HISTOIRE ET COLONISATION

DE

LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

PRESENT STATE OF THE ISLANDS OF NEW-ZEALAND;

REPORT BROUGHT FROM THE LORDS,
ORDERED BY THE HOUSE OF COMMONS TO BE PRINTED.

I. — VUES GÉNÉRALES SUR LES ILES POLYNÉSIENNES.

L'hypothèse accréditée par Malte-Brun, et reproduite par divers géographes, que les archipels du monde océanien ne sont que les sommets, et pour ainsi dire les arêtes d'un continent englouti, semble avoir été ruinée de nos jours par des observations plus judicieuses et plus complètes. L'Océanie, tout invite à le croire, est la plus récente, la plus jeune des parties du globe. Quiconque l'a parcourue a pu lui dérober le secret de sa formation. Deux agens énergiques y concourent, ici les volcans, là les madrépores. Autour des pics ignivomes s'agglomèrent des îles de lave, onduleuses et tourmentées; dans les centres de travail des lithophites, coraux vivans, la mer soulève des îlots unis et bas. Taïti, Hawaii (les Sandwich), appartien-

nent à la première de ces origines; Tonga-Tabou (groupe des Amis), Pomotou (groupe de la Société), procèdent de la seconde. Ainsi, l'eau elle-même coopère aux créations géogoniques; ainsi, dans les profondeurs de la mer, la pierre végète, se meut, s'anime, et des myriades d'architectes y construisent les aiguilles fatales contre lesquelles viendront se briser d'imprudens vaisseaux. On se ferait difficilement une idée de la régularité qui préside au développement de ces îlots de corail. On les voit poindre, on les voit grandir. Ce n'est d'abord qu'une couronne de récifs, qui, graduellement exhaussée, sort du sein de l'Océan en forme de corbeille, et conserve dans son centre un petit lagon, véritable coupe d'eau salée; puis, quand les détritus madréporiques ont peu à peu enrichi le sol, une végétation spontanée s'y manifeste, et l'écueil se pare d'une ceinture de cocotiers et de palétuviers qui le signalent aux navigateurs. Alors les agens sous-marins cèdent la place aux agens terrestres; ils vont soulever d'autres îlots que ceux-ci auront plus tard la mission d'embellir. En présence de cette loi de productions successives, de cette explication si simple et si satisfaisante, qu'est-il besoin de poursuivre des solutions empiriques et de rêver d'autres Atlantides perdues, après celles de Théopompe et de Platon?

L'Océanie offre d'ailleurs des problèmes bien plus graves que ne l'est celui de sa constitution géologique. Son ethnographie est pleine de mystères. Des races diverses, les unes cuivrées, les autres noires, toutes inégalement douées, se présentent distribuées comme au hasard sur ces nombreux archipels, sans qu'on puisse apprécier d'une manière satisfaisante quelle loi de migration, quel mouvement de proche en proche a déterminé ces contrastes et régi cet éparpillement. Partout la navigation, encore dans l'enfance, témoigne que la haute mer n'a été pour ces peuples que le théâtre de voyages involontaires, et que leur dissémination confuse sur les différens points de l'Océan Pacifique tient plutôt à des causes fortuites, à des accidens imprévus, qu'à une tendance régulière et réfléchie. Rien qu'à voir leurs frêles pirogues, il est aisé de se convaincre que de pareils esquifs n'ont pu servir à des fins aventureuses et à des découvertes lointaines. Cependant voici le phénomène qui frappe l'observateur. Sur quatre groupes distincts, éloignés l'un de l'autre de mille lieues en moyenne, la même race a été retrouvée, rappelant, à peu de variantes près, les mêmes mœurs, le même type, le même idiome, les mêmes préjugés, et entre autres cet impérieux *tabou* ou *tapou*, interdiction religieuse qui frappe ou temporairement ou à toujours

certains objets, certains hommes, certaines localités. Ces quatre groupes sont ceux d'Hawaii, de Tonga, de Taïti et de la Nouvelle-Zélande; cette race est la race polynésienne, celle qui va nous occuper.

Sans chercher à pénétrer des origines obscures, domaine de l'imagination plutôt que de la science, il suffit de dire que la race polynésienne est l'une des plus curieuses qui se soient produites dans l'état de nature. Tout ce qui fait l'orgueil des nations civilisées, la dignité naturelle, le respect de la foi jurée, le courage, l'enthousiasme, le désir de connaître, le besoin d'activité, l'aptitude à tous les rôles et à toutes les fonctions, l'intelligence des choses nouvelles, se rencontre chez ces tribus à un degré qui charme et qui étonne. Limitée à un seul de ces groupes, l'anthropophagie y est regardée moins comme une satisfaction physique que comme une excitation morale. Il est honorable pour le vaincu d'être dévoré par le vainqueur. C'est le sort des armes; des deux parts on y compte. Tout prisonnier est avili s'il ne meurt. L'anthropophagie ne règne, d'ailleurs, qu'entre les tribus belligérantes, et seulement durant la guerre, ou bien encore de chefs à esclaves. Il est à croire que la présence des Européens sur les parages de la Nouvelle-Zélande, et l'influence toujours croissante d'une civilisation plus humaine, feront disparaître cette horrible coutume de toute la surface de la Polynésie. Une passion raisonnée capitule plus facilement qu'un appétit brutal.

L'état social de ces tribus n'est autre chose que cette organisation instinctive commune aux peuples enfans. On retrouve chez elles les deux conditions de toute existence collective, l'autorité et l'obéissance, les droits de la supériorité physique et même les priviléges de la naissance. La population se partage en chefs et en esclaves, et chacune de ces deux classes exprime dans son maintien et dans ses traits le sentiment de sa dignité ou la conscience de son abjection. Le tatouage est le blason des chefs; ses lignes constituent toute une science héraldique. Entre nobles, la hiérarchie s'établit un peu par le sang, beaucoup par le courage. Les instincts guerriers ayant, chez ces peuples, dominé et absorbé tous les autres, le pouvoir a dû aller naturellement vers la force en délaissant l'intelligence, et de cette investiture sont nées des mœurs intraitables, une susceptibilité inquiète et une vie incessamment militante. Ce résultat s'est surtout produit à la Nouvelle-Zélande où le fractionnement infini des tribus éternise les hostilités. Les habitudes belliqueuses ont, en revanche, servi à maintenir la beauté du type polynésien, la vigueur muscu-

laire des formes. En effet, cette famille se compose de sujets robustes et sveltes, avec un teint d'un jaune plein de vie, des yeux bien découpés, un angle facial qui rappelle celui des Européens, des cheveux noirs et lisses, des lignes pures et correctes, seulement trop labourées par le tatouage. Nulle part ce type n'est plus pur que dans la Nouvelle-Zélande, moins accessible que les autres îles à une invasion d'élémens étrangers. L'obésité, devenue commune à Hawaii et à Taïti, est jusqu'à ce jour demeurée inconnue dans le groupe zélandais, et les progrès de la civilisation n'y ont pas été suivis encore de symptômes d'énervement.

Partout où l'Europe passe, il faut qu'elle laisse son empreinte, soit politique, soit religieuse. La Polynésie lui appartient désormais. A Hawaii, à Taïti, l'esprit indigène n'a pas même songé à la résistance; il s'est livré sans conditions, il s'est résigné au sort du vaincu. Le vêtement national a fait place à un costume sans nom qui a cessé d'être sauvage sans devenir pour cela européen. Toute originalité s'est effacée devant des imitations grotesques, et la race elle-même semble dépérir sous les atteintes de cette contagion que le commerce promène autour du globe avec ses infatigables vaisseaux. La Nouvelle-Zélande n'a pas désarmé aussi promptement : elle a protesté à diverses reprises par des révoltes soudaines et des colères imprévues. Ses mœurs militaires se sont refusées à une assimilation immédiate. L'archipel a tenu tête à l'ascendant européen avant de le subir, et, tout en cédant, il s'est mieux défendu. Aujourd'hui même qu'il se soumet en obéissant à l'admiration plutôt qu'à la crainte, ni ses mœurs guerrières, ni ses allures indépendantes ne semblent être entamées par le contact civilisateur. Le *tabou* y est toujours impérieux, la loi du talion toujours implacable. Ce que la Nouvelle-Zélande demande surtout à l'Europe, ce sont des mousquets, c'est-à-dire les plus énergiques agens de destruction, les derniers raffinemens de la force brutale. On peut juger, par ce fait, de ses tendances.

En matière d'influence religieuse, le contraste a été le même. Hawaii et Taïti sont, à l'heure qu'il est, deux petits royaumes gouvernés par des missionnaires américains ou anglicans. Rien ne s'y dérobe à leur juridiction, pas plus le temporel que le spirituel. Quand les populations ne sont pas au prêche, elles travaillent pour leurs évangélistes; elles ne quittent la Bible que pour aller féconder de leurs sueurs les champs de la mission. Peu s'en faut que, sur ces deux points, ces apôtres n'aient réuni dans leurs mains un double monopole, celui des cultures et celui du commerce. Tout se fait par eux et

presque uniquement pour eux. C'est l'idéal du pouvoir théocratique. A la Nouvelle-Zélande, au contraire, les missions ont été, pendant vingt années, plutôt souffertes que reconnues. Quelques esclaves formaient le noyau de cette petite église; les chefs, les nobles échappaient à son action et y échappent encore. Les grands guerriers du pays se contentaient de la couvrir d'une protection dédaigneuse, déguisant mal leur pitié pour des hommes qui ne faisaient pas leur chemin par les armes. Si aujourd'hui, grace aux bras européens et à la merveilleuse fécondité du territoire, les établissemens des missionnaires ont acquis, dans le nord de la Nouvelle-Zélande, une valeur considérable, le succès semble avoir porté plutôt sur le sol que sur les ames, plutôt sur les castes subalternes que sur la classe supérieure. L'esprit indigène n'a pas encore abdiqué ici comme il l'a fait dans les groupes situés entre les tropiques. La trempe était plus forte; elle a mieux résisté.

Telle est, dans un aperçu sommaire, la physionomie de la famille polynésienne. On a pu voir par quels points ses diverses branches se touchent et par quelles nuances elles se séparent. C'est la même race, éprouvée par des modifications de climats. Avant d'appeler l'attention sur les tribus zélandaises, il était utile de constater rapidement leur filiation. Nous allons maintenant passer à leur histoire.

II. — PREMIERS VOYAGES A LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

Tasman, ce hardi navigateur du XVIIe siècle, découvrit le premier, en 1642, et nomma la Nouvelle-Zélande. Entré dans le vaste détroit qui sépare les deux grandes îles, et qu'il prit pour un golfe profond, il jeta l'ancre près du rivage et envoya ses canots vers une aiguade voisine. Pendant cette opération, des pirogues survinrent, chargées de naturels armés de lances et couverts de nattes pour tout vêtement. On les invita à monter à bord du *Zeehan;* ils s'y refusèrent, méditant une surprise. En effet, peu de minutes après, l'un des canots hollandais fut abordé de vive force et perdit quatre hommes dans cette attaque. Il fallut, pour se débarrasser des agresseurs, faire jouer l'artillerie. Tasman quitta ces parages inhospitaliers, qu'il nomma *Moordenaar's-Bay* (baie des Meurtriers), et, après avoir côtoyé l'île septentrionale, il doubla le cap Nord et cingla vers l'Europe, laissant dans la mémoire des indigènes quelques souvenirs confus de son apparition.

Après Tasman, la Nouvelle-Zélande est oubliée durant cent trente années environ. Cook la retrouve et vient mouiller, en 1769, dans la baie de Taone-Roa. Comme Tasman, Cook fut dès le premier jour obligé de recourir à la force des armes. Les naturels ayant tenté d'enlever une chaloupe, on ajusta le plus hardi d'entre eux et on l'étendit raide mort. L'effet de l'arme à feu fut d'abord puissant; mais, le jour suivant, les tentatives de vol recommencèrent. Il fallut sévir, et une nouvelle lutte s'engagea. Avec leurs massues en bois ou leurs petits casse-têtes en jade vert, les indigènes ne pouvaient tenir long-temps contre la mousqueterie. Ils cédèrent à la deuxième décharge, laissant un mort et plusieurs blessés sur le champ de bataille. Pour en finir, le capitaine fit enlever trois de ces hommes, dans l'espoir de les apprivoiser par de bons traitemens. Ils restèrent deux jours à bord de *l'Endeavour,* et repartirent enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu.

Cependant Cook, qui ne faisait rien à demi, se prit à poursuivre, dès ce premier voyage, la reconnaissance complète de ces régions inconnues. Avant tous les autres, il constata que la Nouvelle-Zélande se composait de deux grandes îles, Ika-na-Mawi et Tavaï-Pounamou, d'égale étendue à peu près et séparées par un canal étroit. Il découvrit et releva une foule de mouillages; la baie Pauvreté, la baie Tolaga, la baie des Iles, la baie Mercure, la rivière Tamise, la baie de l'Amirauté et le canal de la Reine-Charlotte. Dans presque tous les lieux où il aborda, il fallut user de démonstrations vigoureuses afin d'assurer les relations et d'intimider les mauvais desseins. A Teahoura, dans la baie d'Hawke, devant le cap Runaway, dans la baie d'Abondance, l'artillerie et les mousquets jouèrent un rôle court, mais décisif. La baie Wangari, les îles Motou-Kowa, furent aussi le théâtre d'exécutions sanglantes. Peut-être Cook se montra-t-il un peu prompt à employer cet argument souverain et à voir des prises d'armes dans toutes les manifestations bruyantes de ces sauvages. Chez un peuple qui ne laisse rien d'impuni, et qui, sous la loi de son *outou* (satisfaction), exerce ses représailles n'importe dans quel temps et sur quelles personnes, cette manière d'imposer l'obéissance, si elle est irrésistible, devient quelquefois funeste. Il est à croire que plusieurs des massacres qui suivirent le passage de Cook, celui de Furneaux par exemple, furent une revanche des rigueurs du navigateur anglais, comme l'assassinat du capitaine français Marion servit d'expiation aux coupables excès de Surville.

On sait comment Cook et ses collaborateurs exécutaient leurs tra-

vaux de reconnaissance. Explorée par eux, la Nouvelle-Zélande appartint à la science européenne. Cook en assura la configuration et la compléta dans trois voyages successifs. L'ethnographie, l'histoire naturelle de ces contrées, furent fixées avec autorité, avec certitude. Dès-lors, l'identité de cette race avec la famille de Taïti et des Sandwich fut soupçonnée et dénoncée. C'était la même constitution physique, seulement plus martiale, plus riche, plus vigoureuse. Chez les uns comme chez les autres, la coutume du tatouage, blason vivant de l'individu, sillonnait désagréablement les chairs et dénaturait l'harmonie des lignes. C'était aussi la même souplesse de formes, la même dignité et la même fierté dans le maintien. Les chefs portaient d'élégantes nattes de *phormium*, espèce de lin soyeux et lustré, particulier à la Nouvelle-Zélande. Ces nattes, qui ressemblaient à de longues chapes, leur recouvraient le buste et descendaient jusqu'à mi-jambe. Les cheveux, relevés à la japonnaise sur le sommet de la tête, étaient, chez quelques-uns, ornés de plumes flottantes d'oiseaux de mer. Les femmes avaient moins de distinction dans le type que les hommes : courtes, ramassées, elles n'étaient jolies que par exception et seulement dans leur première jeunesse. Cook put recueillir, sur divers points, des preuves irrécusables d'anthropophagie; il trouva même, sur la plage du Canal de la Reine-Charlotte, les débris d'un festin de chair humaine. Le chirurgien Anderson acheta une de ces têtes devenues depuis fort communes dans nos musées, et que recommande leur parfait état de conservation, obtenue à l'aide des procédés les plus simples.

Cependant la flore du pays se classait sous les mains d'intelligens naturalistes. Ce n'étaient plus ici les merveilleux paysages des tropiques où les palmiers, les bananiers, les pandanus s'épanouissent avec une si gracieuse élégance. Dans son aspect général, la Nouvelle-Zélande tranche complétement sur cette nature molle et riante, et la plus australe de ses grandes îles reproduit plutôt les majestueuses perspectives de notre Europe. Sur les hauteurs, les arbres rappellent le port de nos essences, l'aspect sombre et sévère de nos forêts. Dans les vallées, la végétation étale un luxe inoui. On y chercherait vainement un espace qui pût se comparer à nos pâturages et à nos pelouses; mais des buissons touffus et des plantes sarmenteuses les tapissent dans toute leur étendue. A part les familles de l'organisation la plus simple, comme les lichens et les mousses, aucun de ces végétaux n'a d'analogues dans nos zônes. Les plus grands arbres appartiennent au genre *dacrydium* et *podocarpus*, ou bien au *dracœna australis*, dont les équipages de

Cook assaisonnaient les sommités en guise de chou-palmiste. Le *hinou* sert aux Zélandais à teindre leurs étoffes en noir; le *tawa* rappelle le sycomore pour le feuillage; le *rewa*, le hêtre pour le grain du bois; l'écorce du *wao* est une sorte de liége. Quant aux arbustes, ils sont innombrables : dans les ravins humides et à l'ombre de quelques myrtacées, vivent deux cyathées qui sont l'honneur du genre; puis se déroulent des champs de fougère comestible, dont les rameaux serpentent et s'entrelacent de manière à former des fourrés impénétrables.

Point ou peu de mammifères à la Nouvelle-Zélande. Avant que le cochon y eût été importé des groupes des tropiques, on n'y connaissait que le chien et le rat. Les oiseaux sont plus nombreux, et il en est, dans le nombre, de particuliers à ces îles, comme le glaucope à caroncules, l'aptérix, sorte de casoar à bec grêle, un échassier du genre annarynque, peut-être le sphénisque nain, une colombe à reflets métalliques, un gros perroquet nestor au plumage sombre, puis un philédon à cravate blanche des plus gracieux et des plus coquets que l'on puisse voir. Il faut citer encore un grimpereau si familier, qu'il vient se poser jusque sur l'épaule du voyageur. Les espèces communes aux autres contrées y paraissent abondantes; on y remarque des tourterelles, des perruches, des moucherolles, des synallaxes, des cormorans, des huîtriers. En fait de reptiles, on n'a encore aperçu que de petits lézards. Le poisson, appartenant aux familles des spares, scombre, serran et labre, est abondant sur certains parages, rare sur d'autres. La classe des mollusques a fourni quelques sujets importans, des haliotides, des struthiolaires, et un nouveau genre ampullacère, encore plus recherché.

Ainsi Cook avait tracé la route aux explorateurs qui devaient le suivre. Un capitaine français, Surville, poussé par les vents, abordait toutefois les côtes de la Nouvelle-Zélande presque en même temps que le marin anglais, et y poursuivait des explorations parallèles. Surpris par une tempête dans la rade d'Oudou-Oudou, il dut à un chef du pays le salut d'une portion de son équipage, et, par un fatal malentendu, ce fut sur ce même chef qu'il fit peser ses vengeances pour la perte d'un canot qu'on lui avait enlevé. Arraché de sa hutte et transporté à bord, ce malheureux insulaire, avant de s'éloigner, vit encore incendier son village. Ces douleurs successives le tuèrent; il succomba en vue des îles de Juan-Fernandez. Cette mort et ce rapt allaient être cruellement expiés. Deux ans plus tard, un Français, le capitaine Marion, commandant les navires *le Mascarin* et *le Castries*,

parut dans la baie des Iles. Dès l'arrivée, les meilleurs rapports s'établirent entre les naturels et les Européens. Des milliers de pirogues accouraient échanger, le long du bord, du poisson, des nattes et du lin contre de vieux clous, des morceaux de fer et quelques verroteries. Doués d'une intelligence merveilleuse, ces visiteurs surent bientôt les noms de tous les officiers, et voulurent, suivant l'usage local, les échanger contre leurs propres noms. On eût dit que Zélandais et Français ne formaient plus qu'une famille, tant la liberté des rapports était poussée loin, même entre sexes différens.

Marion n'avait paru dans ces îles que pour y réparer quelques avaries souffertes par ses vaisseaux. Quand il se vit entouré d'une sécurité suffisante, il fit établir ses chantiers dans une forêt distante de trois lieues du rivage, en assurant ses communications au moyen de postes intermédiaires. Les travaux commencèrent au milieu du concours le plus affectueux de la part des naturels. Quand les matelots se trouvaient trop fatigués de leurs courses dans les terres, les Zélandais les chargeaient sur leurs épaules, et les ramenaient ainsi à bord. Les échanges de services et de présens étaient continuels de part et d'autre. Marion prodiguait les verroteries et les couteaux, les sauvages apportaient les plus beaux turbots de leur pêche. Le capitaine semblait être l'idole du pays. On le proclama grand-chef, et comme insignes de sa dignité on lui posa sur la tête une couronne surmontée de quatre magnifiques plumes blanches.

Tous ces témoignages d'affection et de déférence cachaient une perfidie. Un jour Marion descendit à terre sous la conduite de Tekouri, son courtisan le plus assidu, et chef du plus important village de la baie. Quelques officiers accompagnaient seuls leur capitaine. Il s'agissait d'une partie de plaisir, d'une pêche. Le soir venu, Marion ne reparut pas; mais personne ne s'en inquiéta à bord : les rapports étaient si sûrs, les relations si bienveillantes. Au jour, on expédia la chaloupe à terre pour y faire les provisions d'eau et de bois. Elle revint avec un seul homme; le reste avait été massacré, coupé en morceaux par les sauvages. Dès-lors plus de doute : Marion et son escorte avaient subi le même sort; la guerre était déclarée, et s'annonçait par la trahison la plus inattendue et la plus affreuse. Les officiers survivans songèrent d'abord au salut de leurs équipages. Désormais aucune opération pacifique n'était plus possible sur cette plage souillée de sang; il fallait seulement dégager les matelots et les ouvriers compromis au milieu des terres. On forma un détachement qui marcha vers la forêt et parvint à ramener

à bord les hommes des chantiers et ceux des postes intermédiaires. Quelques furieux essayèrent de s'opposer à l'embarquement, mais on en fit aisément justice. Une ambulance avait été improvisée sur une île de la baie; on l'évacua en faisant payer aux naturels une résistance insensée.

Cependant Crozet, qui avait succédé à Marion dans le commandement, ne voulait pas quitter la Nouvelle-Zélande sans s'être assuré qu'il ne laissait aucun Français vivant sur ces funestes parages. La mort du capitaine et de ses compagnons était une présomption, douloureusement fondée il est vrai, mais pas une certitude. On avait entendu dans les groupes ces tristes paroles : *Tekouri mate Marion* (Tekouri a tué Marion); mais aucune preuve matérielle du fait n'était acquise aux équipages. Un détachement bien armé marcha donc vers le village, théâtre présumé de la catastrophe. A l'approche des soldats de marine, les insulaires s'enfuirent, et l'on put voir de loin Tekouri revêtu du manteau de Marion, qui était de deux couleurs, écarlate et bleu. En fouillant dans les cabanes, on trouva la chemise ensanglantée du capitaine, les vêtemens et les pistolets du jeune lieutenant Vaudricourt, diverses armes du canot et des lambeaux de hardes des marins. Sur le sol gisaient le crâne d'un homme mort depuis quelques jours, auquel adhéraient des chairs à demi rongées, et une cuisse humaine dévorée aux trois quarts, affreux débris d'un horrible banquet. Dans un second village, où commandait un chef complice de Tekouri, on trouva de nouveaux vestiges, des entrailles humaines nettoyées et cuites, des chapeaux, des souliers, des sabres, des ustensiles européens. C'étaient plus de preuves qu'il n'en fallait pour corroborer de pénibles convictions : on mit le feu à ces cases inhospitalières, et les deux villages furent réduits en cendres. Marion eut son hécatombe.

Long-temps on put croire que le massacre de cet officier et de ses lieutenans n'avait eu d'autre cause que la férocité naturelle de ces peuples. On ignorait alors cette loi sauvage et terrible qui les régit, cet *outou* si analogue à la *vendetta* corse, et qui, perpétuant la vengeance, la rend héréditaire dans les tribus. Aujourd'hui l'on sait que Marion expia les fautes de Surville. Le Français paya pour le Français. Tekouri appartenait à la même tribu que le chef enlevé de vive force et d'une manière si barbare par les équipages de Surville. D'après le code des représailles, la tribu devait avoir une satisfaction; elle l'eut par les mains de Tekouri et dans la personne de Marion. Malgré cette fin malheureuse, le nom du capitaine français

est demeuré en grande vénération parmi ces peuplades, et c'est aujourd'hui encore un titre auprès d'elles que d'appartenir à la tribu de Marion.

La catastrophe arrivée au capitaine Furneaux dans le canal de la Reine-Charlotte dut aussi être provoquée par des raisons analogues. Un matin, la yole quitte le bord du navire anglais pour aller cueillir sur la plage quelques plantes comestibles : elle ne reparaît plus. On envoie à sa recherche une chaloupe armée qui, après une minutieuse exploration, découvre, sur les bords d'une crique déserte, les débris de l'embarcation, quelques hardes, des souliers, des corbeilles, les unes pleines de fougère, les autres de chair humaine rôtie. Une main à demi brûlée portait deux lettres T. H. : c'était celle du matelot Thomas Hill, comme le témoignaient ces initiales tatouées d'après un procédé familier aux marins. Plus loin, on reconnut encore les têtes, les cœurs, les poumons d'hommes fraîchement égorgés; dix Anglais avaient péri de la sorte. Furneaux, mal servi par le temps et les circonstances, ne put les venger, et Cook, revenu sur les lieux, aima mieux amnistier le passé que de s'exposer à d'interminables représailles. La tolérance, cette fois, fut poussée si loin qu'elle scandalisa un Taïtien alors embarqué sur les vaisseaux anglais. On savait que l'auteur principal du massacre était un chef nommé Kahoura qui, malgré ce fâcheux précédent, n'en montait pas moins tous les jours avec une imperturbable assurance à bord de *la Résolution*. Chaque fois que le Taïtien apercevait cet homme, il s'élançait vers Cook et lui disait : « Tuez-le! tuez-le! c'est le meurtrier des Anglais! » Puis, voyant que Cook s'obstinait à faire grace : « Pourquoi ne le tuez-vous pas? s'écriait-il; vous m'assurez qu'on pend en Angleterre celui qui en assassine un autre; ce barbare en a massacré dix, et de vos compatriotes. Tuez-le donc! » Le meurtrier écoutait ces propos sans s'émouvoir, et, pour témoigner qu'il ne redoutait pas la mort, il reparut un jour avec sa famille, hommes, femmes, enfans, en tout vingt personnes. Cook sympathisait avec de tels courages : il persista dans son pardon. Cependant il obtint quelques éclaircissemens au sujet de la catastrophe. Une querelle pour des vivres avait amené des voies de fait de la part des Anglais, et les indigènes, accourus en force, les avaient accablés sous le nombre. Telle fut la version donnée par les coupables. Cook s'en contenta, et les relations se maintinrent dès-lors sur le meilleur pied.

Après le prince des navigateurs, tous les explorateurs s'effacent. La moisson est faite; il faut se contenter des épis oubliés. Vancou-

vert en 1791, d'Entrecasteaux en 1793, longent ces îles sans y constater aucun fait nouveau. Hansen, du *Dedalus*, y paraît à son tour en pirate plutôt qu'en marin. La voie est ouverte : ce que les expéditions officielles ont commencé, les spéculations particulières l'achèveront. Les baleiniers, accourus pour la pêche des phoques, s'engagent dans les baies, sondent les passes, signalent les récifs. Ils reconnaissent le détroit de Foveaux, à l'extrémité méridionale de Tavaï-Pounamou, relèvent l'île Stewart, rectifient l'hydrographie du groupe, éclairent les mouillages et indiquent les points de reconnaissance. La Nouvelle-Zélande est devenue le but d'armemens nombreux; le commerce s'en empare et la livre à une notoriété plus vulgaire et moins scientifique. La marine marchande étudie ces peuples dans des vues d'exploitation, et l'intérêt pénètre une foule de détails qui s'étaient dérobés aux observations les plus intelligentes. C'est ainsi que l'on entrevit le double côté du caractère des naturels, aussi dévoués dans leurs amitiés qu'implacables dans leurs haines. On connut mieux ce qu'ils étaient, irascibles mais prompts à se calmer, violens mais sincères, fiers mais généreux. Grace à quelques concessions mutuelles, les relations devinrent plus régulières, les massacres moins fréquens, et, s'il en survint encore, on ne put les regarder que comme les revanches de provocations odieuses. Maîtres absolus dans ces parages, ne relevant que de Dieu et de leur conscience, les capitaines baleiniers durent se livrer à des actes de violence qui n'ont pas tous été révélés. Ce que l'on sait, c'est qu'à diverses reprises, ils *firent des rafles* au sein des tribus, et enlevèrent des hommes, qui devenaient des marins excellens, voués à un service gratuit. Ils s'en servirent pour la pêche, les épuisèrent de fatigue, les accablèrent de mauvais traitemens, les vendirent même comme esclaves sur d'autres archipels, couronnant ainsi ce système d'exploitation brutale et aggravant le rapt par la traite. Aux abus de la force, les insulaires ne pouvaient opposer que des massacres; et leurs vengeances, mieux raisonnées, furent plus rares, mais plus éclatantes et plus sûres.

L'affaire du *Boyd* en est la preuve. Le capitaine de ce navire, John Thompson, avait reçu à son bord, comme passager, et contre le paiement d'une indemnité convenue, le fils de l'un des chefs de Wangaroa, connu sur le navire sous le nom de George, et dans son pays sous celui de Taara. George, actif et vigoureux, se prêta d'abord volontairement au service de la manœuvre, et remplit de bonne grace le devoir d'un matelot pendant la traversée de Port-Jackson à la Nouvelle-Zélande. Un jour seulement, malade, souffrant, il se

permit quelque repos. Le capitaine éclata en invectives, priva l'insulaire de sa ration, le menaca de le jeter à la mer, puis, poussant la barbarie plus loin, le fit fouetter au pied du grand mât. En vain George se plaignit-il de ce traitement; en vain, invoquant sa qualité de passager, ajouta-t-il qu'il était chef dans son pays, et qu'on outrageait son rang en le traitant comme un esclave : on ne l'écouta point, et de nouveau on le déchira de coups. Quand il arriva dans la baie de Wangaroa, ses reins étaient sillonnés de cicatrices.

A peine débarqué, George raconta tout à son père, lui montra les stigmates de sa honte, et lui en demanda la réparation. Un complot fut tramé. On profita du moment où le capitaine s'était rendu à terre avec une portion de son équipage pour surprendre le navire et massacrer les matelots qui le gardaient. En même temps le chef indigène attaquait sur la plage les Anglais, qui s'y étaient imprudemment dispersés, et assommait le capitaine d'un coup de casse-tête. Tous ses compagnons eurent le même sort : les victimes furent rôties et dévorées; et plus tard les héros de ce banquet se plaignaient d'un singulier mécompte, la chair des blancs étant infiniment moins délicate, disaient-ils, et moins succulente que celle des sauvages. Sur soixante-dix personnes qui montaient *le Boyd*, il n'échappa que deux femmes et un enfant. Le mousse de la chambre fut aussi sauvé, grace à l'intervention de George. Ce jeune homme avait eu quelques attentions, quelques soins pour l'insulaire durant la traversée. Au plus fort du carnage, il l'aperçut, et se jetant dans ses bras : — George, s'écria-t-il, vous ne voudriez pas me tuer, n'est-ce pas? — Malgré l'exaltation du moment, le Zélandais se sentit ému. — Non, mon garçon, lui dit-il; vous êtes un bon enfant, on ne vous fera point de mal. — En effet, il fut épargné. Cette catastrophe du *Boyd* fut fatale de plusieurs manières. Dans la première ivresse du triomphe, les vainqueurs mirent le feu à un baril de poudre qui fit sauter une portion du navire et quelques naturels, parmi lesquels se trouvait le père de George; et plus tard, quand il s'agit de tirer vengeance de cette sanglante affaire, les Anglais en firent retomber la responsabilité, par une déplorable confusion de noms, sur un chef qui y avait joué un rôle honorable et conciliateur. Ainsi les représailles s'engendraient les unes des autres.

A la longue, cependant, on éprouva des deux côtés le besoin de s'entendre. Les Européens y furent conduits par le mobile commercial, les indigènes par le désir de posséder des armes à feu. Ces armes devaient leur assurer la supériorité dans les guerres locales, et rien

ne leur coûta pour s'en procurer, ni les sacrifices en nature, ni les avances bienveillantes, ni même l'oubli complet des griefs passés. Le prestige guerrier de l'Europe captiva ces peuples militaires, sur lesquels l'ascendant religieux ne devait exercer qu'une faible et lente influence. Ils reconnurent tacitement le patronage de la Grande-Bretagne, non comme foyer de christianisme, mais comme atelier de carabines et de mousquets. L'autorité d'un chef se mesurant désormais au nombre de ses fusils, la suprématie devenait une question d'arsenal. Aussi s'établit-il dès-lors, à l'effet d'acquérir ce mode d'influence, un mouvement alternatif de tentatives particulières. D'une part, des guerriers indigènes se hasardaient à visiter l'Europe, dans l'espoir de lui dérober son foudroyant secret; de l'autre, des matelots européens étaient enlevés par surprise et transportés au milieu des terres pour le service de quelques tribus. Ces aventures isolées forment, dans l'histoire de la Nouvelle-Zélande, une suite de chroniques dont nous détacherons un petit nombre d'épisodes.

III. — VOYAGES EN EUROPE DE QUELQUES ZÉLANDAIS.

Les premiers indigènes qui s'embarquèrent sur des navires européens soit avec Surville, soit avec Cook, périrent misérablement dans la traversée. Ceux qu'enleva *le Dedalus* furent plus heureux. Débarqués sur l'île de Norfolk, ils y trouvèrent un protecteur dans le gouverneur King, qui les ramena lui-même sur les côtes de la Nouvelle-Zélande. Cet acte de loyauté laissa de profondes traces dans le pays, et, quelques années après, un chef du nom de Tépahi arriva, avec cinq de ses fils, dans la colonie de Sydney, où il rencontra l'accueil le plus bienveillant et le plus empressé. Il repartit pour son île, comblé de présens et abondamment pourvu d'instrumens utiles. Son exemple décida la vocation de son neveu Doua-Tara, que l'on peut regarder comme un martyr de la civilisation zélandaise.

Doua-Tara n'eut, dans sa courte vie, qu'une idée dominante, celle de naturaliser chez les siens les procédés agricoles de l'Europe. Pendant que les autres chefs dirigeaient toute leur activité vers la guerre, seul il aspirait à des conquêtes pacifiques et s'immolait à la réalisation de ce dessein. Dès l'âge de dix-huit ans, il servait comme matelot à bord de baleiniers qui, après l'avoir employé à des travaux pénibles et gratuits, le déposaient sur quelque côte déserte, nu, souffrant, exténué de fatigue. Jouet des caprices de la fortune, l'insulaire persistait toujours; il voulait acquérir l'expérience des choses nouvelles, il espérait voir

l'Angleterre et le roi George. Enfin ce vœu fut exaucé. A la suite d'une longue pêche sur l'îlot de Bounty, où, durant six mois, il s'était nourri de la chair des phoques et désaltéré avec l'eau de pluie, Doua-Tara arriva enfin en vue de Londres. Là, d'autres déceptions l'attendaient. Comme il insistait pour voir le roi, on le traita comme un enfant, on l'amusa avec des paroles. L'insulaire n'osait se plaindre, mais il souffrait visiblement : sa santé dépérissait à vue d'œil; la fièvre et la toux le consumaient. Enfin, il repartit pour les mers australes, et rencontra, à bord du bâtiment qui le portait, M. Marsden, chapelain de Sydney et chef de la mission de Parramatta, qui le prit en amitié, le fit soigner, le vêtit, le consola. A son arrivée dans la Nouvelle-Galles du Sud, on employa l'insulaire aux travaux du petit domaine des missions: il y apprit à semer et à récolter le blé, et, quand son éducation agricole fut assez avancée, on le renvoya dans sa patrie avec quelques sacs de semences et des instrumens de labour.

Il était dit que le malheureux insulaire passerait par les plus rudes épreuves. Au lieu de déposer son passager sur les plages de la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'il s'y était engagé, le nouveau capitaine se conduisit comme ses devanciers; il le garda, s'en servit pour traiter le long des côtes, et l'employa ensuite à la pêche de la baleine. Dans cette campagne, Doua-Tara donna une preuve bien remarquable de son courage et de son dévouement. Une baleine venait d'être achevée; elle flottait sur l'eau, quand le capitaine voulut s'assurer sa proie par un dernier coup de harpon. L'animal conservait encore un reste de vie : il se débattit sous le fer, et, brisant d'un coup de queue la fragile embarcation, il blessa grièvement le capitaine à la jambe. Le navire louvoyait alors à un mille de distance : la seule chance de salut était de le rejoindre à la nage. Tout l'équipage du canot prit ce parti à l'exception de Doua-Tara, qui ne désespéra pas de sauver son capitaine. Avec une adresse inouie et tout en maintenant sur l'eau ce corps presque inanimé, il parvint à composer des débris de l'embarcation une sorte de radeau sur lequel il le déposa, puis il poussa ce lit flottant dans la direction du navire. On accourut et on les recueillit tous les deux.

Ainsi la Nouvelle-Zélande, objet des vœux de l'insulaire, semblait fuir devant ses yeux comme un mirage. Doua-Tara ne la revit qu'après avoir fait une dernière halte à Sydney et à Parramatta, où de nouveaux dons complétèrent son capital d'instrumens agricoles. Il arriva dans la baie des Iles, heureux de pouvoir enfin commencer ses expériences. Sans perdre de temps, il rassembla ses parens, ses

voisins, ses amis, leur montra son grain, ses outils, ses instrumens de labour, puis il leur expliqua comment le blé se multipliait à l'aide de cette semence, et comment avec le blé on préparait le biscuit qu'ils mangeaient à bord des vaisseaux européens. Les chefs se prêtèrent tous à un essai; ils confièrent le grain à la terre. Doua-Tara en fit autant de son côté, avec plus de soin seulement et plus de sollicitude. Le blé poussa d'une manière merveilleuse; mais la plupart des chefs l'arrachèrent encore vert et dans sa première crue, s'imaginant que le produit adhérait aux racines, comme les pommes de terre. Désappointés, ils vinrent vers Doua-Tara, et lui dirent : — Parce que tu as voyagé, tu t'es cru en droit d'abuser de notre inexpérience. C'est mal, Doua-Tara! — Attendez, leur répliquait celui-ci, et vous me rendrez justice. — En effet, sa récolte étant arrivée à une maturité complète, les indigènes purent voir de beaux épis d'or se balancer sur leurs tiges. Restaient encore la mouture et la panification. Doua-Tara ne savait comment s'y prendre; il manquait d'outils. Un moulin d'acier que lui envoya M. Marsden le tira fort heureusement de peine. Il broya son grain devant les chefs assemblés, le convertit en farine et en fit un gâteau qu'ils se partagèrent à la ronde. La cause du novateur fut gagnée, et le blé fut décidément en honneur dans la Nouvelle-Zélande.

Ces succès n'étaient rien auprès de ceux que rêvait le Zélandais. Dans un nouveau voyage qu'il fit à Sydney, en compagnie d'autres chefs, il disait à M. Marsden : « Je viens d'introduire le blé dans ma patrie, et, avec nos récoltes de blé, nous aurons ici des pioches, des haches, des bêches, du thé, du sucre. Mais ce n'est rien encore : il faut que mon pays ait une ville. » En effet, à son retour, il en dressa le plan et en traça les rues. Elle devait renfermer une église, une maison pour le chef, une hôtellerie pour les marins. Des cultures étendues l'auraient environnée, des glacis l'auraient défendue contre les surprises guerrières. Tels étaient les projets de Doua-Tara quand la mort l'enleva à vingt-huit ans. La Nouvelle-Zélande perdit en lui un de ses plus nobles enfans, et la civilisation européenne un intelligent propagateur.

Le voyage du grand chef Shongui ne fut pas inspiré par des desseins aussi pacifiques. Shongui n'estimait que l'art de la guerre, et il ne voyait dans l'Angleterre qu'un grand atelier d'armes à feu. Pressé par un ennemi redoutable, il résolut d'aller chercher au dehors les moyens de le vaincre. En vain les hommes de sa tribu voulurent-ils le détourner de son projet; il fut inébranlable : « Laissez-moi partir,

leur disait-il; je vous rapporterai douze mousquets et un fusil à deux coups. » Il s'embarqua en 1820 avec un missionnaire, M. Kendall. A Londres, aucun sentiment de curiosité ne vint faire diversion au but passionné de son voyage. Les évolutions des troupes, les manœuvres de l'artillerie avaient seules le privilége de l'intéresser. Présenté à George IV, qui le combla de présens, il conserva, au milieu des splendeurs de la cour, une gravité et une dignité naturelles : on eût dit qu'il était fait à ce luxe et à cette pompe des grands états. Parmi les présens du roi figuraient quelques armes, une cuirasse et un magnifique uniforme : cette attention seule le toucha, et ces objets l'accompagnèrent désormais dans toutes ses campagnes. Quant au reste, il l'échangea à Sydney contre des munitions de guerre. Ce voyage de Shongui tourna d'ailleurs contre les missionnaires, qui, les premiers, lui en avaient suggéré l'idée. Le chef zélandais avait pu se convaincre que ces évangélistes n'étaient, dans leur pays, ni au premier rang ni de première naissance, et cette circonstance suffisait pour les faire déchoir dans son opinion : « Les missionnaires sont des esclaves du roi George, avait-il coutume de dire. Quand je lui ai demandé s'il avait défendu qu'on me donnât des fusils, il m'a répondu que non. Les missionnaires auraient voulu qu'on m'en refusât, mais le roi leur a dit : « Esclaves, taisez-vous; je veux contenter mon ami Shongui (1). »

Ce qu'il y a de plus singulier dans le voyage du chef Toupe, c'est la hardiesse avec laquelle il s'imposa comme passager à un capitaine anglais qui traversait le détroit de Cook. Monté à bord, il renvoya sa pirogue et déclara son intention d'aller en Europe. On essaya de se défaire de cet hôte importun, mais il se cramponna si fortement aux mâts et fit une si belle résistance, que le capitaine se laissa toucher. Toupe était un guerrier célèbre de l'île du Nord; il aimait aussi les fusils, et se plaisait à suivre les exercices à feu. Souvent il s'écriait : — Qu'on me fournisse beaucoup de mousquets, et je serai aussi grand que le roi d'Angleterre. — Durant son séjour en Europe, il donna une foule de preuves de son intelligence. Rien n'échappait à ses observations, surtout en matière de travaux mécaniques. Il mesurait l'importance des choses à leur utilité, et prisait avant tout les ustensiles en fer, les instrumens aratoires, les couteaux, les scies,

(1) Ce fut pendant le séjour de Shongui en Angleterre que se passa entre le chef zélandais et le baron Charles de Thierry un traité pour une concession de terre à la Nouvelle-Zélande.

les haches, les ciseaux. Un homme à cheval lui paraissait une merveille; on voulut la lui expliquer par sa propre expérience, mais l'initiation fut si malheureuse, qu'il y renonça. A Liverpool, un peintre demanda à faire son portrait. Il s'y prêta, et n'y mit qu'une condition, celle de reproduire fidèlement son tatouage. Il disait à ce sujet : — L'homme d'Europe trace son nom avec une plume; Toupe porte son nom écrit sur son visage.

Les Zélandais que l'on vient de citer ne sont pas les seuls qui aient voulu s'instruire au spectacle de la civilisation européenne. D'autres guerriers importans, d'autres chefs de tribus, ont paru dans nos contrées, et récemment encore un baleinier du Hâvre amenait en France deux Zélandais que l'Angleterre a accueillis et utilisés à notre refus. Ces émigrations sont devenues si fréquentes, qu'elles ont perdu leur premier intérêt de curiosité. Tantôt la société des missions expédie à Londres de jeunes sujets que l'on forme pour le sacerdoce et qui succombent presque tous sous l'influence du climat; tantôt des individus isolés s'embarquent sur des baleiniers, et, en retour d'un apprentissage bien incomplet, se dévouent aux plus répugnans services. Pour satisfaire cette soif de connaître, l'un des personnages les plus influens de l'île du Nord n'a pas craint naguère de s'enrôler comme cuisinier à bord d'un navire marchand. Ce même instinct a poussé d'autres chefs à s'assurer, tantôt par la ruse, tantôt par la violence, de quelques matelots européens dont ils se sont fait de redoutables auxiliaires.

IV. — EUROPÉENS NATURALISÉS DANS LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

Le premier Européen qui se fixa sur ces îles fut l'Anglais Bruce, qui consentit à se laisser tatouer, et épousa, en 1805, la fille d'un chef. Il vivait heureux au sein de sa nouvelle famille, quand un de ses compatriotes, capitaine de marine, l'enleva, lui et sa femme, et vendit cette dernière comme esclave dans une île de la mer des Indes. Bruce parvint cependant à gagner Calcutta, où sa jeune compagne put le rejoindre un peu plus tard; mais ni l'un ni l'autre ne revirent la Nouvelle-Zélande.

De toutes les aventures de ce genre, la plus dramatique et la plus romanesque est celle du matelot anglais Rutherford. Il servait sur *l'Agnès*, brick américain, quand celui-ci laissa tomber l'ancre au fond d'une baie de la Nouvelle-Zélande qu'on croit être celle

de Takou-Malou. A la vue du bâtiment européen, des pirogues se détachèrent du rivage, et le pont fut bientôt couvert de naturels. Leurs intentions ne paraissaient pas hostiles, mais des vols multipliés mirent sur-le-champ de l'aigreur dans les rapports. Les hommes s'attaquaient à tout, même aux clous du navire et aux bordages des embarcations. Quant aux femmes, elles étaient si profondément versées dans l'art du larcin, que l'idée les en poursuivait jusque dans les momens où tout s'oublie. Pour couper court à des scènes fâcheuses et éviter un éclat, le capitaine ordonna l'appareillage. Il était trop tard; deux cents naturels, armés de petits casse-têtes en jade vert, encombraient alors le navire, et leur chef, se dépouillant de sa natte, entonna le chant de guerre. Ce fut le signal d'un carnage affreux. Le capitaine tomba le premier, frappé au crâne; le maître, le timonier succombèrent à leur tour, mortellement atteints. Le reste de l'équipage fut terrassé, garrotté et transporté sur la plage. Durant le trajet, on put voir les vainqueurs lécher le sang qui coulait des blessures des morts. A terre, le drame continua : sur les douze prisonniers, six furent assommés, dépouillés, dépecés et rôtis par quartiers sur des pierres ardentes. Le banquet eut lieu le lendemain, et les convives eurent le courage d'offrir aux Européens survivans des lambeaux de leurs camarades. Cette expédition terminée, les tribus quittèrent la plage, et les prisonniers, partagés entre les vainqueurs, furent emmenés dans l'intérieur des terres. Rutherford échut, avec l'un de ses compagnons d'infortune, à un chef qui se nommait Emaï.

Dans les premiers jours de sa captivité, Rutherford vécut en proie à des inquiétudes mortelles : il croyait son supplice seulement différé, et la mort l'attendait. Quand, poussées par une curiosité inquiète, les femmes et les filles de la tribu venaient le regarder de près, le toucher, l'examiner en détail, il s'imaginait qu'elles choisissaient sur sa personne le meilleur et le plus désirable morceau. Ses terreurs ne cessèrent que lorsqu'on procéda à son tatouage. Quelque cruelle que fût cette opération, il s'y résigna avec joie : elle entraînait une reconnaissance de naturalisation et le don formel de la vie. Le tatouage est, d'ailleurs, une œuvre compliquée, un travail d'artiste. Voici ce qu'en dit Rutherford : « On nous dépouilla de nos vêtemens et on nous coucha sur le dos. Quatre naturels nous retenaient, les autres allaient nous scalper. Ils y procédèrent avec un os tranchant comme un ciseau qu'ils trempaient au préalable dans du charbon pilé et légèrement humecté. L'os était aiguisé à son extré-

mité comme une lancette de vétérinaire, de sorte qu'en frappant sur le manche avec un petit bâton, on ouvrait la peau et on l'incisait assez profondément. L'instrument allant jusqu'au vif, le sang coulait en abondance, mais les femmes l'essuyaient avec des étoffes de lin. Pour ce travail délicat, les naturels se servent de divers instrumens, tantôt d'un os d'albatros, tantôt d'une dent de requin. L'opération est des plus douloureuses, et cependant je ne poussai pas un cri, bien qu'elle se prolongeât durant quatre heures. J'ignore quelle pensée présidait à la distribution des figures, mais elles étaient harmonieusement et régulièrement dessinées. Quand le travail fut achevé, les femmes me conduisirent vers la rivière en me guidant par la main, car j'étais devenu complètement aveugle. Nous étions alors à la fois tatoués et *taboués*, c'est-à-dire *sacrés*. On ne devait pas nous toucher, et nous-mêmes nous ne devions toucher à rien. Les femmes avaient seules le droit de porter des vivres à notre bouche. Elles se montrèrent attentives, douces, vigilantes, empressées. Grace à leurs soins, au bout de trois jours mes souffrances étaient apaisées. Je recouvrai d'abord la vue, et au bout de quelques semaines il ne me restait plus de cette rude secousse que les traces indélébiles empreintes sur mon corps. »

Bientôt Rutherford sut à quoi s'en tenir sur ses fonctions auprès du chef indigène. Durant les hostilités il était guerrier, chasseur et pêcheur durant les trèves. Un fusil et des munitions provenant du dernier pillage lui furent confiés, et il trompa l'ennui et l'oisiveté en tuant quelques ramiers et quelques cochons sauvages. Un seul évènement douloureux assombrit cette première période de sa captivité. Son compagnon fut immolé pour une violation puérile de la loi du *tabou*. Une vieille parente du chef étant morte après avoir mangé des patates pelées par mégarde avec le couteau d'un blanc, les prêtres et les médecins du pays déclarèrent que ce blanc devait mourir. En vain Rutherford essaya-t-il d'intervenir et d'excuser son malheureux camarade. La loi était inflexible : l'Européen fut sacrifié. Dans le même moment, on célébrait avec une grande pompe les funérailles de la morte. Le cadavre, porté dans la campagne, avait été adossé à un poteau et revêtu de magnifiques nattes. Le visage fut enduit d'une couche d'huile de requin ; la tête fut couronnée de feuilles de phormium et ornée de plumes blanches. Aux premières décharges de la mousqueterie, les populations accoururent de tous les environs, et, s'agenouillant devant le cadavre, elles se dépouillèrent de leurs nattes et se déchirèrent les chairs jusqu'à en faire jaillir le sang. Un festin

splendide termina la cérémonie; puis le chef congédia ses convives en échangeant avec eux le salut du nez (1).

Demeuré seul, Rutherford comprit de nouveau que sa vie était à la merci d'un caprice ou du tort le plus involontaire et le plus puéril. Il résolut, pour conjurer tout malheur, de s'identifier plus que jamais avec les mœurs, la vie, les habitudes locales. Son costume européen, grace à des réparations infatigables, avait duré trois ans; mais il était impossible de lui demander un plus long service. Il adopta les vêtemens du pays, se couvrit de nattes et marcha désormais sans chapeau ni souliers. Cette métamorphose produisit un tel effet, que son protecteur l'éleva au rang de chef dans une cérémonie publique. On lui coupa les cheveux sur le devant avec une coquille d'huître, on lui donna un casse-tête en serpentine, on passa tant sur sa figure que sur ses nattes une composition d'huile et d'ocre rouge, tous signes distinctifs d'un rang élevé. Pour épuiser ses priviléges, Rutherford n'avait plus qu'à prendre deux ou trois femmes, selon l'usage des chefs. Il choisit les deux filles de son protecteur, qui se prêtèrent à cet arrangement avec la meilleure grace du monde.

Cependant la guerre venait d'éclater. La tribu de Rutherford devait marcher en auxiliaire contre les peuplades de la baie des Iles, et l'Anglais fit naturellement partie du contingent. La rencontre eut lieu sur les bords d'une petite rivière qui coulait entre les deux camps. Le chant de guerre ayant été entonné, les armées, fortes de mille hommes chacune, se formèrent sur un front de deux combattans d'épaisseur, tandis que les esclaves se repliaient sur l'arrière pour ramasser les armes et recueillir les blessés. L'affaire commença par une décharge générale des mousquets et se poursuivit dans une mêlée corps à corps. Les cris des femmes, qui suivent leurs maris sur les champs de bataille, les chants des guerriers, les plaintes des mourans animaient cette scène et la remplissaient d'une sauvage terreur. Les massues, les lances, tourbillonnaient dans l'air, maniées avec une dextérité merveilleuse; la main gauche des combattans cherchait à saisir la chevelure du champion ennemi, tandis que la main droite, armée du casse-tête, menaçait de lui fendre le crâne. Le choc fut vif, mais il dura peu : l'armée de la baie des Iles céda, et battit en retraite à travers les bois. Rutherford, heureux jusque-là, fut blessé à la cuisse par un fuyard, puis soigné et pansé sur le

(1) Le salut de la Nouvelle-Zélande consiste à s'appuyer fortement les nez l'un contre l'autre.

champ de bataille. Quand vint le soir, un beau spectacle réjouit l'ame des vainqueurs. Vingt têtes plantées sur des lances figuraient comme autant de trophées, et quarante cadavres promettaient d'autres joies pour le lendemain. Ces saturnales de la victoire durèrent deux jours.

Enfin le moment approchait où Rutherford devait voir finir sa captivité laborieuse. Quoique fixé depuis dix ans sur cette terre, il regrettait secrètement la patrie et n'attendait qu'une occasion favorable pour s'évader. Cette occasion s'offrit. Un jour, dans tous les villages de l'intérieur, le bruit courut qu'un navire venait de paraître sur la côte, et la fumée s'élevant de la crête des montagnes confirma cette nouvelle. A ce signal familier, les tribus, poussées par la soif du butin, se précipitèrent vers la plage. Rutherford s'y rendit avec plus d'empressement que les autres, mais dans des intentions bien différentes. Quand il arriva, un brick était en vue, quoique fort au large. Les chefs se consultèrent et résolurent de dépêcher l'Anglais pour attirer ce bâtiment dans un piége. Rutherford accepta et s'embarqua dans une pirogue avec cinq naturels. Quand il monta sur le pont du brick, qui était un baleinier américain, le capitaine s'écria tout étonné: — Voilà un Zélandais blanc! — Dites un Anglais tatoué, répliqua Rutherford. — Puis il raconta aux officiers ses romanesques aventures. Le capitaine compâtit aux infortunes du matelot et consentit à le recevoir : on renvoya la pirogue montée par les naturels, et le baleinier reprit le large. Le chef zélandais ne revit plus son gendre, et ses deux filles attendent encore leur époux.

Il paraît, au surplus, qu'une foule d'existences analogues se rencontrent dans l'intérieur de la Nouvelle-Zélande, peuplée de marins déserteurs et de *convicts* échappés des geôles de Botany-Bay. Partout où ces hommes se sont fixés, ils ont donné le spectacle d'une dépravation raffinée jointe à un abrutissement barbare, et ont vécu avec les naturels dans un état de promiscuité révoltante. Rutherford en nomme deux établis dans son voisinage, l'un et l'autre tatoués et mariés à des filles de chefs. M. de Blosseville en cite un troisième, matelot réfractaire, qui non seulement avait perdu le sentiment de sa nationalité antérieure, mais qui s'était identifié avec ces mœurs hideuses au point de devenir un cannibale passionné. Il faut le dire à la honte de notre civilisation, elle a souvent été représentée dans ces mers par des hommes plus dégradés que ne le sont des sauvages.

V. — LA NOUVELLE-ZÉLANDE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES MISSIONS.

L'origine des missions de la Nouvelle-Zélande se fait remarquer par le concours des plus fortes et des plus douces vertus évangéliques, le courage, la patience, la résignation et le dévouement. Quand l'apôtre qui fut la tête et le bras de cette pieuse entreprise, le révérend M. Marsden, songea à fonder un établissement sur ces parages, l'archipel n'était guère connu en Europe que comme un théâtre de catastrophes sanglantes. Des massacres réitérés, des agressions audacieuses attestaient les mœurs féroces et l'intrépidité naturelle des tribus indigènes. Elles semblaient aussi inaccessibles à la douceur qu'à la crainte, aux bons procédés qu'aux voies de rigueur. Aucun navire, si bien armé qu'il fût, n'était en sûreté le long de cette côte, et *le Boyd* venait d'être enlevé et anéanti avec soixante hommes d'équipage.

Ce fut au milieu d'un peuple suspect et redoutable à tant de titres que descendirent, au mois de décembre 1814, trois missionnaires, MM. Kendall, Hall et King, avec leurs femmes, leurs enfans en bas âge et un petit nombre de serviteurs. A cette époque et dans l'état du pays, le succès était plus douteux que le martyre. M. Marsden seul avait la conscience d'heureux résultats. Il avait étudié le caractère zélandais moins d'après les impressions publiques qu'à l'aide d'observations intelligentes et personnelles. Divers chefs s'étaient assis à ses foyers dans l'établissement central de Parramatta, et l'étude qu'il en fit lui permit de dire, dès 1813, que cette race était *susceptible de toute amélioration morale.* Aussi ne recula-t-il ni devant les périls de l'œuvre, ni devant les hésitations de son gouvernement. Confiant dans les promesses de quelques chefs indigènes, il partit lui-même avec ses missionnaires et alla présider à leur installation.

Quand il arriva à la baie des Iles, la saison d'été animait ces parages. Le ciel était pur, la terre étalait une végétation puissante. Tout parut sourire aux nouveaux venus, la nature et les habitans. Les chefs se montrèrent tels que M. Marsden les avait jugés, méchans pour les méchans, bons pour les bons. On traita avec eux d'un terrain qui devait servir aux premières cultures de la mission. Deux cents acres furent cédés, dans le district de Rangui-Hou, en échange de douze haches. La pieuse colonie s'y installa, improvisa quelques cases, s'occupa de ses premiers besoins, défricha et ensemença son petit domaine. Ce fut là le berceau des missions de la Nouvelle-Zé-

lande, composées d'abord de vingt-cinq membres, hommes et femmes, maîtres et serviteurs. Dans quatre voyages consécutifs, M. Marsden poursuivit le développement de son œuvre avec un zèle intelligent et un courage infatigable. D'autres acquisitions furent faites sur divers points, et l'on vit ainsi, dans un rayon de vingt lieues et au sein des tribus principales de l'île du Nord, se fonder des missions nouvelles qui toutes avaient leurs jardins, leurs chapelles, leurs desservans anglais et leurs protecteurs indigènes. L'œuvre de Dieu se fraya sa voie, surtout par des moyens temporels. Le succès parut si probable dès ce temps, que la concurrence s'en mêla. L'église anglicane avait eu jusqu'alors les honneurs exclusifs de cette conversion; les églises dissidentes voulurent s'y ménager un rôle. Des missionnaires wesleyens, secte de méthodistes, parurent dans la baie de Wangaroa, et, chassés de ce point par les naturels, se reformèrent sur les rives de l'Hoki-Anga et à Mangounga. Malgré les nuances et les intérêts qui les séparaient, la meilleure harmonie régna constamment entre les deux églises.

Cependant leurs progrès n'ont pas été aussi rapides qu'on l'avait espéré d'abord. Soit que l'élément spirituel du culte protestant ne soit pas doué de ce prestige inhérent au catholicisme, soit qu'absorbés dans les soins de leur ménage les missionnaires n'aient pu agir assez efficacement sur leur grande famille, il est certain que l'influence religieuse fut à peu près nulle dans les premiers temps. En acceptant la supériorité des faits, les naturels ne voulurent pas comprendre la supériorité des idées. Ils voyaient dans les missionnaires, artisans pour la plupart, d'excellens forgerons, des armuriers inestimables; mais il ne leur venait nullement à la pensée de les regarder comme les dispensateurs d'un royaume céleste. Rencontrant chez eux quelques commodités de la vie matérielle, ils les estimaient beaucoup pour cela, peu pour le reste; ils les respectaient, mais ne les écoutaient pas. Leurs traditions guerrières, mêlées d'un vague sentiment d'immortalité, suffisaient pour satisfaire leurs instincts religieux. Ils y tenaient; ils ne voulaient pas d'autre croyance. Aussi, même aujourd'hui, quoi que les missionnaires aient pu dire ou faire dire, il n'y a pas, à la Nouvelle-Zélande et parmi les indigènes, d'église chrétienne qui mérite ce nom. On a gagné quelques esclaves, on a formé quelques enfans; mais à peine cite-t-on un seul chef qui se soit ouvertement rallié au giron des deux missions. En exagérant les chiffres, on peut attribuer, sur le papier, à l'une douze cents prosélytes, à l'autre quatorze cents; mais qu'est-ce que ce faible contingent auprès des

cent cinquante mille ames de population que renferme la grande île du Nord? Les missionnaires épiscopaux ne se sont point abusés sur un semblable succès, et, renonçant à éveiller une foi inerte, ils ont sur-le-champ aspiré à un autre mode d'influence. Grace à l'or de la société centrale, ils se sont rendus acquéreurs de vastes espaces de terrains, les ont défrichés, les ont livrés à une active culture. Aujourd'hui ils peuvent passer pour les seigneurs suzerains de la baie des Iles, et désormais, pour gagner des ames à Dieu, leurs richesses seront plus éloquentes que leurs paroles.

Le plus grand obstacle à la propagation du christianisme s'est rencontré dans l'essence même de notre loi divine, incompatible avec les habitudes belliqueuses des tribus zélandaises. On leur défendait la guerre, qui était leur tradition, leur culte, leur vie. On leur interdisait la vengeance des injures, qui formait leur code d'honneur. On leur proposait d'échanger leurs mœurs inquiètes contre des mœurs paisibles, l'impétuosité contre la patience, la pétulance contre la tranquillité. Un peuple ne se refait pas en un jour, il ne se livre pas à l'inconnu sans combat et sans résistance. Les préjugés, les usages, les lois du pays ne se laissèrent donc pas entamer, et plus d'une fois ils réagirent violemment contre les étrangers qui les menaçaient par leur présence. Presque toutes les querelles entre les naturels et les missionnaires provinrent de l'incompatibilité des tendances et des doctrines réciproques. Les missionnaires refusaient des mousquets aux chefs, qui, à leur tour, refusaient des vivres aux missionnaires. Les baleiniers, se prêtant sans aucune difficulté au commerce des armes à feu, devaient obtenir et obtenaient toutes les préférences des indigènes, qui ne pouvaient s'expliquer les scrupules des ministres de l'Évangile. Sous l'empire de ces rancunes, les établissemens religieux furent, à diverses reprises, inquiétés, menacés, pillés, dévastés. Les wesleyens de Wangaroa subirent un sac complet; leur maison fut démolie, leurs champs furent ravagés, leur vie même se trouva en péril. A Pahia, à Waïmate, à Tepuna, à Waï-Tangui, ces scènes se reproduisirent, mais toutefois avec moins de violence. La cause de ces ruptures soudaines était ou la mort d'un chef puissant, ou une demande d'armes à feu à l'occasion d'une guerre prochaine.

La meilleure preuve du peu de succès des missionnaires pendant les vingt premières années de leur séjour, peut se tirer de l'activité même des hostilités entre les tribus zélandaises durant cette période. Ce fut presque une extermination régulière et systématique. A peine une trêve était-elle conclue sur un point, qu'une rupture éclatait sur

l'autre. Les grandes luttes de Shongui et de Pomare datent de ce temps. Quand Shongui se rend à Londres avec un ministre de paix, c'est pour y mieux préparer la guerre. Les personnages importans du pays périssent tous par les armes. Shongui meurt des suites d'une blessure; Pomare est dévoré par son ennemi. Entre les peuplades du centre et celles de la baie des Iles, le combat s'éternise sans merci et sans trève. Chaque renfort de mousquets est un encouragement à de nouvelles tentatives. Ceux qui n'ont pas cette ressource imaginent mille ruses pour en neutraliser l'effet. Un chef de l'ouest fait coucher ses gens à plat ventre au moment de la première décharge, l'esquive ainsi, et se précipite ensuite sur ses antagonistes, fort embarrassés d'armes qui ont épuisé leur effet. Aucune des anciennes coutumes guerrières n'a disparu; la victoire a toujours son horrible lendemain. Le *tabou* règne plus impérieusement que jamais, et il vient frapper les missionnaires jusque dans leurs champs, leurs cultures, leurs maisons, leurs néophytes. Les nouveaux chrétiens respectent ce que la loi du pays tient pour sacré. Le code des représailles n'a point adouci ses rigueurs. Rien n'est changé, si ce n'est qu'on souffre sur les lieux des hommes qui y ont importé une civilisation matérielle. C'est une question de reconnaissance, d'égards, de bons procédés, voilà tout. Les indigènes n'ont jamais rendu le mal pour le bien.

Si la vie locale ne s'est que faiblement modifiée, il ne faut pas croire que les missionnaires aient assisté, sans tenter aucun effort, au spectacle de leur impuissance. Les voyages de M. Marsden, les laborieux travaux de ses collègues, sont des témoignages d'une activité louable, bien qu'infructueuse. Mais là où le zèle religieux a échoué, le mouvement commercial imprime déjà de profondes traces. La baie des Iles, rendez-vous des baleiniers, a reçu en 1836 cent cinquante-un navires, en 1837 cent quarante-neuf, en 1838 cent soixante-douze. C'est devenu une échelle importante où plus de six cents Européens forment une sorte de comptoir et un noyau de colonisation. Si l'esprit indigène doit être transformé, c'est par ce contact et non par l'influence religieuse. Les Zélandais sont surtout un peuple pratique; l'habitude plutôt que la parole les domptera. Des rapports plus fréquens avec les Européens entraîneront des besoins et des penchans plus identiques, et déjà les naturels de la baie des Iles ont vaincu leur répugnance pour les liqueurs spiritueuses, que les autres tribus repoussent toujours avec dégoût. La population de ces îles gagnera-t-elle à cette métamorphose? Ceci est un autre problème qui serait trop long à résoudre. Un peuple ne change pas ses mœurs,

ses habitudes, ses vêtemens, sans subir de graves et cruelles altérations. La vie sociale est comme la vie de l'homme : une modification de régime l'atteint dans sa source même. L'énervement physique qui s'est déjà produit à Taïti et à Hawaii n'épargnera pas sans doute la Nouvelle-Zélande. Il se peut même qu'aucun de ces groupes ne résiste à cette épreuve décisive, et ainsi se trouverait justifiée cette loi qui fait succéder les races aux races, comme les individus aux individus.

Avec les baleiniers, la Nouvelle-Zélande a vu paraître en bien plus grand nombre les vaisseaux des puissances européennes, les uns chargés de missions scientifiques, les autres d'une surveillance militaire. L'Angleterre y a envoyé quelques croiseurs, et dans le nombre, le capitaine Hobson du *Rattlesnake*. La France n'est point demeurée en arrière, et, dans l'espace de douze ans, cinq expéditions successives ont montré aux indigènes des *hommes de Marion*, comme ils les nomment encore. En 1824, *la Coquille* mouille dans la baie des Iles et y exécute de beaux travaux d'hydrographie. En 1827, *l'Astrolabe*, après avoir exploré et relevé toute la côte orientale de la Nouvelle-Zélande, jette à son tour l'ancre dans les mêmes eaux, et complète avec une grande autorité les observations antérieures. *La Favorite* y paraît en 1831, et nous donne de son voyage une relation pleine de charme et d'intérêt. L'année 1838 est encore plus féconde : deux fois le pavillon français se montre dans la baie des Iles, la première fois sur la corvette *l'Héroïne*, capitaine Cécile; la seconde sur la frégate *la Vénus*, capitaine Dupetit-Thouars. *L'Héroïne* trouva sur les lieux le premier missionnaire catholique qui s'y soit fixé, M. de Pompallier, évêque de Maronée. Arrivé à la Nouvelle-Zélande vers la fin de 1837, ce digne ecclésiastique avait eu toutes les peines du monde à se soustraire aux violences furieuses des naturels, ameutés par les missionnaires épiscopaux. La présence de *l'Héroïne* (1), l'appui énergique et loyal du commandant Cécile firent sur-le-champ au prêtre catholique un meilleur sort et une meilleure place. La malveillance fut intimidée, les haines s'apaisèrent. *La Vénus* acheva ce que *l'Héroïne* avait si dignement commencé, et le brave capitaine Dupetit-Thouars, nom glorieux dans notre marine, couronna l'importance de sa station par des travaux qui vont être publiés prochainement.

Cependant, depuis 1832, les Anglais avaient compris qu'ils ne pouvaient laisser la Nouvelle-Zélande à la merci des criminels et des

(1) *L'Héroïne* ne quitta la baie des Iles que pour aller châtier les insulaires de Chatam, qui avaient massacré l'équipage du *Jean Bart*, bâtiment français.

forbans de toutes les nations. Sur un point si fréquenté par les vaisseaux, il fallait établir une justice ou tout au moins une surveillance. Les pouvoirs qui avaient été donnés aux missionnaires en vertu d'une loi de George IV étaient illusoires et insuffisans. Cette écume sociale qui, dès 1813, arrachait de douloureuses plaintes à M. Marsden, ne faisait que gagner chaque jour du terrain. Encore quelques années de tolérance, et la Nouvelle-Zélande devenait une république de boucaniers, régis par la loi d'une souveraine impunité. Il fallait aviser : on avisa, mais d'une manière timide. L'Angleterre avait peur alors d'être soupçonnée d'envahissemens; elle se contenta d'envoyer à la baie des Iles, en 1835, un consul, M. Busby, avec des attributions vagues et impuissantes. Ce consul n'avait et n'a encore ni juridiction définie, ni moyens d'action appréciables. Quelques procès-verbaux, quelques rapports, voilà à quoi s'est réduit jusqu'ici son rôle officiel. Mais avec cette intelligence qui caractérise les fonctionnaires anglais, il a su s'en créer un autre, et il ne doit pas être demeuré étranger aux dernières combinaisons commerciales qui se rattachent à l'exploitation de cet archipel.

Ce consul venait à peine de s'installer dans la baie des Iles, quand il apprit par la voix publique qu'un baron français réclamait et s'attribuait la souveraineté de la Nouvelle-Zélande. Voici à quels faits se rattachait cette prétention. En 1820, durant le séjour de Shongui à Cambridge, le baron Charles de Thierry avait acheté de ce chef zélandais, par l'entremise de M. Kendall, missionnaire, quatre-vingt mille acres de terre sur les bords de l'Hoki-Anga et ailleurs moyennant trente-six haches (1). L'acte fut mis en règle, et, comme droit, l'enquête du parlement n'a pas atténué sa valeur. Comme fait, c'est différent; non-seulement la possession a été contestée, mais elle semble avoir été refusée. Cependant, en 1834, M. Charles de Thierry songea à donner cours à son titre de propriétaire. Il forma à la Guadeloupe une société qui devait poursuivre la colonisation de la Nouvelle-Zélande, en la combinant avec la canalisation de l'isthme de Panama. A l'appui de ses vues et pour préparer les esprits, il lança un manifeste qui ne manquait ni d'adresse ni d'assurance, et dans lequel, ne retirant rien de ses prétentions sur le territoire qui

(1) Ce marché, tout surprenant qu'il peut sembler, n'est pas le seul de ce genre. M. Marsden avait acquis aussi, en 1814, un assez grand espace de terrain moyennant douze haches. Il faut ajouter que M. de Thierry se dit acquéreur à un titre bien plus onéreux et parle de dix mille livres sterling qu'il avait données à M. Kendall comme contre-valeur de ses achats.

lui avait été inféodé, il déclarait cependant reconnaître et vouloir respecter les droits des tenanciers actuels. C'était à la fois juste et habile, même en prenant la chose au sérieux. A cette déclaration imprévue de suzeraineté, M. Busby crut devoir répondre par une contre-déclaration d'indépendance. Il réunit trente-cinq chefs de l'île du Nord et leur fit signer un acte dérisoire qui ressemblait beaucoup à une constitution européenne, avec congrès, séances annuelles et équilibre des pouvoirs. Rien ne manquait à cette parodie. Muni de cette pièce, il attendit M. Charles de Thierry de pied ferme. Par surcroît de précaution, il voulut même que la Nouvelle-Zélande eût son pavillon, qui fut solennellement reconnu par l'Angleterre.

Cependant M. Charles de Thierry n'arrivait pas. Il ne venait pas assurer son droit par une investiture réelle. Long-temps retenu à Taïti et dans la Nouvelle-Galles du Sud, il ne débarqua à la Nouvelle-Zélande que vers la fin de 1837, amenant avec lui soixante hommes qu'il avait recrutés à Sydney, et qui n'étaient pas, comme on peut le croire, des hommes de choix. A son arrivée, on s'occupa de ses droits et de ses prétentions. S'il faut en croire l'enquête de la chambre des lords, une assemblée de chefs aurait déclaré que la vente des quatre-vingt mille acres, datant de 1820, était nulle et périmée. Mais, comme compensation, un des chefs d'Hoki-Anga aurait cédé à M. de Thierry quatre mille acres d'excellente terre, au prix de 200 liv. sterl. payables en denrées. Voilà où en étaient les choses à cette date. Aujourd'hui, si l'on s'en rapporte aux documens de l'enquête des lords, M. de Thierry n'en maintient pas moins ses protestations contre toute occupation anglaise, en prenant le titre un peu ambitieux de roi de Rahaheva.

Cet incident une fois vidé, la Nouvelle-Zélande restait partagée, vers la fin de 1838, entre trois influences : celle de l'esprit indigène, toujours indomptable et entier; celle des missionnaires, qui continuaient à petit bruit et sur une échelle réduite leur lent travail de prosélytisme; enfin celle de l'esprit européen, envahissant le pays par tous les bouts, utilisant le mal comme le bien, se propageant par le commerce et par la politique, par les résidens et par les voyageurs. C'est ce dernier phénomène qui a éveillé l'attention de l'Angleterre sur un pays où elle entretient déjà un grand commerce sans y avoir fondé aucune organisation régulière; c'est lui qui a donné naissance aux vastes projets de colonisation dont il nous reste à parler.

VI. — COLONISATION ANGLAISE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

Quand on récapitule ce que l'esprit d'entreprise a fait depuis un siècle pour l'Angleterre, et ce que l'Angleterre a fait par lui, on ne peut se défendre d'un profond étonnement. Au temps où le commodore Drake et le lord Delaware ouvrirent cette carrière de glorieuses aventures, l'un en promenant le pavillon britannique autour du globe, l'autre en portant la hache du pionnier sur les forêts du Nouveau-Monde, la Grande-Bretagne ne possédait que ses deux îles européennes et quatorze millions de sujets directs. Ce qu'elle a réalisé depuis lors en fait de conquêtes dépasse toute imagination, et la statistique de nos temps positifs prend à ce sujet la couleur d'une tradition fabuleuse. Comme si c'était une tâche légère que d'avoir peuplé et renouvelé l'Amérique du Nord, l'une des grandes Antilles et les plus belles îles de l'Océan atlantique, l'Angleterre s'est attaquée à l'Asie, et y a fondé son empire des Indes, — aux terres australes, et s'y est adjugé un continent. Jetant en chemin des garnisons sur toutes les plages et plantant son drapeau sur tous les rochers, elle n'a eu pour son génie de découvertes d'autres limites que celles du monde. Aujourd'hui la Grande-Bretagne étend son pouvoir sur une superficie de 775,000,000 lieues carrées et commande à cent quarante-huit millions de sujets immédiats. La dixième partie du globe est dans ses mains. Qu'on parle maintenant de sa décadence!

Ce succès merveilleux tient à deux causes, à l'esprit public et au génie particulier. Point de lutte, point de rivalité entre ces deux expressions de la grandeur nationale. L'action collective a toujours appuyé, complété, chez nos voisins, l'initiative individuelle, et la force de tous n'a nulle part fait défaut aux hardiesses de chacun. Jamais un plus bel ensemble d'efforts n'a concouru à de plus brillans résultats. Il faut ajouter que l'élévation du rôle a dû influer beaucoup sur le caractère du peuple qui s'en était hardiment emparé. Il est des mérites qu'une situation commande et aussi des vices qu'elle impose. Une fois lancée dans sa voie d'envahissement, l'Angleterre n'a plus eu ni le choix des moyens, ni la liberté des allures. Il fallait marcher devant soi sans s'arrêter, sans regarder en arrière, entreprendre toujours et toujours réussir. A défaut du droit le fait, à défaut de l'adresse la violence; tout était bon, pourvu que le succès fût au bout. On ne saurait dire tout ce qu'il s'est dépensé, dans cette mission, d'égoïsme persévérant et d'énergie impitoyable. De tels mandats

n'échoient qu'à de fortes races, douées de l'esprit de suite et du plus grand des génies, celui de la patience. Aujourd'hui même l'élan est tel qu'il emporte la nation malgré elle, malgré un retour réfléchi sur son état intérieur. Le gouvernement a beau se refuser à de nouvelles expériences, le parlement a beau se tenir en garde contre l'esprit remuant des spéculations lointaines; le mouvement d'irradiation coloniale ne cessera, pour l'Angleterre, que le jour où l'univers se dérobera sous ses pieds : *ubi defuit orbis*. Sa force d'expansion a tous les caractères de celle de la vapeur : elle n'a été puissante qu'à la condition d'être implacable.

Ce qui arrive à propos de la Nouvelle-Zélande, est une preuve bien décisive de cette tendance à un impérieux entraînement. Certes, on n'ignorait rien à Londres, dans les bureaux des colonies et du *Foreign Office*, de tout ce qui se rattache à ces deux grandes îles australes, si dignes d'intérêt et d'un si précieux avenir. On avait pu s'assurer depuis long-temps des avantages inhérens à leur possession, et des inconvéniens attachés à cette espèce de déshérence qui les frappe; on connaissait les ressources du sol, on pressentait quel immense parti le commerce pouvait tirer de ce *phormium tenax*, le plus beau lin du monde, objet d'inépuisables récoltes, et des magnifiques bois de mâture que recèlent les forêts de cet archipel. On se disait encore que la Nouvelle-Zélande, rendez-vous des baleiniers anglais, ne pouvait demeurer sans péril un terrain vague, ouvert à tous les criminels, une sentine pour tous les vices, un lieu d'asile pour toutes les corruptions. Oui, plus d'une fois, le gouvernement anglais a dû se poser ces questions, interroger son courage, calculer sa force, sonder ses reins. Mais le cœur lui a manqué, comme on l'a dit : il a craint d'ajouter un tourbillon nouveau aux tourbillons qui l'emportent; il s'est sagement défié du vertige. L'Inde et l'Australie, le Canada et la Jamaïque, sans compter les appoints, lui paraissaient constituer une somme assez forte de responsabilité coloniale et un fardeau assez lourd, même pour les épaules les plus vigoureuses.

Eh bien! telle est la loi irrésistible des destinées humaines, que, lorsque le gouvernement anglais a fait une halte, étonné, effrayé de ses succès, le génie particulier l'a repris par la main, l'a forcé de se remettre en route, l'a rendu à la fatalité de son rôle. En Angleterre, l'association des forces individuelles est depuis long-temps élevée à la hauteur d'un pouvoir public; c'est presqu'un état dans l'état. L'empire des Indes fut fondé par une compagnie de marchands, qui l'administra avec une majesté et une prudence dont peu de souve-

rains seraient capables. L'association aspire encore à ces merveilles impossibles aujourd'hui, et elle a voulu tenter pour la Nouvelle-Zélande ce que d'autres avaient réalisé pour l'Inde. Le gouvernement semblait décidé à oublier cet archipel, moins par indifférence que par lassitude : l'association a offert de le suppléer dans cette tâche, de se substituer à ses devoirs. Elle ne demandait qu'une jouissance temporaire, qu'un usufruit, couvrant ainsi la spéculation sous le manteau du patriotisme. Pressé de la sorte, le gouvernement n'a pu résister, il a été entraîné sur un terrain qu'il n'avait pas choisi, et a obéi, par contre-coup, à des pensées d'agrandissement dont il avait d'abord cherché à se défendre. Ainsi, ce que n'avaient pu amener ni les sollicitations itératives de M. Busby, consul résident à la baie des Iles, qui se chargeait de faire toute la police de la Nouvelle-Zélande avec soixante soldats réguliers, ni les rapports du capitaine Hobson du *Rattlesnake*, ni les dépêches du gouverneur de Sydney, ni les pétitions incessantes des armateurs pour la pêche de la baleine, une compagnie entreprit de le faire à côté du gouvernement, en ne lui demandant qu'une investiture légale, mais limitée. Telle est l'origine de la *compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande* (*New-Zealand land company*), qui a excité et excite encore une si vive attention de l'autre côté de la Manche.

Cette compagnie s'est, à son début, constituée l'héritière d'une société commerciale fondée sous le nom de *New-Zealand flax company* (*compagnie linière de la Nouvelle-Zélande*), et dont l'existence remonte à 1825. Le nom de lord Durham, qui a si souvent figuré dans les entreprises de ce genre, a servi de lien aux deux spéculations. La première avait eu une fin ridicule. Une troupe de colons, débarquée à la Nouvelle-Zélande et accueillie sur la plage par des naturels qui exécutaient une danse guerrière, fut saisie d'une telle frayeur à l'aspect de ces gestes et en entendant ces cris, qu'elle remonta précipitamment sur ses chaloupes, se croyant menacée d'une agression soudaine. Les vaisseaux repartirent comme ils étaient venus, sans laisser un seul homme à terre. Ainsi avorta ce projet prématuré. La nouvelle compagnie a opéré sur d'autres bases et avec une tout autre puissance. L'un des secrétaires de lord Durham, M. Wakefield, en a été le plus ardent promoteur. Grace à lui, de grands noms de l'aristocratie s'empressèrent d'offrir leur patronage; des banquiers, des membres de la chambre des communes, de jeunes baronnets se chargèrent de donner l'élan et mirent leur influence au service de l'affaire. L'essentiel était d'abord d'obtenir une sanction

législative. Les lords Durham et Petre se chargèrent de solliciter le concours de la chambre haute; MM. Francis Baring, Molesworth, William Thompson, celui de la chambre des communes. Un peu de charlatanisme se mêlant toujours aux spéculations, la compagnie commença par s'emparer de deux Zélandais du détroit de Cook, qu'un bâtiment du Havre avait conduits en Europe. Elle les attacha à son entreprise et s'en fit une sorte de prospectus. L'un d'eux est mort depuis; mais l'autre, nommé Hiakai, a survécu. Son témoignage a été recueilli dans l'enquête de la chambre des lords, et il est vraiment curieux d'y lire ses réponses empreintes d'une précision judicieuse et pleines d'une intelligente réserve. Hiakai a dû être et a été l'interprète naturel de la première expédition.

Le plan de la compagnie était d'obtenir, avant tout, la reconnaissance formelle du parlement, et, pour dissimuler jusqu'aux apparences d'une spéculation privée, elle se refusa à énoncer aucune espèce de capital social. Cette manière de procéder cachait un piége. Elle impliquait deux choses, une prise de possession de la part de l'Angleterre, et une délégation de ses pouvoirs à une association commerciale. La compagnie se réservait, comme moyen financier, de contracter un emprunt qui aurait eu pour fonds d'amortissement le premier produit de terres, et qui, émis sous l'empire d'une investiture solennelle, se serait assuré sur-le-champ une belle place dans le crédit public. On le voit, il y avait là-dessous bien des primes d'encouragement à l'agiotage. L'enquête de la chambre des lords n'avait pas à s'en occuper; mais, devant la chambre des communes, saisie de la question durant la session de 1838, ces difficultés furent mises en évidence, ces intentions secrètes furent pénétrées. On comprit qu'on allait engager le pays, avant l'heure, dans une solidarité qu'il ne pouvait pas subir, et mettre son influence au service d'un intérêt particulier. D'ailleurs, une prise de possession, si détournée qu'elle fût, était un acte essentiellement diplomatique, et, en risquant une semblable initiative, le parlement franchissait les limites de sa compétence. D'autres circonstances militaient encore contre l'acceptation du bill. La société évangélique de Londres, puissante par ses richesses et par ses relations, s'était dès l'abord prononcée contre toute colonisation civile. A l'entendre, ses missionnaires seuls pouvaient poursuivre sagement et utilement la première éducation d'un pays sauvage, lui inspirer des mœurs religieuses et des habitudes sociales. Tout autre mode d'initiation devait non-seulement échouer, mais encore entraîner des résultats funestes. Les

exemples pervers n'abondaient déjà que trop sur le littoral de la Nouvelle-Zélande, séjour d'une population nomade et corrompue, école de vices, de crimes et d'infamies. Ainsi parla M. Coates, secrétaire de la société des missions épiscopales. Les délégués wesleyens en dirent autant, repoussant de toutes leurs forces l'intrusion d'élémens profanes dans la transformation religieuse du pays. Il est évident que ces raisonnemens spécieux ne servaient qu'à couvrir des vues personnelles et des jalousies transparentes : riches propriétaires du pays, les missionnaires ne pouvaient envisager d'un bon œil la concurrence imminente de grands capitalistes. Cependant leur résistance fut d'un grand poids : lord Glenelg et lord Howick, membres du cabinet, s'y associèrent. Sous ces diverses influences, le bill fut écarté; mais il demeura constant que la principale cause de ce rejet était la crainte d'engager légèrement l'Angleterre dans une question de droit international. Lord Melbourne fit à quelque temps de là une déclaration qui résumait cette pensée et attribuait ce sens à la conduite du cabinet. Enfin, avant tous les autres, le comité de la chambre des lords, interrogé sur cette mesure, avait répondu que « l'augmentation du nombre des colonies anglaises était une question qui ne relevait que de la couronne. » Voilà des faits dont notre diplomatie doit avoir pris acte.

Ainsi la *compagnie zélandaise* n'avait abouti qu'à un avortement. Mais, à défaut d'un caractère officiel, elle pouvait prendre celui d'une spéculation nationale. L'attention publique avait été vivement excitée à son égard : elle était dans les conditions des choses dont l'opinion se préoccupe, c'est-à-dire certaine de réussir. On lui avait contesté sa forme, elle en revêtit une autre. Elle se fit *compagnie territoriale de la Nouvelle-Zélande*, au capital de 250,000 livres sterling (6,500,000 francs), divisé en 2,500 actions de cent livres sterling chaque. Elle eut pour gouverneur lord Durham, pour gouverneur-délégué M. Joseph Somes, pour secrétaire M. John Ward, pour agent principal M. Wakefield. La compagnie était déjà propriétaire de plusieurs terrains acquis par la société précédente, et notamment de divers lots cédés autrefois au lieutenant Donnell sur le territoire de Kaipara. Elle se constitua ce fonds qu'elle devait compléter par des achats successifs, jusqu'à la concurrence de cent dix mille acres de terre, divisés en onze cents sections, dont cent dix étaient réservées pour les indigènes, et les neuf cent quatre-vingt-dix autres mises à la disposition des émigrans au prix d'une livre sterling l'acre. Un quart du produit des ventes de terrain devait amortir les dépenses de la

compagnie; le reste se distribuait entre des destinations diverses, toutes dans l'intérêt des colons, telles que les frais de transport, les achats d'ustensiles, les débours de premier établissement, et les améliorations locales.

La spéculation, on le voit, était parfaitement combinée. On comptait sur un succès, on obtint un véritable triomphe; ce ne fut pas seulement de l'assentiment, mais de l'enthousiasme. De tous les coins de l'Angleterre et de l'Écosse arrivaient des laboureurs, des ouvriers, des fermiers, suivis de leurs enfans et de leurs femmes. L'engouement gagna même les jeunes têtes de l'aristocratie, et à côté de la grande compagnie se forma un comité de colonisation qui se chargea de recruter pour la Nouvelle-Zélande des fils de famille et des hommes considérables. La nouvelle colonie aura donc, comme membres résidens, des noms qui tiennent de près aux grandes maisons d'Angleterre : MM. Henri Petre, Dudley-Sainclair, Daniell, Évans, Molesworth et divers autres. Ces messieurs ont vu là une sorte de gageure, une manière de faire de l'originalité patriotique; même ainsi, c'est un noble passe-temps. Malheureusement tout n'est pas demeuré aussi pur et aussi irréprochable dans cette entreprise. Comme on devait s'y attendre, l'agiotage s'en est mêlé. Les actions de terrains ont été l'objet de négociations aléatoires; on a spéculé sur le premier feu de l'opinion, on a abusé de la crédulité populaire. Ainsi le même acre de terre que la compagnie cédait à une livre sterling, était coté dans un journal à quatre-vingts livres. Ce journal lui-même peut être regardé comme une de ces graves plaisanteries dont les Anglais seuls ont le secret. Il s'intitulait *New-Zealand Gazette*, et, en lançant son premier numéro à Londres, il déclarait que le second ne paraîtrait qu'à la Nouvelle-Zélande, ce qui ne l'empêchait pas d'appeler des abonnemens immédiats. Le charlatanisme alla si vite et si loin, que le *Times* crut devoir insérer la note suivante sous le titre d'AVIS AUX ÉMIGRANS : *Quatre mille lieues séparent notre pays de la Nouvelle-Zélande, et, dans l'hypothèse d'un désappointement, ce n'est pas là une distance facile à franchir. Il règne, à l'heure qu'il est, une fièvre d'émigration qu'exploitent des personnes intéressées, sans se préoccuper des souffrances qui attendent leurs victimes. C'est pour prévenir les misères qui doivent résulter de ces calculs égoïstes et sordides que nous conjurons le public de se tenir en garde contre toutes les séductions de ce genre.* Cette accusation est trop formelle pour qu'elle ne soit pas méritée.

Cependant les chefs de la compagnie, il faut leur rendre cette justice, entraient activement et sérieusement dans les détails de la réalisation. Dès le mois de mai, une expédition préparatoire, composée des navires *le Tory* et *le Cuba*, montés par le lieutenant Smith, inspecteur-général, et M. Wakefield, agent principal de la compagnie, appareillait pour la Nouvelle-Zélande. Les instructions de M. Wakefield, qui ont été livrées à la publicité, lui enjoignaient de se rendre d'abord dans le détroit de Cook et d'y choisir un lieu propice pour un établissement agricole, le port Hardy, par exemple, sur l'île Durville, ou à son défaut le port Nicholson. Ce point une fois fixé, M. Wakefield devait remonter la côte occidentale de l'île du Nord, toucher à Kaïpara et s'y faire mettre en possession des terres de la compagnie, acquises par l'intermédiaire du lieutenant Donnel. En même temps, et sur tous les points, M. Wakefield avait pour mission de reconnaître et d'acheter les meilleurs lots de territoire, prenant en considération les avantages naturels des localités, les forêts, la qualité du sol, les cours et les chutes d'eau. Son exploration achevée, il devait retourner au port Hardy et y attendre l'arrivée des premiers colons. Ces colons sont partis en effet d'Europe dans les mois d'août, septembre et octobre derniers, sur de beaux navires de cinq à six cents tonneaux et parfaitement aménagés. Cette émigration se compose principalement d'artisans et d'agriculteurs, choisis avec le plus grand soin et d'une moralité éprouvée. Tout ce qui est nécessaire à une installation durable se trouve sur ces transports, qui forment autant de petites bourgades flottantes. On en est même arrivé aujourd'hui à songer aux objets de luxe, et il se construit à Londres, aux frais de l'état, un hôtel portatif en bois de Norwége, qui pourra se monter et se démonter avec la plus grande facilité. Ce sera, dit-on, le logement du gouverneur. On n'évalue pas à moins de trois mille le nombre des émigrans qui vont chercher une patrie dans ces zônes australes. Dieu garde ces nouveaux pionniers des mécomptes si fréquens en matière de colonisations lointaines! L'Angleterre et la France ont eu en ce genre deux expériences cruelles, celle du cacique des Poyais et celle du Guazacoalco.

La compagnie avait bien prévu qu'en marchant elle entraînait le gouvernement à sa suite, et peut-être le gouvernement ne demandait-il pas mieux que d'être entraîné. A l'heure où nous écrivons, le cabinet anglais s'est déjà bien départi de ses rigueurs, et il semble que la question n'est pas demeurée pour lui au point où le parlement l'avait laissée. En face d'un mouvement qu'il n'a pu vaincre, même

en refusant de s'y associer, il lui a paru qu'il ne pouvait pas abandonner sans tutelle trois mille de ses sujets émigrant en masse sur le même point. Déjà, au mois de juin 1839, en réponse à une pétition du commerce de Glasgow, M. Labouchère, secrétaire d'état, déclarait que le gouvernement préparait les moyens d'ériger la Nouvelle-Zélande en colonie anglaise. Plus tard, et dans les premiers jours d'août, le marquis de Normanby expédiait sur *le Druid* le capitaine Hobson, déjà au fait des localités, avec le titre de consul et de lieutenant-gouverneur, s'il faut en croire le *Colonial Gazette*. Ses instructions, citées par *le Globe*, impliquent, si elles sont authentiques, une sorte de prise de possession. Il y est dit que, la Nouvelle-Zélande tendant à devenir une colonie anglaise, il importe que désormais les cessions de territoire se fassent au nom de la couronne britannique, et que toutes les transactions de cette nature soient minutieusement surveillées. On s'y étend avec complaisance sur des considérations de cet ordre en les déguisant sous les apparences d'une protection à accorder aux indigènes contre les agioteurs de terrains (*land-jobbers*).

Évidemment le cabinet anglais médite un changement de front à l'égard de la Nouvelle-Zélande. Il est vaincu par l'opinion, qui en fait un conquérant malgré lui; il subit, à son corps défendant, la charge de possessions nouvelles. Mais la France ne peut, ce nous semble, accepter la question dans ces termes, et c'est à elle qu'il appartient de la ramener au point où elle était restée dans le sein du parlement. La Nouvelle-Zélande est encore maintenant un terrain neutre pour tous les pavillons, une plage accessible à toutes les colonisations européennes. Elle se trouve dans le même cas que Taïti et Hawaii, échelles polynésiennes avec un gouvernement local, nominal peut-être, mais du moins titulaire. En vain invoque-t-on un titre ancien résultant de la priorité de la découverte et des trois voyages de Cook: cette priorité n'appartient pas à l'Angleterre, et Cook a été, on l'a vu, devancé sur ce point par Tasman. D'ailleurs, les temps sont passés de ces prises de possession illusoires, au moyen desquelles cinq ou six puissances et vingt navigateurs pourraient se disputer le même îlot. On invoque aussi le cap. 96 des lois de George IV, qui, fixant l'organisation des poursuites pénales dans la terre de Van-Diemen et la Nouvelle-Galles du Sud, étend, pour certains faits, la juridiction de ce ressort jusqu'à la Nouvelle-Zélande, Taïti et les Sandwich. Mais cette loi ne fait que déplacer une compétence en conférant aux tribunaux de Sydney les pouvoirs que jusqu'alors la métropole avait retenus, et en renvoyant à des juges mieux informés les marins coupables de baraterie et d'autres crimes de cette nature. Au reste,

l'assimilation de la Nouvelle-Zélande avec Taïti et les Sandwich ne tranche-t-elle pas souverainement la difficulté?

Non, il n'y a pas de droit sérieux du côté de l'Angleterre, et il y a, du côté de la France, un intérêt réel à ce que la Nouvelle-Zélande conserve son indépendance. Depuis quelques années, le principal rendez-vous de nos baleiniers est dans les nombreuses rades qui l'entourent. A la date des dernières nouvelles, on en comptait neuf dans la seule baie des Iles. C'est beaucoup, vu l'état de notre marine marchande. Aujourd'hui, ces pêcheurs sont accueillis dans les hâvres zélandais au même titre et sur le même pied que ceux de l'Angleterre. Que celle-ci s'approprie cet archipel, et à l'instant même des taxes différentielles d'ancrage et de tonnage, des droits d'entrée et de sortie, rendront ces relâches onéreuses à nos bâtimens, qui déjà soutiennent mal une concurrence redoutable. Vienne ensuite une guerre, et, placés sous le canon britannique, nos bâtimens seront confisqués en un clin d'œil. Nous avons vu avec regret, nous l'avouons, une plume habile aller au-devant des projets de l'Angleterre, les pressentir, les caresser, presque les encourager. La hardiesse n'est pas ce qui manque à nos entreprenans voisins, et ce n'est point à nous de leur donner du cœur. Oublions qu'il existe sur ces îles des Français qui invoquent quelques sympathies d'origine, oublions qu'il y a là aussi un prêtre catholique, un évêque en butte aux haines de schismes intolérans et qui se réclame de notre nationalité, à défaut de notre orthodoxie (1). Ne tenons compte que des intérêts, puisqu'ils ont la parole haute de notre temps. La Nouvelle-Zélande n'appartient encore qu'à la spéculation particulière; pourquoi la France en céderait-elle sa part? Pourquoi n'aurait-elle pas son lot dans ce commerce que l'on dit appelé à de belles destinées, dans ces récoltes de lin, dans ces coupes de bois de construction? En supposant même que rien ne soit prêt parmi nous pour d'aussi vastes entreprises, pourquoi engagerions-nous l'avenir? Pourquoi aliénerions-nous des droits qui peuvent être réservés?

A cela on ne trouve qu'une réponse, c'est que la France n'a pas l'esprit colonisateur. Ce reproche, souvent reproduit, manque de justesse. Dans le courant du siècle passé, nous avons colonisé Saint-Domingue, la Louisiane, le Canada, et notre empreinte ne s'y est point encore effacée. On nous oppose Alger, et en regard on nous

(1) Nous avons eu sous les yeux une lettre vraiment touchante, écrite par M. de Pompallier au capitaine Villeneuve, qui commande avec une fermeté et une activité louables notre station des mers du Sud. Cette situation d'un prêtre isolé au milieu de concurrens jaloux et de sauvages fanatisés doit exciter l'intérêt et la sollicitude du gouvernement.

présente l'Inde. Mais nulle part les Anglais n'ont eu affaire au désert et à des cavaliers insaisissables; mais l'Inde n'a été acquise qu'au prix de quarante ans de luttes sanglantes, et pour la soumettre il a fallu toute l'intrépidité d'un Clive, tout le sang-froid d'un Wellesley, toute la sagesse d'un Cornwallis. Loin de nous la pensée d'encourager des spéculations hasardeuses ou de venir en aide à de chimériques projets. Il n'y a plus aujourd'hui ni de Walter Raleigh, ni de Dorados imaginaires. Mais l'esprit d'entreprises n'en est pas moins le plus beau don que Dieu ait pu départir à un peuple, le signe le plus infaillible de sa grandeur. Les richesses créées dans son propre foyer n'ont qu'une valeur directe; celles qu'il fonde au loin s'accroissent de toute l'activité indirecte qu'elles entraînent, de l'ascendant qu'elles procurent, du jeu qu'elles donnent aux facultés nationales. Ayons donc la volonté de devenir des colonisateurs intelligens, et nous le serons comme nous l'avons été; nous le serons d'une manière moins personnelle que l'Angleterre, et avec des tendances plus généreuses.

On assure que notre gouvernement est décidé à ne pas fermer les yeux sur une occupation officielle de la Nouvelle-Zélande. Les journaux anglais s'en offusquent déjà et se plaignent surtout de la fermeté de notre ministre de la marine. Ce reproche lui fait honneur : il doit être fier de le mériter. Un acte aussi important que celui d'une prise de possession doit être nécessairement précédé de l'échange de notes diplomatiques; il convient de les attendre. Jusqu'ici, d'ailleurs, l'entreprise ne sort pas de la ligne d'une spéculation commerciale, spéculation légitime et de droit commun. Pour y répondre, des expéditions se préparent dans nos ports de mer, et l'une d'elles doit être actuellement sur la route des mers australes. Le gouvernement les a ouvertement encouragées; il a répondu, tant à la chambre de commerce de Dunkerque qu'aux armateurs isolés, que, sur la question de la Nouvelle-Zélande, le cabinet était investi d'une liberté entière; enfin, il est à la veille d'expédier pour ces parages la gabarre *l'Aube*, chargée d'un nombreux renfort de missionnaires catholiques. Rien ne périclite donc, ni la dignité du pavillon, ni les prétentions des tiers. Maintenant, si des négociations s'ouvrent, on traitera. On verra s'il n'existe pas un arrangement facile dans un grand partage naturel; ou bien, si, défiante de ses forces, la France craint d'encourir un jour le blâme d'avoir empêché les autres d'agir, pour ne rien faire elle-même, on recherchera si cette concession lointaine ne peut pas être compensée par des avantages équivalens et plus voisins de nous. Tout est possible, parce que rien n'a été compromis.

LOUIS REYBAUD.

ÉCRIVAINS

CRITIQUES ET MORALISTES

DE LA FRANCE.

VII.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD.

Il faut savoir montrer l'esprit de son âge et le fruit de sa saison. Il vient un moment dans la vie où La Rochefoucauld plaît beaucoup et où il paraît plus vrai peut-être qu'il ne l'est. Les mécomptes de l'enthousiasme jettent dans le dégoût. Mme de Sévigné trouve qu'il serait joli d'avoir un cabinet tout tapissé de dessous de cartes ; dans son imprudence aimable, elle n'en voit que le piquant et l'amusant. Le fait est qu'à un certain jour toutes ces belles dames de cœur, ces nobles et chevaleresques *valets* de carreau, avec lesquels on jouait si franc jeu, se retournent ; on s'était endormi en croyant à Hector, à Berthe ou à Lancelot ; on se réveille dans ce cabinet même dont parle Mme de Sévigné, et on n'aperçoit de tous côtés que l'env ers. On

cherche sous son chevet le livre de la veille : c'était Elvire et Lamartine; on trouve en place La Rochefoucauld. Ouvrons-le donc; il console, à force d'être chagrin comme nous; il amuse. Ces pensées qui aux jours de la jeunesse révoltaient comme trop fausses ou ennuyaient comme trop vraies, et dans lesquelles on ne voyait que la morale des livres, nous apparaissent pour la première fois dans toute la fraîcheur de la nouveauté et le montant de la vie; elles ont aussi leur printemps à elles; on les découvre : *Que c'est vrai!* s'écrie-t-on. On en chérit la secrète injure, on en suce à plaisir l'amertume. Cet excès même a de quoi rassurer. S'enthousiasmer pour elles, c'est déjà en quelque façon les dépasser et commencer à s'en guérir.

M. de La Rochefoucauld lui-même, il est permis de le conjecturer, en adoucit sur la fin et en corrigea tout bas certaines conclusions trop absolues; durant le cours de sa liaison délicate et constante avec Mme de La Fayette, on peut dire qu'il sembla souvent les abjurer, au moins en pratique; et cette noble amie eut quelque droit de se féliciter d'avoir réformé, ou tout simplement d'avoir réjoui son cœur (1).

La vie de M. de La Rochefoucauld, avant sa grande liaison avec Mme de La Fayette, se divise naturellement en trois parties, dont la Fronde n'est que le milieu. Sa jeunesse et ses premiers éclats datent d'auparavant. Né en 1613, entré dans le monde dès l'âge de seize ans, il n'avait pas étudié, et ne mêlait à sa vivacité d'esprit qu'un bon sens naturel encore masqué d'une grande imagination. Avant le nouveau texte des *Mémoires* découvert en 1817, et qui donne sur cette période première une foule de particularités retranchées par l'auteur dans la version jusqu'alors connue, on ne se pouvait douter du degré de chevalerie et de romanesque auquel se porta tout d'abord le jeune prince de Marsillac. Buckingham et ses royales aventures paraissent lui avoir fait un point de mire, comme Catilina au jeune de Retz. Ces premiers travers ont barré plus d'une vie. Tout le beau feu de La Rochefoucauld se consuma alors dans ses dévouemens intimes à la reine malheureuse, à Mlle d'Hautefort, à Mme de Chevreuse elle-même : en prenant cette route du dévouement, il tournait, sans y songer, le dos à la fortune. Il indisposait le roi, il irritait le cardinal : qu'importe? le sort de Chalais, de Montmorency, de ces illustres décapités, semblait seulement le piquer au jeu. Dans un certain moment (1637, il avait vingt-trois ou vingt-

(1) Voir dans cette *Revue* l'article sur Mme de La Fayette, 1er septembre 1836.

quatre ans), la reine persécutée, « abandonnée de tout le monde, « nous dit-il, et n'osant se confier qu'à M[lle] d'Hautefort et à moi, me « proposa de les enlever toutes deux et de les emmener à Bruxelles. « Quelque difficulté et quelque péril qui me parussent dans un tel « projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avais « eu de ma vie. J'étais dans un âge où l'on aime à faire des choses « extraordinaires et éclatantes, et je ne trouvais pas que rien le fût « davantage que d'enlever en même temps la reine au roi son mari « et au cardinal de Richelieu, qui en était jaloux, et d'ôter M[lle] d'Hau- « tefort au roi qui en était amoureux. » Toutes ces fabuleuses intrigues finirent pour lui, à la fuite de M[me] de Chevreuse, par huit jours de Bastille et un exil de deux ou trois ans à Verteuil (1639-1642) : c'était en être quitte à bon compte avec Richelieu, et cet exil un peu languissant se trouvait encore agréablement diversifié, il l'avoue, par les douceurs de la famille (1), les plaisirs de la campagne, et les espérances surtout d'un règne prochain où la reine paierait ses fidèles services.

Cette première partie des *Mémoires* était essentielle, ce me semble, pour éclairer les *Maximes*, et faire bien mesurer toute la hauteur d'où l'ambitieux chevaleresque était tombé pour creuser ensuite en moraliste : les *Maximes* furent la revanche du roman.

Il résulte de plus de cette première période mieux connue, que Marsillac, qui, en effet, avait trente-trois ans bien passés lors de son engagement avec M[me] de Longueville, et trente-cinq ans à son entrée dans la Fronde, n'y arriva que déjà désappointé, irrité et, pour tout dire, fort perverti : et cela, sans l'excuser, explique mieux la détestable conduite qu'il y tint. On le voit gâté tout d'abord. Il ne se cache pas sur les motifs qui l'y jetèrent : « Je ne balançai point, dit-il, et je ressentis un grand plaisir de voir qu'en quelque état que la dureté de la reine et la haine du cardinal (Mazarin) eussent pu me réduire, il me restait encore des moyens de me venger d'eux. » Mal payé de son premier dévouement, il s'était bien promis qu'on ne l'y prendrait plus.

La Fronde présente donc la seconde période de la vie de M. de La Rochefoucauld; la troisième comprend les dix ou douze années qui suivirent, et durant lesquelles il se refit, comme il put, de ses blessures au physique, et s'en vengea, s'en amusa, s'en releva au moral

(1) Il avait épousé fort jeune M[lle] de Vivonne, dont je ne vois pas qu'on dise rien de plus par rapport à lui, sinon qu'il en eut cinq fils et trois filles.

dans ses *Maximes*. L'intime liaison avec Mme de La Fayette, qui les adoucit et les consola véritablement, ne vint guère qu'après.

On pourrait donner à chacune des quatre périodes de la vie de M. de La Rochefoucauld le nom d'une femme, comme Hérodote donne à chacun de ses livres le nom d'une muse. Ce seraient Mme de Chevreuse, Mme de Longueville, Mme de Sablé, Mme de La Fayette; les deux premières, héroïnes d'intrigue et de roman; la troisième, amie moraliste et causeuse; la dernière, revenant, sans y viser, à l'héroïne par une tendresse tempérée de raison, repassant, mêlant les nuances, et les enchantant comme dans un dernier soleil.

Mme de Longueville fut la passion brillante : fut-elle une passion sincère? Mme de Sévigné écrivait à sa fille (7 octobre 1676) : « Quant à M. de La Rochefoucauld, il allait, comme un enfant, revoir Verteuil et les lieux où il a chassé avec tant de plaisir; je ne dis pas où il a été amoureux, car je ne crois pas que ce qui s'appelle amoureux, il l'ait jamais été. » Lui-même, au rapport de Segrais, disait qu'il n'avait trouvé de l'amour que dans les romans. Si la *maxime* est vraie : « Il n'y a que d'une sorte d'amour, mais il y en a mille différentes copies, » celui de M. de La Rochefoucauld et de Mme de Longueville pourrait bien n'être, en effet, qu'une copie des plus flatteuses. Marsillac, au moment où il s'attacha à Mme de Longueville, voulait, avant tout, se pousser à la cour et se venger de l'oubli où on l'avait laissé: il la jugea propre à son dessein. Il nous a raconté comment il traita d'elle, en quelque sorte, avec Miossens (1), qui avait les devants : « J'eus sujet de croire que je pourrais faire un usage plus considérable que Miossens de l'amitié et de la confiance de Mme de Longueville; je l'en fis convenir lui-même. Il savait l'état où j'étais à la cour; je lui dis mes vues, mais que sa considération me retiendrait toujours, et que je n'essaierais point à prendre des liaisons avec Mme de Longueville, s'il ne m'en laissait la liberté. *J'avoue même que je l'aigris exprès contre elle pour l'obtenir, sans lui rien dire toutefois qui ne fût vrai* (2). Il me la donna tout entière, mais il se repentit.... » L'attrait s'en mêla sans doute; l'imagination et le désir s'y entr'aidaient. M. de La Rochefoucauld aimait les *belles passions* et les croyait du fait d'un *honnête homme*. Quel plus bel objet pour s'y appliquer! Mais tout cela, à l'origine du moins, n'est-ce pas du parti pris?

(1) Depuis maréchal d'Albret.

(2) N'admirez-vous pas la franchise? Durant la Fronde, le sobriquet de La Rochefoucauld était le camarade *la Franchise* : il l'a mieux justifié depuis.

Du côté de Mme de Longueville, il n'y aurait pas moins à raisonner, à distinguer. On n'a pas à craindre de subtiliser avec elle sur le sentiment, car elle était plus que tout subtile. En dévotion, nous avons par Port-Royal ses examens secrets de conscience : les raffinemens de scrupules y passent toute idée. En amour, en galanterie, c'était de même, sauf les scrupules (1). Sa vie et son portrait ne sauraient être ici brusqués en passant : elle mérite une place à part et elle l'aura. Sa destinée a de tels contrastes et de telles harmonies dans son ensemble, que ce serait une profanation d'y rien dégrader. Elle est de celles, d'ailleurs, dont on a beau médire; la raison y perd ses droits; il en est de son cœur comme de sa beauté, qui, avec bien des défauts, avait un éclat, une façon de *langueur,* et un charme enfin, qui attachaient.

Ses vingt-cinq ans étaient déjà passés quand sa liaison avec M. de La Rochefoucauld commença. Jusqu'alors elle s'était assez peu mêlée de politique : Miossens avait pourtant tâché de l'initier. La Rochefoucauld s'y appliqua et lui donna le mouvement plus que l'habileté, qu'en ce genre il n'atteignit lui-même qu'à peu près.

Le goût naturel de Mme de Longueville était celui qu'on a appelé de l'hôtel de Rambouillet : elle n'aimait rien tant que les conversations galantes et enjouées, les distinctions sur les sentimens, les délicatesses qui témoignaient de la *qualité* de l'esprit. Elle tenait sur toutes choses à faire paraître ce qu'elle en avait de plus fin, à se détacher du commun, à briller dans l'élite. Quand elle se crut une personne politique, elle n'était pas fâchée qu'on l'estimât moins sincère, s'imaginant passer pour plus habile. Les petites considérations la décidaient dans les grands momens. Il y avait chimère en elle, fausse gloire, ce que nous baptiserions aussi *poésie :* elle fut toujours hors du positif. Sa belle-fille (2), la duchesse de Nemours, qui, elle, n'en sortait pas, argus peu bienveillant, mais très clairvoyant, nous la montre telle dans les *Mémoires* si justes, qu'on voudrait toutefois moins rigoureux. La Rochefoucauld, à sa manière, ne dit pas autre chose, et lui, si bien posé pour le savoir, il se plaint encore de cette facilité qu'elle avait à être gouvernée, dont il usa trop et dont il ne resta pas maître : « ..... Ses belles qualités étaient moins brillantes,

(1) « Les femmes croient souvent aimer, encore qu'elles n'aiment pas : l'occupation d'une intrigue, l'émotion d'esprit que donne la galanterie, la pente naturelle au plaisir d'être aimées, et la peine de refuser, leur persuadent qu'elles ont de la passion, lorsqu'elles n'ont que de la coquetterie. » (*Maximes.*)

(2) Fille de M. de Longueville, d'un premier lit.

dit-il, à cause d'une tache qui ne s'est jamais vue en une princesse de ce mérite, qui est que, bien loin de donner la loi à ceux qui avaient une particulière adoration pour elle, elle se transformait si fort dans leurs sentimens qu'elle ne reconnaissait plus les siens propres. » En tout temps, que ce fût M. de La Rochefoucauld, ou M. de Nemours, ou à Port-Royal M. Singlin, qui la gouvernât, Mme de Longueville se servit moins de son esprit que de celui des autres.

M. de La Rochefoucauld, pour la guider dans la politique, n'y était pas assez ferme lui-même : « Il y eut toujours du je ne sais quoi, dit Retz, en tout M. de La Rochefoucauld. » Et dans une page merveilleuse où l'ancien ennemi s'efface et ne semble plus qu'un malin ami, il développe ce *je ne sais quoi* par l'idée de quelque chose d'irrésolu, d'insuffisant, d'incomplet dans l'action au milieu de tant de grandes qualités. « Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très soldat. Il n'a jamais été par lui-même bon courtisan, quoiqu'il eût toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. » Et il le renvoie à être le plus honnête homme dans la vie privée. Sur un seul point j'oserai contredire Retz : il refuse l'imagination à La Rochefoucauld, qui me semble l'avoir eue grande (1) : encore une fois, il commença par pratiquer le roman, du temps de Mme de Chevreuse; sous la Fronde, il essaya l'histoire, la politique, et la manqua. La vengeance et le dépit l'y poussaient plus qu'une ambition sérieuse : de beaux restes de romans venaient à la traverse; la vie privée et sa douce paresse, par où il devait finir, l'appelaient déjà. A peine embarqué dans une affaire, il se montrait impatient d'en sortir : sa pensée essentielle n'était pas là. Or, avec la disposition entraînée de Mme de Longueville, qu'on songe à ce qu'elle dut devenir en conduite dès l'instant que ce *je ne sais quoi* de M. de La Rochefoucauld fut son étoile, et autour de cette étoile, comme autant de lunes, ses propres caprices.

Ce serait trop entreprendre que de les suivre; et, à l'égard de M. de La Rochefoucauld, ce serait souvent trop pénible et trop humiliant (2), pour ceux qui l'admirent, que de l'accompagner. Le résultat chez lui vaut mieux que le chemin. Qu'il suffise d'indiquer que, du-

(1) Même comme écrivain, quand il dit : « Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement. »

(2) Ce mot d'*humiliant* ne semblera pas trop fort à ceux qui ont lu sur son compte les *Mémoires* de la duchesse de Nemours, le récit surtout de cette triste scène au parlement, où il tient Retz entre deux portes, et les propos qu'il y lâcha et qu'il essuya. Oh! que de sensibles déchirures au noble et galant pourpoint!

rant la première Fronde et le siége de Paris (1649), son ascendant fut entier sur Mme de Longueville. Lorsque après l'arrestation des princes elle s'enfuit en Normandie, puis de là par mer en Hollande, d'où elle gagna Stenay, elle se déshabitua un peu de lui (1). A son retour en France et à la reprise d'armes, on la retrouve gouvernée encore quelque temps par les avis de M. de La Rochefoucauld, qui cette fois les donne meilleurs à mesure qu'il va être plus désintéressé. Elle lui échappe enfin tout-à-fait (1652), et prête l'oreille à l'aimable duc de Nemours.

M. de Nemours plaisait surtout à Mme de Longueville en ce qu'il lui sacrifiait Mme de Châtillon.

« On a bien de la peine à rompre, quand on ne s'aime plus. » On en était à ce point de difficulté : M. de Nemours le trancha, et M. de La Rochefoucauld saisit avec joie une occasion d'être libre, en faisant l'offensé : « Quand nous sommes las d'aimer, nous sommes bien aises qu'on nous devienne infidèle pour nous dégager de notre fidélité. »

Il fut donc bien aise, mais non pas sans mélange ni sans des retours amers : « La jalousie, il l'a dit, naît avec l'amour; mais elle ne meurt pas toujours avec lui. » Le châtiment de ces sortes de liaisons, c'est qu'on souffre également de les porter et de les rompre. Il voulut se venger et manœuvra si bien, que Mme de Châtillon reconquit M. de Nemours sur Mme de Longueville, et qu'en veine de triomphe, elle fit encore perdre à celle-ci le cœur et la confiance du prince de Condé qu'elle s'attacha également. Entre Mme de Châtillon, M. le Prince et M. de Nemours, La Rochefoucauld, qui était l'ame de cette intrigue, s'applaudissait cruellement. Vue et blessure trois fois aigrissante pour Mme de Longueville!

A peu de temps de là, M. de Nemours fut tué en duel par M. de Beaufort, et (bizarrerie du cœur!) Mme de Longueville le pleura comme si elle l'eût encore possédé. Ses idées de pénitence suivirent de près.

M. de La Rochefoucauld fut puni tout le premier de sa vilaine action; il reçut, au combat du faubourg Saint-Antoine, cette mousquetade qui lui perça le visage et lui fit perdre les yeux pendant quelque temps. On a cité maintes fois, et avec toutes sortes de variantes, les vers tragiques qu'il tourna et parodia à ce sujet. Ils ne

(1) « L'absence diminue les médiocres passions et augmente les grandes, comme le vent éteint les bougies et allume le feu. » (*Maximes.*)

furent sérieux à aucun moment, puisqu'à cette époque il était déjà brouillé avec Mme de Longueville.

> Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connais mieux,
> J'ai fait la guerre aux rois : j'en ai perdu les yeux !

Chacun est ainsi. Du jour où on ne répond au jeu du sort que par une moquerie de cette devise héroïque de la jeunesse :

> J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux ;

de ce jour-là, plus de tragédie ni d'acte sérieux ; on est entré dans l'ironie profonde.

Ce fut, à lui, le terme de ses actives erreurs. Il a près de quarante ans : la goutte le tient déjà, et le voilà presque aveugle. Il retombe dans la vie privée et s'enfonce dans le fauteuil pour n'en plus sortir. Les amis empressés l'entourent, et Mme de Sablé est aux petits soins. L'honnête homme accompli commence, et le moraliste se déclare.

M. de La Rochefoucauld va nous paraître tout sage, du moment qu'il est tout désintéressé. Ainsi des hommes : sagesse d'un côté, et action de l'autre. Le bon sens est au comble quand on n'a plus qu'à juger ceux qui n'en ont pas.

Le *je ne sais quoi* dont Retz cherchait l'explication en M. de La Rochefoucauld, se réduit à ceci, autant que j'ose le préciser : c'est que sa vocation propre consistait à être observateur et écrivain. Ce fut la fin à quoi lui servit tout le reste. Avec ses diverses qualités essayées de guerrier, de politique, de courtisan, il n'était dans aucune tout entier ; il y avait toujours un coin essentiel de sa nature qui se dérobait et qui déplaçait l'équilibre. Sa nature, sans qu'alors il s'en doutât, avait son *arrière-pensée* dans toutes les entreprises. Cette arrière-pensée était d'y réfléchir quand ce serait passé. Toutes les aventures devaient finir chez lui, non comme la Fronde par des chansons, mais par des maximes ; une moquerie aussi, couverte et grave. Ce qui semblait un débris ramassé par l'expérience après le naufrage, composa le vrai centre, enfin trouvé, de sa vie.

Un léger signe très singulier me paraît encore indiquer en M. de La Rochefoucauld cette destination expresse de la nature. Pour un homme de tant de monde, il avait (Retz nous le dit) un air de honte et de timidité dans la vie civile. Huet (dans ses *Mémoires*) nous le montre comme tellement embarrassé en public, que s'il avait eu à parler

d'office devant un cercle de six ou sept personnes, le cœur lui aurait failli. L'effroi de la solennelle harangue l'empêcha toujours d'être de l'Académie Française. Nicole était ainsi et n'aurait pu prêcher ni soutenir une thèse. Un des traits du moraliste est dans cette observation à la dérobée, dans cette causerie à mi-voix. Montesquieu dit quelque part que, s'il avait été forcé de vivre en professant, il n'aurait pu. Combien l'on conçoit cela de moralistes surtout, comme La Rochefoucauld, comme Nicole ou La Bruyère! Les *Maximes* sont de ces choses qui ne s'enseignent pas : les réciter devant six personnes, c'est déjà trop. On n'accorde à l'auteur qu'il a raison, que dans le tête-à-tête. A l'homme en masse, il faut plutôt du Jean-Jacques ou du La Mennais (1).

Les *Réflexions ou Sentences et Maximes morales*, parurent en 1665. Douze ans s'étaient écoulés depuis la vie aventureuse de M. de La Rochefoucauld et ce coup de feu, sa dernière disgrace. Dans l'intervalle, il avait écrit ses *Mémoires* qu'une indiscrétion avait divulgués (1662), et auxquels il dut opposer un de ces désaveux qui ne prouvent rien (2). Une copie des *Maximes* courut également, et s'imprimait en Hollande. Il y para en les faisant publier chez Barbin. Cette première édition, sans nom d'auteur, mais où il est assez désigné, renferme un *Avis au Lecteur* très digne du livre, un *Discours* qui l'est

(1) M. de La Rochefoucauld n'était pas sans se rendre très bien compte, sous d'autres noms, de ces différences. Segrais (en ses *Mémoires anecdotes*) raconte ceci : « M. de La Rochefoucauld était l'homme du monde le plus poli, qui savait garder toutes les bienséances, et surtout qui ne se louait jamais. M. de Roquelaure et M. de Miossens avaient beaucoup d'esprit, mais ils se louaient incessamment : ils avaient un grand parti. M. de La Rochefoucauld disait en parlant d'eux, bien loin pourtant de sa pensée : « Je me repens de la loi que je me suis imposée de ne me pas louer; « j'aurais beaucoup plus de sectateurs si je le faisais. Voyez M. de Roquelaure et « M. de Miossens, qui parlent deux heures de suite devant une vingtaine de per- « sonnes en se vantant toujours; il n'y en a que deux ou trois qui ne peuvent les « souffrir, et les dix-sept autres les applaudissent et les regardent comme des gens « qui n'ont point leurs semblables. » Si Roquelaure et Miossens avaient mêlé à leur propre éloge celui de leurs auditeurs, ils se seraient encore mieux fait écouter. Dans un gouvernement constitutionnel, où il faut tout haut se louer quelque peu soi-même (on en a des exemples) et louer à la fois la majorité des assistans, on voit que M. de La Rochefoucauld n'aurait pu être autre chose que ce qu'il fut de son temps, un moraliste toujours.

(2) Il fallait aller au-devant du mécontentement de M. le Prince pour certains passages où il était touché. Il y avait d'autres mécontentemens plus violens de personnages secondaires, qui pourtant n'auraient pas laissé d'embarrasser : on en peut prendre idée par la furieuse colère du duc de Saint-Simon, racontée dans les *Mémoires* de son fils, tom. I, page 91.

beaucoup moins, qu'on a attribué à Segrais, qui me semble encore trop fort pour lui, et où l'on répond aux objections déjà courantes avec force citations d'anciens philosophes et de pères de l'église. Le petit avis au lecteur y répond bien mieux d'un seul mot : « Il faut prendre garde,... il n'y a rien de plus propre à établir la vérité de ces *Réflexions* que la chaleur et la subtilité que l'on témoignera pour les combattre (1). »

Voltaire, qui a jugé les *Maximes* en quelques lignes légères et charmantes, y dit qu'aucun livre ne contribua davantage à former le goût de la nation : « On lut rapidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui, en Europe, depuis la renaissance des lettres. » Trois cent seize pensées formant cent cinquante pages eurent ce résultat glorieux. En 1665, il y avait neuf ans que *les Provinciales* avaient paru; les *Pensées* ne devaient être publiées que cinq ans plus tard, et le livre des *Caractères* qu'après vingt-deux ans. Les grands monumens de prose, les éloquens ouvrages oratoires qui consacrent le règne de Louis XIV, ne sortirent que depuis 1669, à commencer par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. On était donc, en 1665, au vrai seuil du beau siècle, au premier plan du portique, à l'avant-veille d'*Andromaque;* l'escalier de Versailles s'inaugurait dans les fêtes : Boileau, accostant Racine, montait les degrés; La Fontaine en vue s'oubliait encore; Molière dominait déjà, et le *Tartuffe,* achevé dans sa première forme, s'essayait sous le manteau. A ce moment décisif et d'entrain universel, M. de La Rochefoucauld, qui aimait peu les hauts discours, et qui ne croyait que causer, dit son mot : un grand silence s'était fait; il se trouva avoir parlé pour tout le monde, et chaque parole demeura.

C'était un misanthrope poli, insinuant, souriant, qui précédait de bien peu et préparait avec charme l'autre *Misanthrope.*

Dans l'histoire de la langue et de la littérature française, La Ro-

(1) Et encore : « Le meilleur parti que le lecteur ait à prendre est de se mettre d'abord dans l'esprit qu'il n'y a aucune de ces maximes qui le regarde en particulier, et qu'il en est seul excepté, bien qu'elles paraissent générales. Après cela, je lui réponds qu'il sera le premier à y souscrire... » Pourquoi ce malin petit *Avis* ne se trouve-t-il reproduit dans aucune des éditions ordinaires de La Rochefoucauld? En général, les premières éditions ont une physionomie qui n'est qu'à elles, et apprennent je ne sais quoi sur le dessein de l'auteur, que les autres, augmentées et complétées, ne disent plus. Cela est vrai surtout des premières éditions de La Rochefoucauld et de La Bruyère.

chefoucauld vient en date au premier rang après Pascal, et comme en plein Pascal (1), qu'il devance même en tant que pur moraliste. Il a cette netteté et cette concision de tour que Pascal seul, dans ce siècle, a eues avant lui, que La Bruyère ressaisira, que Nicole n'avait pas su garder, et qui sera le cachet propre du XVIII[e] siècle, le triomphe perpétuellement aisé de Voltaire.

Si les *Maximes* peuvent sembler, à leur naissance, n'avoir été qu'un délassement, un jeu de société, une sorte de gageure de gens d'esprit qui jouaient aux proverbes, combien elles s'en détachent par le résultat, et prennent un caractère au-dessus de la circonstance! Saint-Évremond, Bussy, qu'on a comparés à La Rochefoucauld pour l'esprit, la bravoure et les disgraces, sont aussi des écrivains de qualité et de société; ils ont de l'agrément parfois, mais je ne sais quoi de corrompu; ils sentent leur régence. Le moraliste, chez La Rochefoucauld, est sévère, grand, simple, concis; il atteint au beau; il appartient au pur Louis XIV.

On ne peut assez louer La Rochefoucauld d'une chose, c'est qu'en disant beaucoup il n'exprime pas trop. Sa manière, sa forme est toujours honorable pour l'homme, quand le fond l'est si peu.

En correction il est de l'école de Boileau, et bien avant l'*Art Poétique*. Quelques-unes de ses maximes ont été refaites plus de trente fois, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'expression nécessaire. Avec cela il n'y paraît aucun tourment. Ce petit volume original, dans sa primitive ordonnance qui s'est plus tard rompue, offrant ses trois cent quinze pensées si brèves, encadrées entre les considérations générales sur l'*amour-propre* au début et les réflexions sur le *mépris de la mort* à la fin, me figure encore mieux que les éditions suivantes un tout harmonieux, où chaque détail espacé arrête le regard. Le parfait moderne du genre est là : c'est l'aphorisme aiguisé et poli. Si Racine se peut admirer après Sophocle, on peut lire La Rochefoucauld après Job, Salomon, Hippocrate et Marc-Aurèle.

Tant d'esprits profonds, solides ou délicats, en ont parlé tour à tour, que c'est presque une témérité d'y vouloir ajouter. J'indiquerai parmi ceux dont j'ai sous la main les notices particulières, Suard, Petitot, M. Vinet, tout récemment M. Géruzès. A peine s'il y a à glaner encore.

(1) Celui-ci était mort dès 1662; mais la mise en ordre et la publication de ses *Pensées* furent retardées par suite des querelles jansénistes jusqu'à l'époque dite de *la paix de l'église* (1669). Il résulte de ce retard que La Rochefoucauld ne put rien lui emprunter : tous deux restent parfaitement originaux et collatéraux.

Nul n'a mieux traité de la philosophie des *Maximes*, que M. Vinet (1). Il est assez de l'avis de Vauvenargues, qui dit : « La Bruyère était un grand peintre, et n'était pas peut-être un grand philosophe. Le duc de La Rochefoucauld était philosophe et n'était pas peintre. » Quelqu'un a dit en ce même sens : « Chez La Bruyère, la pensée ressemble souvent à une femme plutôt bien mise que belle : elle a moins de corps que de tournure. » Mais, sans prétendre diminuer du tout La Bruyère, on a droit de trouver dans La Rochefoucauld un angle d'observation plus ouvert, un coup d'œil plus à fond. Je crois même qu'il eut plus de système et d'unité de principe que M. Vinet ne voudrait lui en reconnaître, et que c'est par là qu'il justifie en plein ce nom de philosophe que l'ingénieux critique lui accorde si expressément. Les *souvent*, *quelquefois*, *presque toujours*, *d'ordinaire*, par lesquels il modère ses conclusions fâcheuses, peuvent être pris pour des précautions polies. Tout en mettant le doigt sur le ressort, il faisait semblant de reculer un peu; il lui suffisait de ne pas lâcher. Après tout, la philosophie morale de La Rochefoucauld n'est pas si opposée à celle de son siècle, et il profita de la rencontre pour oser être franc. Pascal, Molière, Nicole, La Bruyère, ne flattent guère l'homme, j'imagine; les uns disent le mal et le remède, les autres ne parlent que du mal : voilà toute la différence. Vauvenargues, qui commença l'un des premiers la réhabilitation, le remarque très bien : « L'homme, dit-il, est maintenant en disgrace chez tous ceux qui pensent, et c'est à qui le chargera de plus de vices. Mais peut-être est-il sur le point de se relever et de se faire restituer toutes ses vertus,... et bien au-delà (2). » Jean-Jacques s'est chargé de cet *au-delà;* il l'a poussé si loin, qu'on le pourrait croire épuisé. Mais non : on ne s'arrête pas en si beau chemin; la veine orgueilleuse court et s'enfle encore. L'homme est tellement réhabilité de nos jours, qu'on n'oserait lui dire tout haut ni presque écrire ce qui passait pour des vérités au XVIIe siècle. C'est un trait caractéristique de ce temps-ci. Tel rare esprit qui, en causant, n'est pas moins ironique qu'un La Rochefoucauld (3), le même, sitôt qu'il écrit ou parle en public, le prend sur un ton de sentiment et se met à exalter la nature humaine. On proclame à la tribune le beau et le

(1) *Essais de Philosophie morale*, 1837.

(2) Vauvenargues répète cette pensée en deux endroits presque dans les mêmes termes.

(3) Benjamin Constant, par exemple.

grand dont on fait des gaietés dans l'embrasure d'une croisée, ou des sacrifices d'un trait de plume autour d'un tapis vert. Le philosophe ne pratique que l'intérêt et ne prêche que l'idée pure.

Les *Maximes* de La Rochefoucauld ne contredisent en rien le christianisme, bien qu'elles s'en passent. Vauvenargues, plus généreux, lui est bien plus contraire, là même où il n'en parle pas. L'homme de La Rochefoucauld est exactement l'homme déchu, sinon comme l'entendent François de Sales et Fénelon, du moins comme l'estiment Pascal, Duguet et Saint-Cyran. Otez de la morale janséniste la *rédemption*, et vous avez La Rochefoucauld tout pur. S'il paraît oublier dans l'homme le roi exilé que Pascal relève, et les restes brisés du diadème, qu'est-ce donc que cet insatiable orgueil qu'il dénonce, et qui, de ruse ou de force, se veut l'unique souverain? Mais il se borne à en sourire; et ce n'est pas tout d'être mortifiant, dit M. Vinet, il faut être utile. Le malheur de La Rochefoucauld est de croire que les hommes ne se corrigent pas : « On donne des conseils, pense-t-il, mais on n'inspire pas de conduite. » Lorsqu'il fut question d'un gouverneur pour M. le Dauphin, on songea un moment à lui : j'ai peine à croire que M. de Montausier, moins aimable et plus doctoral, ne convenait pas mieux.

Les réflexions morales de La Rochefoucauld semblent vraies, exagérées ou fausses, selon l'humeur et la situation de celui qui lit. Elles ont droit de plaire à quiconque a eu sa Fronde et son coup de feu dans les yeux. Le célibataire aigri les chérira. L'honnête homme heureux, le père de famille rattaché à la vie par des liens prudens et sacrés, pour ne pas les trouver odieuses, a besoin de ne les accepter qu'en les interprétant. Qu'importe si aujourd'hui j'ai paru y croire? Demain, ce soir, la seule vue d'une famille excellente et unie les dissipera. Une mère qui allaite, une aïeule qu'on vénère, un noble père attendri, des cœurs dévoués et droits, non alambiqués par l'analyse, les fronts hauts des jeunes hommes, les fronts candides et rougissans des jeunes filles, ces rappels directs à une nature franche, généreuse et saine, recomposent une heure vivifiante, et toute subtilité de raisonnement a disparu.

Du temps de La Rochefoucauld et autour de lui, on se faisait les mêmes objections et les mêmes réponses. Segrais, Huet, lui trouvaient plus de sagacité que d'équité, et ce dernier même remarquait très finement que l'auteur n'avait intenté de certaines accusations à l'homme que pour ne pas perdre quelque expression ingénieuse et

vive dont il les avait su revêtir (1). Si peu *auteur* qu'on se pique d'être en écrivant, on l'est toujours par un coin. Si Balzac et les *académistes* de cette école n'ont jamais l'idée que par la phrase, La Rochefoucauld lui-même, le strict penseur, sacrifie au mot. Ses lettres à Mme de Sablé, dans le temps de la confection des *Maximes*, nous le montrent plein de verve, mais de préoccupation littéraire aussi; c'était une émulation entre elle et lui, et M. Esprit, et l'abbé de La Victoire : « Je sais qu'on dîne chez vous sans moi, écrivait-il, et que vous faites voir des sentences que je n'ai pas faites, dont on ne me veut rien dire... » Et encore, de Verteuil où il était allé, non loin d'Angoulême : « Je ne sais si vous avez remarqué que l'envie de faire des sentences se gagne comme le rhume : il y a ici des disciples de M. de Balzac qui en ont eu le vent et qui ne veulent plus faire autre chose. » La mode des maximes avait succédé à celle des portraits : La Bruyère les ressaisit plus tard et les réunit toutes les deux. Les *post-scriptum* des lettres de La Rochefoucauld sont remplis et assaisonnés de ces sentences qu'il essaie, qu'il retouche, qu'il retire presque en les hasardant, dont il va peut-être avoir regret, dit-il, dès que le courrier sera parti : « La honte me prend de vous envoyer des ouvrages, écrit-il à quelqu'un qui vient de perdre un quartier de rentes sur l'hôtel-de-ville; tout de bon, si vous les trouvez ridicules, renvoyez-les moi sans les montrer à Mme de Sablé. » Mais on ne manquait pas de les montrer, il le savait bien. Courant ainsi d'avance, ces pensées excitaient des contradictions, des critiques. On en a une de Mme de Schomberg, cette même Mlle d'Hautefort, objet d'un chaste amour de Louis XIII, et dont Marsillac, au temps de sa chevalerie première, avait été l'ami et le serviteur dévoué : « Oh! qui l'aurait cru alors, pouvait-elle lui dire; et se peut-il que vous vous soyez tant gâté depuis? » On leur reprochait aussi de l'obscurité; Mme de Schomberg ne leur en trouvait pas, et se plaignait plutôt de trop les comprendre; Mme de Sévigné écrivait à sa fille en lui envoyant l'édition de 1672 : « Il y en a de divines; et, à ma honte, il y en a que je n'entends pas. » Corbinelli les commentait. Mme de Maintenon, à qui elles allaient tout d'abord, écrivait en mars 1666 à Mlle de Lenclos, à qui elles allaient encore mieux : « Faites, je vous prie, mes complimens à M. de La Rochefoucauld, et dites-lui que le livre de Job et le livre des *Maximes* sont mes seules lectures. »

(1) *Huetiana*, pag. 251.

Le succès, les contradictions et les éloges ne se continrent pas dans les entretiens de société et dans les correspondances; les journaux s'en mêlèrent; quand je dis *journaux*, il faut entendre le *Journal des Savans*, le seul alors fondé, et qui ne l'était que depuis quelques mois. Ceci devient piquant, et j'oserai tout révéler. En feuilletant moi-même (1) les papiers de Mme de Sablé, j'y ai trouvé le premier projet d'article destiné au *Journal des Savans* et de la façon de cette dame spirituelle. Le voici :

« C'est un traité des mouvemens du cœur de l'homme qu'on peut « dire avoir été comme inconnus, avant cette heure, au cœur même « qui les produit. Un seigneur aussi grand en esprit qu'en naissance « en est l'auteur. Mais ni son esprit ni sa grandeur n'ont pu empê- « cher qu'on n'en ait fait des jugemens bien différens.

« Les uns croient que c'est outrager les hommes que d'en faire « une si terrible peinture, et que l'auteur n'en a pu prendre l'original « qu'en lui-même. Ils disent qu'il est dangereux de mettre de telles « pensées au jour, et qu'ayant si bien montré qu'on ne fait les bonnes « actions que par de mauvais principes, la plupart du monde croira « qu'il est inutile de chercher la vertu, puisqu'il est comme impossi- « ble d'en avoir si ce n'est en idée; que c'est enfin renverser la morale, « de faire voir que toutes les vertus qu'elle nous enseigne ne sont « que des chimères, puisqu'elles n'ont que de mauvaises fins.

« Les autres, au contraire, trouvent ce traité fort utile, parce qu'il « découvre aux hommes les fausses idées qu'ils ont d'eux-mêmes, « et leur fait voir que, sans la religion, ils sont incapables de faire « aucun bien; qu'il est toujours bon de se connaître tel qu'on est, « quand même il n'y aurait que cet avantage de n'être point trompé « dans la connaissance qu'on peut avoir de soi-même.

« Quoi qu'il en soit, il y a tant d'esprit dans cet ouvrage et une « si grande pénétration pour connaître le véritable état de l'homme, « à ne regarder que sa nature, que toutes les personnes de bon sens « y trouveront une infinité de choses qu'*ils* (sic) auraient peut-être « ignorées toute leur vie, si cet auteur ne les avait tirées du chaos du « cœur de l'homme pour les mettre dans un jour où quasi tout le « monde peut les voir et les comprendre sans peine. »

En envoyant ce projet d'article à M. de La Rochefoucauld, Mme de Sablé y joignait le petit billet suivant, daté du 18 février 1665 :

(1) Sur le conseil de M. Libri, si docte en toutes choses. — Bibliothèque du roi, mss. résidu de Saint-Germain, paquet 3, n° 2.

« Je vous envoie ce que j'ai pu tirer de ma tête pour mettre dans le « *Journal des Savans*. J'y ai mis cet endroit qui vous est si sensible,... « et je n'ai pas craint de le mettre parce que je suis assurée que vous « ne le ferez pas imprimer quand même le reste vous plairait. Je « vous assure aussi que je vous serai plus obligée, si vous en usez « comme d'une chose qui serait à vous, en le corrigeant ou en le jetant « au feu, que si vous lui faisiez un honneur qu'il ne mérite pas. Nous « autres grands auteurs sommes trop riches pour craindre de rien « perdre de nos productions... »

Notons bien tout ceci : M[me] de Sablé dévote, qui, depuis des années, a pris un logement au faubourg Saint-Jacques, rue de la Bourbe, dans les bâtimens de Port-Royal de Paris ; M[me] de Sablé, tout occupée, en ce temps-là même, des persécutions qu'on fait subir à ses amis les religieuses et les solitaires, n'est pas moins très présente aux soins du monde, aux affaires du bel-esprit; ces *Maximes*, qu'elle a connues d'avance, qu'elle a fait copier, qu'elle a prêtées sous main à une quantité de personnes et avec toutes sortes de mystères, sur lesquelles elle a ramassé pour l'auteur les divers jugemens de la société, elle va les aider dans un journal devant le public, et elle en *travaille* le succès. Et d'autre part, M. de La Rochefoucauld, qui craint sur toutes choses de faire l'auteur, qui laisse dire de lui, dans le *Discours* en tête de son livre, « qu'il n'aurait pas moins de chagrin de savoir que ses *Maximes* sont devenues publiques, qu'il en eut lorsque les *Mémoires* qu'on lui attribue furent imprimés; » M. de La Rochefoucauld, qui a tant médit de l'homme, va revoir lui-même son éloge pour un journal; il va ôter juste ce qui lui en déplaît. L'article, en effet, fut inséré dans le *Journal des Savans* du 9 mars; et, si on le compare avec le projet (1), l'endroit que M[me] de Sablé appelait *sensible* y a disparu. Plus rien de ce second paragraphe : « Les uns croient que c'est outrager les hommes, etc. » Après la fin du premier, où il est question des *jugemens bien différens* qu'on a faits du livre, on saute tout de suite au troisième, en ces termes : « L'on peut dire néanmoins que ce traité est fort utile, parce qu'il découvre, etc. etc. » Les autres petits changemens ne sont que de style. M. de La Rochefoucauld laissa donc tout subsister, excepté le paragraphe moins agréable. Le premier journal littéraire qui ait paru ne paraissait encore que depuis trois mois, et déjà on y arrangeait soi-même

(1) C'est ce que n'a pas fait Petitot, qui a donné, dans sa notice sur La Rochefoucauld, le projet d'article comme étant l'article même : il n'en a pas tiré parti.

son article. Les journaux se perfectionnant, l'abbé Prévost et Walter Scott y écriront le leur tout au long.

La part que Mme de Sablé eut dans la composition et la publication des *Maximes*, ce rôle d'amie moraliste et un peu littéraire qu'elle remplit durant ces années essentielles auprès de l'auteur, donnerait ici le droit de parler d'elle plus à fond, si ce n'était du côté de Port-Royal qu'il nous convient surtout de l'étudier : esprit charmant, coquet, pourtant solide; femme rare, malgré des ridicules, à qui Arnauld envoyait le Discours manuscrit de la *Logique* en lui disant: « Ce ne sont que des personnes comme vous que nous voulons en avoir pour juges; » et à qui presque en même temps M. de La Rochefoucauld écrivait : « Vous savez que je ne crois que vous sur de certains chapitres, et surtout sur les replis du cœur. » Elle forme comme le vrai lien entre La Rochefoucauld et Nicole.

Je ne dirai qu'un mot de ses *Maximes* à elle, car elles sont imprimées; elles peuvent servir à mesurer et à réduire ce qui lui revient dans celles de son illustre ami. Elle fut conseillère, mais pas autre chose. La Rochefoucauld reste l'auteur tout entier de son œuvre. Dans les quatre-vingt-une pensées que je lis sous le nom de Mme de Sablé, j'en pourrais à peine citer une qui ait du relief et du tour. Le fond en est de morale chrétienne ou de pure civilité et usage de monde; mais la forme surtout fait défaut; elle est longue, traînante; rien ne se termine ni ne se grave. La simple comparaison fait mieux comprendre à quel point (ce à quoi autrement on ne songe guère) La Rochefoucauld est un *écrivain*.

Mme de La Fayette, dont il est très peu question jusque-là dans la vie de M. de La Rochefoucauld, y intervient d'une manière intime aussitôt après les *Maximes* publiées, et s'applique en quelque sorte à les corriger dans son cœur. Leurs deux existences, dès lors, ne se séparent plus. J'ai raconté, en parlant d'elle, les douceurs graves et les afflictions tendrement consolées de ces quinze dernières années. La fortune, en même temps que l'amitié, semblait sourire enfin à M. de La Rochefoucauld; il avait la gloire; la faveur de son heureux fils le relevait à la cour et même l'y ramenait : il y avait des momens où il ne bougeait de Versailles, retenu par ce roi dont il avait si peu ménagé l'enfance. Les joies, les peines de famille le trouvaient incomparable. Sa mère ne mourut qu'en 1672 : « Je l'en ai vu pleurer, écrit Mme de Sévigné, avec une tendresse qui me le faisait adorer. » Sa grande douleur, on le sait, fut à ce *coup de grêle* du passage du Rhin. Il y eut un de ses fils tué, et l'autre blessé. Mais le jeune duc

de Longueville, qui fut des victimes, né durant la première guerre de Paris, lui était plus cher que tout. Il avait fait son entrée dans le monde, vers 1666, à peu près l'année des *Maximes;* le livre chagriné et la jeune espérance, ces deux enfans de la Fronde! Dans la lettre si connue où elle raconte l'effet de cette mort sur Mme de Longueville, Mme de Sévigné ajoute aussitôt : « Il y a un homme dans le monde qui n'est guère moins touché; j'ai dans la tête que, s'ils s'étaient rencontrés tous deux dans ces premiers momens, et qu'il n'y eût eu personne avec eux, tous les autres sentimens auraient fait place à des cris et à des larmes que l'on aurait redoublés de bon cœur : c'est une vision. »

Jamais mort, au dire de tous les contemporains, n'a peut-être tant fait verser de larmes et de belles larmes que celle-là. Dans sa chambre de l'hôtel Liancourt, à un dessus de porte, M. de La Rochefoucauld avait un portrait du jeune prince. Un jour, peu de temps après la fatale nouvelle, la belle duchesse de Brissac, qui venait en visite, entrant par la porte opposée à celle du portrait, recula tout d'un coup, puis, après être demeurée un moment comme immobile, elle fit une petite révérence à la compagnie, et sortit sans dire une parole. La seule vue inopinée du portrait avait réveillé toutes ses douleurs, et, n'étant plus maîtresse d'elle-même, elle n'avait pu que se retirer (1).

Dans ses soins et ses conseils autour des gracieuses ardeurs de la princesse de Clèves et de M. de Nemours, M. de La Rochefoucauld songeait sans doute à cette fleur de jeunesse moissonnée, et il retrouvait à son tour à travers une larme quelque chose du portrait non imaginaire. Et même sans cela, le front du moraliste vieilli, qu'on voit se pencher avec amour sur ces êtres romanesques si charmans, est plus fait pour toucher que pour surprendre. Lorsqu'au fond l'esprit est droit et le cœur bon, après bien des efforts dans le goût, on revient au simple; après bien des écarts dans la morale, on revient au virginal amour, au moins pour le contempler.

C'est à Mme de Sévigné encore qu'il faut demander le récit de sa dernière maladie et de ses suprêmes momens; ses douleurs, l'affliction de tous, sa constance : il regarda *fixement* la mort. Il mourut le 17 mars 1680, avant ses soixante-sept ans accomplis. C'est Bossuet qui l'assista aux derniers momens, et M. de Beausset en a tiré quelque induction religieuse bien naturelle en pareil cas. M. Vinet semble

(1) Voir tout le récit dans les *Mémoires* de l'abbé Arnauld, à l'année 1672.

moins convaincu; on fera, dit-il, ce qu'on voudra de ces passages de Mme de Sévigné, témoin de ses derniers momens : « Je crains bien pour cette fois que nous ne perdions M. de La Rochefoucauld; sa fièvre a continué; il reçut hier Notre-Seigneur : mais son état est une chose digne d'admiration. Il est fort bien disposé pour sa conscience, *voilà qui est fait*.... Croyez-moi, ma fille, ce n'est pas inutilement qu'il a fait des réflexions toute sa vie; il s'est approché de telle sorte de ces derniers momens qu'ils n'ont rien de nouveau ni d'étranger pour lui. » Il est permis de conclure de ces paroles, ajoute M. Vinet, qu'il mourut, comme on l'a dit plus tard, *avec bienséance*.

On a rassemblé dans les pages suivantes un certain nombre de pensées qui ont paru plus ou moins analogues de forme ou d'esprit aux *Maximes*. Si, au premier vent qu'on en eut, l'envie en prenait *comme un rhume* vers 1665, rien d'étonnant que nous l'ayons gagnée à notre tour par un long commerce avec le livre trop relu. Il faut y voir surtout un dernier hommage à l'auteur, et même d'autant plus grand qu'on aura moins réussi.

I. Dans la jeunesse les pensées me venaient en sonnets, maintenant c'est en maximes.

II. En entrant au bal masqué, tout paraît nouveau; mais il vient un moment où l'on peut dire à toute cette bigarrure : *Beau masque, je te connais!*

III. La vanité dans l'homme est comme du vif-argent : chez les uns en masse, en globules chez d'autres. Quelques-uns se flattent de la détruire. Dès qu'ils voient le moindre globule, ils y mettent le doigt et le réduisent en parcelles : mais il y a toujours le même poids et la même quantité.

IV. Les humeurs et les mœurs sont diverses; mais elles rentrent toutes dans une certaine quantité de formes qui se reproduisent invariablement.

V. L'étude de la nature humaine est infinie : au moment où l'on croit la tenir et se pouvoir reposer un peu, elle échappe, et c'est à recommencer.

VI. Nos opinions en tout résultent de la nature individuelle de notre esprit bien plus que des choses.

VII. Si nous serrions bien de près notre persuasion la plus chère, nous verrions que ce que nous appelons plus ou moins *folie* dans les autres, c'est tout ce qui n'est pas purement et simplement notre

pensée propre et elle seule, tout ce qui n'est pas *moi : fou*, c'est le synonyme intime de *toi*.

VIII. En avançant dans la vie, il en est déjà des pensées de la plupart des hommes comme il en sera bientôt de leurs corps, qui tous iront en poussière aux mêmes élémens. Quelle que soit la diversité des points de départ, les esprits capables de mûrir arrivent, plus qu'on ne croit, aux mêmes résultats; mais les rôles sont pris, les apparences demeurent, et le secret est bien gardé.

IX. Le moment est dur où l'on s'aperçoit clairement qu'on n'a pas fait son chemin dans le monde à cause d'une qualité ou d'une vertu. Mais prenez garde : l'irritation qui en résulte, si elle se prolonge, vaut à elle seule ce mal qui révolte, et l'opère en vous.

X. Par un sens profond, le mot *innocence*, qui littéralement veut dire qu'on ne *fait* pas le mal, signifie qu'on ne le *sait* pas. Savoir le mal, si l'on n'y veille aussitôt, c'est le faire.

XI. Il y en a qui, pour avoir trop fait, chaque matin et chaque soir, le tour extérieur du Palais-Royal dans les infections et les boues, ne savent plus jouir d'une heure de soleil dans la belle allée.

XII. Combien de gens meurent avant d'avoir fait le tour d'eux-mêmes !

XIII. Il faut un peu d'illusion au train de la vie : quand on en sait trop le fin mot, la nature vous retire, parce que rien qu'à le regarder d'un certain air, on empêcherait le drame d'aller.

XIV. Si l'on se mettait à se dire tout haut les vérités, la société ne tiendrait pas un instant; elle croulerait de fond en comble avec un épouvantable fracas, comme ces galeries souterraines des mines ou ces passages périlleux des montagnes, dans lesquels il ne faut pas, dit-on, élever la voix.

XV. Jeunes, nous aimons, nous admirons à chaque pas; nous croyons aimer les autres : c'est notre jeunesse que nous aimons en eux.

— Mais quelques-uns, après la jeunesse, continuent d'admirer et d'aimer. — Heureuses natures ! c'est leur jeunesse d'ame prolongée, c'est leur belle humeur heureuse et leur vive source de joie naturelle qu'ils continuent d'aimer autour d'eux.

XVI. Les lieux les plus vantés de la terre sont tristes et désenchantés lorsqu'on n'y porte plus ses espérances.

XVII. Il en est des lieux comme des œuvres des hommes : quand une fois leur réputation est faite, chacun y passe à son tour et les admire; si elle était à faire, bien d'autres qui sont sans nom pourraient concourir avec eux.

Des lieux cités, la moitié est à rabattre, une moitié seule reste divine.

XVIII. Il y a assez de variété dans les choses pour que chaque esprit juste, à son jour et selon son humeur, puisse y prendre sa part, paraître se contredire et avoir raison.

XIX. En appréciant La Rochefoucauld, on ne doit pas oublier ceci :

Tous ceux qui ont mal usé de leur jeunesse, ont intérêt à ce que ce soit une duperie que les hautes pensées de la jeunesse.

Il est vrai que, de leur côté, ceux qui en ont bien usé, c'est-à-dire sobrement, ont intérêt à ne pas perdre le fruit de leur économie.

XX. Si l'on se demandait à quelle occasion particulière on a commencé à lire dans tel ou tel cœur, on trouverait que c'est presque toujours en une circonstance intéressée où l'amour-propre en éveil est devenu perçant; mais il n'importe avec quelle vrille on ait fait le trou à la cloison, pourvu qu'on voie.

XXI. Montesquieu a dit des *Maximes* de La Rochefoucauld : « Ce sont les proverbes des gens d'esprit. » Et Voltaire : « C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. » Ce sont des pierres fines gravées qu'on enchâsse ensuite dans le discours.

XXII. Les proverbes de Franklin sont des grains de pur froment à mettre en terre et qui fructifieront.

XXIII. Il n'y a pas un seul nom propre dans les *Maximes* de La Rochefoucauld; pour un penseur de cette condition, c'eût été déroger.

XXIV. On est piqué : on a reçu une lettre d'ami qui nous blâme, et on vient de cacheter pour lui une vive réponse. Par distraction on ouvre La Rochefoucauld et cette maxime s'est rencontrée : « Le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien. » On jette au feu sa réponse; mais, comme les *Maximes* de La Rochefoucauld ne corrigent pas, on reste piqué.

XXV. Une grande partie des qualités du style, chez tel auteur brillant, tient à un défaut du caractère. L'inquiétude chatouilleuse où il est de chacun le force de s'ingénier aux nuances : plus calme, il ferait moins.

XXVI. Le poète, l'artiste, l'écrivain n'est trop souvent que celui qui sait rendre : il ne garde rien.

XXVII. Il y a des jours où l'esprit s'éveille au matin, l'épée hors du fourreau, et voudrait tout saccager.

XXVIII. Le degré où l'ennui prend est l'indice le plus direct peut-être de la qualité de l'esprit. Ceux qui s'ennuient vite sont délicats, mais légers. Ceux qui ne s'ennuient pas aisément sont vite ennuyeux. Ceux qui, tout en ressentant l'ennui, le supportent trop long-temps, finissent par s'en imbiber et l'exhaler.

XXIX. Un peu de sottise avec beaucoup de mérite ne nuit pas : cela fait levain.

XXX. A la philosophie du XVIIIe siècle, qui préconisait la nature de l'homme, a succédé le gouvernement parlementaire, qui lui fait des complimens soir et matin : comment ne serait-il pas gâté?

XXXI. A tous ces édifices fantastiques, à ces façades de palais enchantés que nos philosophes construisent au plus grand honneur et bonheur de l'homme, je lis toujours cette ironique inscription tirée du plus pieux des poètes : *Mortalibus ægris!*

XXXII. On a beaucoup parlé de la folie de vingt ans, il y a celle de trente-cinq, qui n'est pas moins particulière ni moins fréquente : Alceste après Werther. Rousseau n'a écrit qu'après cette seconde folie et a continuellement mêlé les deux en un même reflet.

La Rochefoucauld l'a dit : En vieillissant on devient plus fou et plus sage.

Si quelqu'une des précédentes maximes choquait trop, je me promets bien de ne pas tarder à la réfuter.

SAINTE-BEUVE.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR MM. BUCHEZ ET ROUX.[1]

L'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, publiée par MM. Buchez et Roux, est aujourd'hui tout-à-fait terminée et ne forme pas moins de quarante volumes. C'est la collection la plus complète de tout ce qui s'est dit, écrit et pensé pendant le long enfantement de notre régénération. Non-seulement elle reproduit les débats de nos assemblées, de la constituante, de la législative, de la convention, du conseil des cinq cents, du conseil des anciens, du tribunat, du sénat, du corps législatif, de la chambre des représentans pendant les cent jours; mais elle nous fait connaître deux faces de la révolution que des publications du même genre avaient laissées dans l'ombre : nous voulons dire le club des jacobins et la presse révolutionnaire. Enfin, trente-trois volumes de l'*Histoire parlementaire* s'ouvrent tous par une préface où se développe une doctrine particulière. Comment l'esprit, au milieu de tant de matériaux,

(1) Paris, Paulin, libraire-éditeur, rue de Seine, 33.

ne chercherait-il pas à se rendre compte de ce qu'il doit admettre et de ce qu'il doit rejeter?

Il est, dans l'histoire des sociétés humaines, des faits primordiaux dont la fécondité paraît inépuisable. D'innombrables générations en ressentent les effets, et elles en déduisent, à travers les siècles, les conséquences dernières. La révolution française est un de ces faits générateurs, et nous ne nous apercevons pas assez que nous sommes au début de ses déductions, méprise ordinaire qu'on retrouve souvent dans l'histoire, et dont ne peut même nous préserver l'expérience d'une humanité qui se croit vieille. Je voudrais ici, m'occupant, non des hommes, mais des principes, non des faits, mais des idées, discerner ce qui, dans les théories conçues par nos pères, est durable et vrai, ce qu'elles peuvent avoir d'éphémère et de controuvé; distinguer dans leurs passions les élans généreux d'avec les emportemens injustes, les flammes pures de l'enthousiasme d'avec les sombres ardeurs du délire et du crime. Cet examen nous semble d'autant plus opportun, que le moment est arrivé pour notre âge d'affirmer son esprit et son but. Il a, pour ainsi dire, assez cultivé sa mémoire; il doit surtout aujourd'hui exercer son jugement : il sait assez d'où il procède, il doit s'informer où il tend. Les traditions et les faits révolutionnaires sont présens à la pensée de tous; ils ont triomphé de l'oubli qu'avaient voulu jeter sur eux l'empire et la restauration : connus, ils veulent être jugés. Quand l'homme est en pleine possession de sa raison, le premier usage qu'il en fait n'est-il pas de jeter un œil scrutateur sur les traditions et les maximes avec lesquelles on l'a élevé, de les soumettre à une analyse sévère, afin de connaître ce qu'elles renferment d'alliage et d'erreurs, ce qu'elles contiennent de vérités et d'or pur? Dans l'ordre politique, la même obligation se retrouve, et nous l'estimons aujourd'hui plus impérieuse que jamais; car il faut marcher en avant, il faut savoir à quel génie appartiendra notre siècle, s'il sera la proie de mouvemens désordonnés, la dupe de parodies impuissantes, ou bien si, vivant de sa propre pensée, il pourra remplir le devoir et la grandeur d'une originalité nécessaire.

La France du dernier siècle, jusqu'à l'explosion de 1789, fut une académie et un salon. On élaborait les idées; on écrivait des livres clairs, précis, éloquens. Les théories les plus hardies circulaient dans des entretiens vifs et légers; et tout avait été conçu, rédigé, compris, avant que l'action commençât. Tous conspiraient pour une réforme générale, aucun ne pensait qu'il pût en être victime; on ne demandait rien contre personne. Rien de plus caractéristique et de plus

honorable pour l'esprit français que cette bonne foi et cette sécurité. La noblesse applaudissait à l'ambition et aux talens du tiers-état. La grande majorité du clergé des villes et des campagnes ne croyait pas que la religion fût menacée par les progrès et les applications de la philosophie. Lorsque la révolution de 1640 éclata de l'autre côté du détroit, la lutte s'engagea sur l'interprétation de la constitution même; les deux camps furent sur-le-champ nettement tracés, et, après la guerre, les résultats politiques d'une collision qui avait immolé un roi sans changer la société furent rédigés d'une manière précise. Chez nous, rien de pareil; on ne songe pas, au début, à se combattre les uns les autres, mais à marcher tous ensemble vers une félicité commune; on va vers l'inconnu, et l'on se propose l'infini. Ce fut notre grandeur dans l'histoire de l'humanité, ce fut notre écueil pour nos intérêts politiques. Chaque siècle refera l'histoire de la révolution française : ce magnifique sujet viendra toujours d'intervalle en intervalle provoquer le génie de l'artiste et du penseur, et cette inévitable séduction multipliera les peintures de ce prodigieux mouvement. Mais si nos pères ont légué à l'imagination et à la philosophie des âges futurs un inépuisable aliment, ils ne nous ont pas laissé, à nous, une succession claire, un héritage tranquille. L'irruption des idées, et non le développement des institutions, a produit les changemens sociaux qu'a commencés l'année 1789. Tout a été immense, mobile, variable. Nous avons ébranlé le monde, et nous ne sommes pas encore remis du choc que nous lui avons imprimé. Mais aujourd'hui que les autres peuples ont reçu la commotion électrique, il nous est bien permis de songer à nous et d'appliquer nos forces à nos propres destinées. Le dévouement d'une nation a des bornes; il est beau sans doute pour un peuple de répandre des idées et de distribuer aux hommes des principes, comme un pain fortifiant, mais à la condition de survivre à son apostolat. Un peuple ne peut pas, comme un seul homme, disposer de lui-même, pour se jeter dans le gouffre au profit de tous, et il doit se proposer la perpétuité comme un devoir sacré. Quand la Grèce eut donné la philosophie au monde, elle mourut, comme si elle eût partagé la ciguë avec Socrate. La Judée, comme nation, expira sur la croix du Christ; car, lorsqu'elle eut enfanté la religion nouvelle, elle fut dispersée et condamnée au vagabondage d'un exil éternel. Heureusement il a été donné aux peuples modernes d'échapper à la fatalité antique; mais c'est toutours un périlleux honneur de donner la vie à une grande idée, et cette gloire onéreuse veut être accompagnée de beaucoup de pru-

dence. Comme la révolution française a été de tous les mouvemens de l'histoire moderne le plus fécond en idées et en passions, elle se trouve naturellement, pour le peuple qui en fut le promoteur, une cause de grandeur et de périls, de régénération et de ruines. On peut lui dire comme Joad au Dieu des Juifs :

Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites.

Or, qu'y a-t-il de mieux à faire, après des crises héroïques, que de recueillir et de concentrer toutes les ressources de la vie pour passer de la fièvre à la santé, de l'exaltation à la force qui se modère, se connaît et s'augmente par ce gouvernement d'elle-même?

Ce qui distingue la révolution française dans l'histoire des sociétés, ce n'est pas d'avoir fait retentir si haut les mots et les principes de démocratie et d'égalité. Que de fois, avant elle, ces mots proclamés avaient servi de signal à des commotions politiques! Mais ne relever dans ses entreprises que de l'autorité de l'esprit humain, se séparer des traditions pour les juger toutes, et n'admettre, en les transformant, que celles qui pouvaient gagner leur cause au tribunal de la raison; enfin, opérer un changement radical dans les institutions et les destinées d'un peuple, au point de vue métaphysique, voilà ce qui se passa en 1789, voilà qui fut inoui, voilà qui fut nouveau. La réforme de Luther au XVI[e] siècle avait procédé par l'interprétation des textes et par le retour aux erremens du christianisme primitif. La révolution française ne s'attachait qu'à la pensée même, prise dans sa plus pure abstraction. Aussi de grands métaphysiciens, qui la contemplaient comme un spectacle, la saluèrent avec enthousiasme; Kant et Fichte reconnaissaient dans ses principes l'indépendance pratique de cette raison dont ils professaient la souveraineté dans la sphère spéculative.

Ainsi s'ouvrait pour les sociétés une expérience immense; on faisait de la raison aux affaires humaines une application directe, et l'ère philosophique commençait. Tout est contenu dans ce fait fondamental, la nouveauté de l'œuvre, sa grandeur, ses dangers, l'inévitable fatalité qui devait entraîner à des erreurs les imaginations surexcitées, l'infini de l'avenir, la multiplicité des événemens et des formes que devait amener et que pouvait revêtir l'idée révolutionnaire. On vit les représentans d'un grand pays penser comme un seul homme, écrire une société nouvelle comme un livre, et leur raison sut édifier en même temps qu'elle effaçait. L'esprit humain, dans ce début qui intéressait tous les peuples, n'eut point à se plaindre

du génie français, qui se montra, dans une entreprise si nouvelle, organisateur et positif. La constituante, la convention, l'empereur, ont apporté dans la discussion des droits, des intérêts et des affaires, une affirmation puissante, et la révolution française durera, parce que son esprit est positif. Elle pourrait être fort compromise, si elle n'eût fait que protester et déclamer; mais comme, dans une existence de cinquante années, elle a déjà su se faire un héritage, et, pour ainsi dire, une antiquité d'institutions et de lois qui lui appartiennent, elle est destinée à toujours gagner en profondeur dans le sol, en étendue sur la surface du globe.

On peut se représenter l'esprit de l'homme s'appliquant aux affaires humaines dans trois situations principales : il renverse de fond en comble les institutions établies, il en crée d'entièrement nouvelles, ou bien il réforme, développe et transforme les institutions qui sont debout. Dans les deux premiers rôles, il paraît plus en saillie; révolutionnaire ou fondateur, il est la cause présente et exclusive de tout ce qui périt et de tout ce qui s'élève. Aussi les hommes qui se sont habitués à ce grand spectacle sont enclins à penser qu'il n'y a d'autre occupation digne de l'activité humaine que de tout jeter bas et de construire sur de nouveaux fondemens. Cependant on ne peut ni toujours détruire, ni toujours fonder, et la continuité de ce qu'elles trouvent en arrivant à la vie est aussi un devoir pour les générations. L'homme politique se trouve-t-il à une de ces époques où les bases de la société sont usées par le temps, où tout est impuissant, corrompu, où il n'y a rien à développer parce que tout est à retrancher, qu'il soit alors hardiment révolutionnaire, qu'il renverse et qu'il édifie; c'est le moment où il est permis d'être Mirabeau, où il n'est pas hors de propos d'être Sieyes. Que si, au contraire, il vit dans un temps héritier de ces grandes innovations qui changent les empires, où l'esprit nouveau, malgré les progrès et les conquêtes qui lui restent à faire, est cependant plutôt satisfait qu'opprimé, où il exerce sur les destinées sociales une initiative d'autant plus certaine, qu'elle sera plus habile et plus modérée, il acceptera son époque avec les différences qui la distinguent et les obligations qu'elle lui impose; il n'enflera pas sa voix pour imiter le tonnerre des premiers tribuns de la révolution; il ne se désespérera pas de ne pouvoir tracer d'un seul jet une constitution complète; mais, étudiant la réalité sans colère comme sans dédain, examinant le corps social dans son ensemble et ses détails, il en reconnaîtra les parties vigoureuses, à quels endroits moins sains il faut appliquer le remède et la réforme. La rai-

son n'a plus nulle part d'invasion à faire, puisque son droit est reconnu dans les trois domaines de la religion, de la philosophie et de la politique; mais elle doit s'affermir là où elle est acceptée, et s'y fortifier en exerçant sur elle-même et sur ses méthodes un travail de perfectionnement. C'est dans l'étendue de ses vues et de ses conceptions qu'elle trouvera des forces et des applications nouvelles : en face des constitutions des sociétés modernes, elle ne doit plus tant se porter comme adversaire que comme arbitre. Faut-il se plaindre de vivre dans un siècle où les passions haineuses s'éteignent à mesure que les lumières brillent, où l'esprit de l'homme qui s'interroge de bonne foi ne peut plus partager les vives colères que gardaient comme un culte les ames de nos ancêtres, où il n'est plus ni protestant, ni catholique, ni royaliste, ni républicain, mais où il cherche la vérité pour elle-même, où il ne peut trouver de satisfaction que dans l'intelligence complète de l'ensemble des choses? Cette transformation dans notre manière de sentir et de penser est le plus sûr indice des changemens qui attendent le monde. Il faut bien que nos petites dissensions tombent avec les barrières et les obstacles qui séparent les peuples. Évidemment, pour les sociétés, l'ancre de salut est dans la pénétration toujours plus profonde de la réalité; elles n'ont plus d'illusions; leurs croyances s'altèrent, parce que la foi, cette immortelle affection de l'ame, se déplace et change d'objet; la réflexion seule peut les conduire, en leur faisant connaître de plus en plus les lois générales qui gouvernent l'homme et les peuples. Pendant que l'Orient, sous l'influence de l'Europe, s'initie aux principes de volonté individuelle, et tempère par nos inspirations libérales ses tendances immodérées vers une fatalité sans limites, l'Occident pourrait sans dommage recevoir quelques leçons de ce génie méditatif, qui sait étudier, pour les accomplir, les desseins de Dieu, et prendre une assiette stable au moment même où une agitation salutaire remue les peuples entre le Gange et le Nil.

La révolution française a été mise au monde par la volonté individuelle; c'est le *moi* de Descartes devenu mouvement politique. Il se trouva que la très grande majorité des membres d'une même nation fut animée en même temps de la conscience des droits naturels et imprescriptibles que l'homme apporte en naissant, et que par cet accord elle put en assurer le triomphe. Le point de départ fut donc le droit individuel, et le résultat un nouveau droit social. Pour la première fois dans l'histoire, des principes abstraits devinrent rapidement des faits puissans, et cette prompte métamorphose conve-

nait bien au génie du peuple chez lequel elle s'accomplissait. Nous concevons naturellement les choses humaines d'une manière abstraite et générale; puis nous nous proposons sur-le-champ l'application des maximes auxquelles nous nous sommes arrêtés, quelle que soit l'étendue de leurs effets.

Aussi ce droit social, qui venait de se former par l'unanimité des consciences individuelles, ne tarda pas, de conséquence qu'il était, à devenir à lui-même sa cause et sa loi, et l'on vit bientôt la société nouvelle se substituer à la personnalité de chacun. Là est la force du droit nouveau qui s'est développé depuis 1789: individuel par sa racine, dès son apparition il a été social dans sa forme; né de l'homme, il s'est fait humanité.

Comment mieux prouver ce que nous affirmons qu'en rappelant que le principe de la souveraineté nationale fut inscrit tout à côté du droit et de la liberté naturelle de l'homme? L'homme se sentait libre et la nation souveraine par le même acte de conscience et de raison. Décréter que la souveraineté résidait dans la nation, ce n'était pas décréter le despotisme des masses; c'était dire : La France est un être moral dont le génie doit régler la destinée : ce génie aura désormais des représentans légaux dont la majorité rédigera la loi sociale. Il y avait dans cette formule promulguée tous les élémens de la vérité; car l'intelligence, ce principe suprême des choses, se retrouvait tant dans l'idée de souveraineté, qui n'est pas un pouvoir capricieux, que dans la majorité nationale, qui n'est pas une multitude ignorante. C'est donc un grossier sophisme de prétendre que les principes de la révolution française contiennent le droit d'insurrection pour une minorité : ils le lui refusent, au contraire, de la manière la plus expresse et la mieux motivée.

Dès-lors il devint facile d'établir dans les lois et dans les faits une distinction fondamentale, il devint facile de ne plus confondre le gouvernement avec la souveraineté même; et c'est ici qu'éclata par des signes irrécusables tout ce qu'il y avait d'infini dans l'esprit de la révolution française. Elle n'érigea pas en devoir essentiel telle ou telle forme de gouvernement, et ne fit ni une religion de la république, ni un crime de la monarchie. C'est l'instinct des révolutions morales qui doivent changer le monde de ne pas enfermer leur fortune dans des entraves, leur génie dans des enveloppes qui ne dépendent que de l'action du temps. Ainsi, le christianisme entra dans les institutions païennes, et les fit tomber par sa vertu, sans même les avoir discutées. Plus tard, il revêtit les formes les plus diverses, tant dans sa propre

hiérarchie que dans les gouvernemens temporels, et c'est à cette flexibilité qu'il doit encore sa force. Nos pères montrèrent donc une grande justesse d'esprit, quand ils acceptèrent le gouvernement monarchique après avoir établi le principe de la souveraineté nationale, et ils ne mentirent pas à la vérité des choses. Un homme, en 1791, comprit très bien tout cela, non pas en métaphysicien, mais en politique, et il l'exprimait avec sa verve oratoire : « Je demande, disait Barnave, à celui de vous tous qui pourrait avoir conçu contre le chef du pouvoir exécutif toutes les préventions, tous les ressentimens les plus profonds et les plus animés; je lui demande de nous dire s'il est plus irrité contre lui qu'attaché à la loi de son pays. Et remarquez que cette différence naturelle à l'homme libre, entre l'importance des lois et l'importance des hommes, que cette différence doit surtout s'établir relativement au roi, dans une monarchie libre et représentative..... Vous avez fait une constitution vicieuse, ou bien celui que le hasard de la naissance vous donne ne peut pas être si important, par ses actions personnelles, au salut du gouvernement, et doit trouver dans la constitution le principe de sa conduite et l'obstacle à ses erreurs. S'il en était autrement, ce ne serait pas dans les fautes du roi que j'apercevrais le plus grand danger, ce serait dans ses grandes actions; je ne me méfierais pas tant de ses vices que de ses vertus; car je pourrais dire à ceux qui s'exhalent avec une telle fureur contre l'individu qui a péché, je leur dirais : — Vous seriez donc à ses pieds si vous étiez contens de lui ! » Barnave, en parlant ainsi, commentait éloquemment le *Contrat social*, dont la doctrine avait passé dans la constitution, et s'efforçait d'entraîner ses concitoyens dans la pratique d'une liberté possible.

Malheureusement, les idées n'ont pas la soudaine puissance d'éclairer et de désarmer les passions. Les législateurs de la révolution avaient assigné au gouvernement sa place, ses devoirs et ses droits, mais sans convaincre les esprits, et sans obtenir d'eux l'obéissance, tant à la vérité qu'à la loi. On ne songeait au gouvernement que pour le soupçonner, l'accuser et le maudire; on ne se rappelait pas ce que Rousseau lui-même avait enseigné, que les citoyens, souverains d'un côté, sont sujets de l'autre (1); que le gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à mesure que le peuple est plus nombreux (2). Alors, les hommes politiques et les masses tombèrent

(1) *Contrat social*, liv. III, chap. I.
(2) *Ibid.*

dans ce contre-sens de calomnier et de détruire leur œuvre, leur instrument, et la société fut entretenue dans un état d'insurrection permanente. Tout cela s'explique sans doute par la fatalité des passions révolutionnaires, et il serait puéril de s'étonner de ces déviations fougueuses; mais il ne faut pas moins remarquer les habitudes qu'elles ont laissées après elles. Depuis cinquante ans, la nation française, si l'on excepte le consulat et les premiers temps de l'empire, a toujours eu à l'égard de ses divers gouvernemens des sentimens de défiance et de négation : pendant les quinze années de la restauration, ces habitudes se sont élevées au rang de théories et de vérités politiques. Jean-Baptiste Say, faisant d'une épigramme de Beaumarchais un axiome social, disait que, pour un gouvernement, c'est déjà faire beaucoup de bien que de ne pas faire de mal. Benjamin Constant, avec la dextérité la plus ingénieuse, tirait des maximes de l'opposition anglaise un système de philosophie politique. Aujourd'hui il est permis de reconnaître que les gouvernemens ne sont ni une institution de droit divin, ni un fléau envoyé aux peuples par la colère de Dieu. Un gouvernement est le ministre de la société, il est la société même s'appliquant à la gestion des intérêts généraux. En aucun temps sa bonté n'est absolue; en aucun temps ses intentions ne sont radicalement perverses. Reflet des mœurs sociales, il en suit nécessairement les progrès : depuis qu'à la fin du XVe siècle l'esprit humain est entré dans un mouvement nouveau, il a fait pénétrer dans les gouvernemens toutes les réformes qu'il a voulues avec fermeté et qu'il avait raison de vouloir.

Si la révolution française avait judicieusement distingué la souveraineté du gouvernement, elle ne montra pas un sens moins droit dans la manière dont elle établit le dogme de l'égalité. Que les hommes soient égaux par la racine même de leur nature, voilà une vérité qui a toujours été confusément sentie dès qu'il y a eu société humaine, quelque imparfaites ou si tyranniques qu'aient été les formes de l'association. C'est le développement de cette vérité même qui fait dans l'histoire la différence des temps et des constitutions, car elle fut toujours présente, même au milieu des castes de l'Inde et de l'Égypte, puisqu'on ne pouvait l'opprimer qu'en la reconnaissant. Elle devait encore être moins oubliée dans l'ordre de la spéculation pure, et partout nous trouvons sa trace dans les monumens de la philosophie antique. La fameuse théorie d'Aristote sur l'esclavage ne nous dément pas; car elle était une contradiction flagrante des enseignemens de Socrate et de Diogène. Sénèque, qui résuma la sagesse

du polythéisme quand Virgile en eut résumé la poésie, exprima de toutes les manières que les hommes ont les mêmes commencemens et la même origine, que nul n'est plus noble qu'un autre, s'il n'a l'esprit plus droit et mieux doué (1). Le christianisme, qui tira sa plus grande puissance de la promesse d'une autre vie, déclara les hommes égaux devant Dieu, pour la rétribution des récompenses et des peines éternelles. Aussi cette manière de poser la question n'empêcha pas les sociétés modernes de puiser leur origine et leur légitimité dans l'antiquité des races et la noblesse du sang. L'esprit lutta contre ces obstacles. Les prêtres et les jurisconsultes représentèrent les résistances et la supériorité de l'intelligence. Les lettrés et les philosophes leur succédèrent. Enfin la conscience sociale fut émue; elle proclama tout ensemble l'égalité des hommes entre eux et les droits de l'esprit. La loi révolutionnaire écrivit ces mots : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talens. On eût dit qu'on se fût proposé de traduire la pensée du philosophe romain que nous avons cité : *Nisi rectius ingenium et artibus bonis aptius.*

La conséquence de cette reconnaissance de l'égalité était l'élection, qui n'est elle-même que la volonté envahissant la sphère du hasard. Au fond, dans la réalité, tout est élection. Quelque chose et quelqu'un sont toujours préférés à d'autres choses et à d'autres hommes, et la liberté est incessamment présente à quelque degré dans les faits sociaux. Mais il y a des époques et des constitutions où elle se manifeste davantage, où elle s'écrit expressément. Alors les affaires humaines ne vont plus par instinct, mais par délibération : on discute les actes et les hommes; on parle beaucoup, quelquefois trop; souvent aussi l'élection démocratique est corrompue par l'envie, la calomnie, l'ignorance; et, si l'investiture par la naissance ou par le choix du roi a ses inconvéniens, l'élection populaire a aussi ses écueils. Le problème que doit se proposer toute démocratie intelligente, est d'arriver au choix du mérite par le bon sens; il ne saurait jamais recevoir une solution complète, et voici pourquoi : choisir, c'est préférer; préférer, c'est juger. Un jugement à porter sur les choses et sur les hommes demande une raison tantôt moyenne, tantôt supérieure; les électeurs officiels d'une démocratie peuvent souvent suffire à la première

(1) Eadem omnibus principia, eademque origo : nemo altero nobilior, nisi cui rectius ingenium et artibus bonis aptius. (*De Beneficiis*, lib. III, cap. XXVIII.)

occurrence, rarement à la seconde. Rome républicaine consolidait sa liberté intérieure et sa gloire au dehors, quand elle remettait au sénat, s'exprimant par l'organe d'un des consuls, le choix d'un dictateur. L'état où l'élection populaire règne seule, manque d'un élément nécessaire, car la société se trouve privée de la force que lui prêterait le jugement des esprits supérieurs sur ses destinées, ses actes et ses affaires. Cette considération n'échappait pas à un des plus profonds penseurs de la révolution, quand, après avoir distribué la France en trois divisions politiques, la commune, le département et l'état, il imaginait de confier le pouvoir exécutif à un *proclamateur-électeur,* fonctionnaire supérieur, inamovible, irresponsable, qui représentait la nation au dehors, constituait le gouvernement avec un conseil d'état délibérant et un ministère responsable, choisissait dans les listes de candidature des juges, depuis les tribunaux de paix jusqu'à la cour de cassation, des administrateurs, depuis les maires jusqu'aux ministres (1). On sait avec quelles expressions de dédain cynique cette proposition fut repoussée par celui qui montrait de plus en plus l'audace et le génie de César. Mais il n'est pas moins remarquable qu'un homme aussi sincère et aussi complet que Sieyes, comme démocrate et comme *idéologue*, ait pensé que la république ne pouvait exister sans un élément et des fonctions qui rappelaient exactement la royauté; c'était pour établir la démocratie qu'il lui demandait de se modérer et de reconnaître d'autres faits qu'elle-même. La loi d'élection est une loi nécessairement mobile qu'il faut, d'époque en époque, amender et modifier; c'est l'expression légale de la démocratie, dont le plus grand intérêt est que jamais la somme de ses droits ne dépasse la mesure de ses lumières.

Ce rapport intime entre l'élection et la capacité morale de l'électeur fut saisi sur-le-champ par les fondateurs de la révolution, qui jetèrent les bases d'une *instruction publique* commune à tous les citoyens, et gratuite pour les connaissances indispensables. Le plan d'une éducation nationale, qui figure parmi les premières pensées de nos pères, témoigne qu'ils entendaient fonder la liberté sur l'intelligence, et populariser les idées, pour rendre le nouveau droit social applicable et légitime. On trouve toujours, chez les initiateurs du mouvement de 1789, la double conscience de la dignité de l'homme et de la solidarité sociale; ils pourront, un moment, être plus préoccupés de l'un de ces faits que de l'autre, mais au fond ils travaille-

(1) *Histoire de la révolution française*, par M. Mignet, chap. XIV.

ront à les concilier tous les deux. S'ils restituent à la nation les biens que possédait l'église, comme un dépôt et un instrument, ils ne reconnaissent pas moins que la propriété émane de la personnalité humaine, et doit être inviolable comme elle. Leur raison peut subordonner le droit individuel à l'intérêt social, mais elle le consacre par le sacrifice même qu'elle lui demande.

C'est dans l'organisation interne de la société que se manifesta la force de l'esprit nouveau; dans cette France, partagée jusqu'alors par des coutumes, des habitudes, des préjugés si dissemblables, il créa une législation uniforme. Montesquieu demandait avec raison si la grandeur du génie ne consisterait pas à savoir dans quel cas il faut l'uniformité, et dans quel cas il faut des différences. S'il eût assisté à la révolution française, il eût reconnu que le moment était venu, pour la France, d'une grande uniformité; elle jaillissait naturellement de la conscience sociale, comme de la pensée d'un seul homme. Les idées se trouvaient assez fécondes et assez mûres pour enfanter de nouvelles mœurs; aussi les changemens s'opérèrent sans contrainte ni violence; aussi l'uniformité qui s'établit en France ne fut pas, pour ainsi parler, mécanique; mais elle fut une uniformité vivante qui devait elle-même être la cause d'une organisation forte et d'une variété nouvelle. En effet, quand une loi uniforme s'étend à propos sur un vaste empire, elle s'y enracine promptement, et ne tarde pas à produire des mœurs qui bientôt deviennent des coutumes; c'est une autre vie qui sort d'un principe fécond. Cela se voit en France depuis cinquante ans. Les lois nouvelles et fondamentales de l'ordre politique et civil ont passé dans la pratique commune, dans les habitudes de tous, et l'uniformité de la règle s'est trouvée naturellement tempérée par les inévitables mouvemens de la liberté humaine. Voilà ce qui fonde vraiment un ordre social et le rend indestructible, parce que tout y a concouru, parce qu'aucun élément de la vie générale n'a été laissé en arrière.

Comment une rénovation aussi complète de la nation française, dans ses idées et dans sa propre constitution, ne lui eût-elle pas inspiré, à l'égard des autres peuples, des sentimens supérieurs aux anciens préjugés et à de vieilles antipathies? L'auteur de l'*Esprit des Lois*, en comparant le droit des gens européen à celui de la république romaine, dit qu'en ce point il faut rendre hommage à nos temps modernes, à la raison présente, à la religion d'aujourd'hui, à notre philosophie, à nos mœurs. Le droit des gens, dont ce grand homme félicitait ainsi l'Europe, était un effet naturel des principes

chrétiens, et avait reçu sa première rédaction scientifique de Grotius qu'inspirait l'esprit évangélique de la réforme. Mais au XVIII[e] siècle les idées étaient encore supérieures à cette pratique même, et l'esprit avait embrassé toute l'étendue de la solidarité humaine. Ce qui n'avait été qu'une affection de l'ame, était devenu une théorie rationnelle que la majorité nationale concevait assez fortement pour l'écrire dans ses lois. Pour la première fois, on vit un peuple déclarer officiellement qu'il renonçait à entreprendre aucune guerre, dans la vue de faire des conquêtes, et qu'il n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucune nation. Comme il fallait que le sentiment de l'humanité eût pénétré à fond dans les entrailles du peuple français, pour que ses représentans aient pu faire spontanément cette déclaration philosophique! Les évènemens devaient un peu contrarier ces promesses, mais elles n'en furent pas moins dictées par une sainte affection pour le genre humain. La France se déclarait citoyenne du monde, et par là méritait d'en être la reine; plus elle témoignait d'un désintéressement sincère, plus elle abdiquait la force qui envahit, plus sa glorieuse et pacifique initiative lui méritait la première place au banquet des nations. Elle conviait les autres peuples à l'imiter dans l'œuvre de sa régénération; elle n'avait pas l'ambition jalouse d'un affranchissement égoïste, elle ne disait pas, comme une des héroïnes de Corneille :

> La liberté n'est rien quand tout le monde est libre (1).

Mais elle ne se proposait pas non plus d'imposer à d'autres la liberté par la violence, et confiait l'avenir des peuples à l'irrésistible attraction des principes qu'elle avait embrassés. Elle comprenait que sa révolution, fille du génie philosophique, ne devait pas convertir par le glaive, comme Mahomet et Charlemagne, et que les allures du fanatisme religieux ne lui convenaient pas.

Sur presque tous les points importans, les aperçus des fondateurs de la révolution se recommandèrent par une sagacité pénétrante, et nous pouvons confirmer cet éloge par la manière dont furent entendus les rapports de l'église et de l'état. Depuis l'origine de la société française, ces rapports s'étaient réglés naturellemeut suivant les développemens de la civilisation même. A mesure que l'état, représenté par les rois, les parlemens et les grands ministres de la monarchie, avait affermi son autorité politique et conduit avec intelligence les

(1) Viriate dans *Sertorius*.

affaires et les destinées du pays, ces progrès et cette action avaient circonscrit, en les respectant, l'influence et le pouvoir de l'église. Aussi n'est-il pas téméraire d'affirmer qu'en cette matière la révolution ne fit que suivre les erremens du régime qu'elle changeait. La constitution civile du clergé qu'elle décréta n'était un empiétement ni sur la doctrine ecclésiastique ni sur l'autorité papale; elle était une traduction et une conséquence des vieilles libertés gallicanes. Il était de droit public, dans l'ancienne monarchie, que le magistrat politique exerçait son examen et sa répression sur tout ce qui concernait la discipline extérieure et l'exercice de l'autorité du clergé. En ce point la révolution n'innovait pas, elle continuait. Quels étaient d'ailleurs les rédacteurs des lois nouvelles qui réglementaient l'église? Des chrétiens jansénistes. C'était, par un singulier retour de fortune, l'esprit de Port-Royal qui conduisait la plume de Camus, prescrivant aux membres du sacerdoce le serment constitutionnel. L'intention manifeste de nos pères fut d'unir la France nouvelle et la religion catholique, sans confondre l'ordre politique avec l'ordre spirituel. On sait quelles horribles tempêtes succédèrent à ce sage dessein. Mais aujourd'hui les rapports entre l'église et l'état sont déterminés et paisibles. L'église possède l'indépendance spirituelle; l'état, la souveraineté politique; l'église est dans l'état, et il dépend d'elle de s'y incorporer de plus en plus; l'état vénère l'église, la dote et la surveille. L'église, dépositaire des antiques doctrines de la spiritualité chrétienne, les communique aux ames qui les appellent. L'état conçoit les pensées du siècle, les mûrit et les applique : c'est le cerveau de la société.

Les lois qui furent écrites pendant les deux premières années de la révolution, ont un caractère théorique, et, pour ainsi parler, prêcheur, qu'on ne peut méconnaître : on dirait qu'elles veulent être plutôt un enseignement qu'une règle. C'est comme le commencement de quelque chose d'infini. Dénouement d'un siècle, exorde d'un autre, effet et cause tout ensemble, conséquence et principe, la révolution est à la fois dans son essence l'application de vérités senties et la recherche de vérités inconnues. Elle est une religion rationnelle qui a cet avantage sur d'autres religions, de n'être pas enchaînée par des textes éternellement obligatoires, mais qui quelquefois aussi a pu s'égarer dans cet infini même. Au XVIe siècle, on demandait toute vérité à l'Écriture interprétée par l'esprit; la révolution française l'a demandée à l'esprit humain lui-même, s'interrogeant sans cesse pour résoudre les questions que lui pose la nature des choses : la liberté est donc de l'essence même de la révolution; aussi, tout en annonçant des

vérités sociales, tout en fécondant les affirmations de son génie, il lui est interdit, sous peine de manquer à sa propre loi, d'employer la violence et le despotisme pour assurer le triomphe de ce qu'elle a conçu.

Et cependant il y eut un débordement de passions furieuses et d'idées fausses, qui, rompant toute digue, donnèrent un démenti funeste à toutes les vérités et à toutes les espérances. L'esprit s'égara et le cœur s'avilit, comme si la profondeur de la chute devait expier la sublimité de l'essor. Il arriva qu'un mouvement philosophique et social, qui s'était fait au nom de tous et dans l'intérêt de tous, devint entre les mains de quelques-uns un monopole sanglant; on poussa le *peuple* à proscrire la bourgeoisie, et les dernières classes s'insurgèrent contre ceux qui leur avaient frayé la route de la liberté. Le jacobinisme est à coup sûr une des plus étranges aberrations de l'esprit humain : non-seulement il est hideux par le sang qu'il a versé, mais il est radicalement faux dans les principes qui l'ont fait mouvoir.

En cherchant à mettre la bourgeoisie en dehors du peuple, les jacobins dénaturaient les bases même de la révolution française; car ils niaient la généralité de son génie, comme ils nièrent le principe de l'intelligence en plaçant la souveraineté dans le nombre et dans l'agglomération des masses. D'un côté, ils proscrivaient une partie du peuple; de l'autre, au lieu d'élever la multitude, ils la corrompaient en lui donnant à croire que la force était le droit.

Deux conséquences découlèrent immédiatement de cette déification de la multitude : l'extermination en masse des ennemis de la république, et la dictature. Par ces deux mesures transitoires, on se proposait d'arriver à un état social entièrement nouveau, reconnaissant pour principe et pour maître *le peuple souverain*, *qui devait se composer de l'universalité des citoyens*. Les jacobins avaient un sentiment profond et sauvage de l'unité sociale, qu'ils exagérèrent jusqu'à la folie. Le peuple était pour eux comme le César de la Rome impériale, ils lui apportaient tout à dévorer, et ils fondaient sa puissance sur le mépris des droits de chacun. Au moment où était décrété comme un devoir sacré le bonheur commun, les passions les plus violentes étaient déchaînées, l'envie prenait toutes les formes, fermentait dans les ames, se dressait contre les plus nobles têtes, et s'appelait patriotisme. Voilà la plaie de toute démocratie, voilà le vice qu'elle doit s'arracher du cœur, pour être digne de ses destinées. Le jacobinisme l'exalta outre mesure, et trouva des crimes dans toutes les supériorités. Avec l'envie marchait la haine du passé et de

l'histoire; cela convenait bien à l'ignorance. La passion du jacobinisme fut de séparer l'avenir qu'il rêvait de tout contact avec les siècles précédens. Ça toujours été la manie des innovations politiques de poursuivre l'abolition de ce qui fut avant elles. Ainsi le pape Grégoire I[er] proscrivait l'antiquité. Peine inutile, le temps ramène sur la scène les grandeurs et les vérités dont on avait tramé le bannissement irrévocable. Il y avait aussi quelque chose que le jacobinisme ne pouvait tolérer : c'était le talent. Le génie de l'artiste, du penseur, de l'écrivain, lui était insupportable; il n'aimait pas ce qui était éloquent et beau, surtout quand la parole et la plume osaient lutter contre ceux qui versaient le sang. Force fut bien à l'infortuné Camille Desmoulins de reconnaître cette vérité. Qui ne serait attendri par l'étonnement douloureux exprimé dans les dernières lignes qu'il a tracées. « Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement; mais mes collègues! mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot; mais la république, après tout ce que j'ai fait pour elle! c'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices!... J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits contre des collègues qui m'avaient provoqué effaceraient le souvenir de mes services? » *Brûler n'est pas répondre,* disait encore Camille à Robespierre, qui lui proposait de jeter au feu son admirable prose. Imprudent! il ignorait que la polémique des jacobins n'était autre que l'échafaud, et que par la mort seule ils réduisaient leurs adversaires au silence.

Le jacobinisme se compose de deux élémens qui sembleraient ne pouvoir se rencontrer ensemble, et dont néanmoins il faut bien reconnaître ici l'association : c'est d'abord un machiavélisme qui laissait bien loin derrière lui les théories du *Prince* et la pratique de César Borgia; puis un naturalisme qui, se séparant de toute l'expérience acquise du genre humain, aspirait à fonder une société entièrement nouvelle.

Le machiavélisme des jacobins a pour preuve un fait assez connu de tous, la terreur. Leurs chefs affectaient les maximes et le langage des hommes d'état les plus énergiques. Ainsi, dans la question capitale qui eut pour dénouement l'immolation du 21 janvier, Robespierre s'exprimait ainsi : « Il n'y a point ici de procès à faire; Louis n'est pas accusé, vous n'êtes pas des juges; vous n'êtes et ne pouvez être que des hommes d'état. » Il est inutile de multiplier les exemples. Les jacobins avaient de hautes prétentions à jouer le rôle de grands

politiques, sachant accepter tout ce qui est déclaré nécessaire, et sur ce point le cynisme de leur langage ne le cédait pas à l'immoralité de leurs actes.

En même temps on mettait la justice et la probité à l'ordre du jour. Robespierre voulait que toutes les idées morales, telles qu'il les concevait, fussent rappelées par des fêtes solennelles à l'esprit des citoyens et proposées à leur émulation. On devait fêter l'*Être suprême*, la *Gloire*, l'*Immortalité*, la *Justice*, la *Bonne Foi*, l'*Amitié*. Le jacobinisme aspirait à remplacer les usages et les coutumes séculaires par des abstractions offertes à l'intelligence du peuple; il sacrifiait tout à un naturalisme sans profondeur, sans vérité, oubliant que l'histoire et le passé sont aussi dans la nature des choses. Enfin, les principes, les qualités et les droits qui constituent l'homme même, étaient méconnus par une philosophie non moins superficielle qu'ambitieuse.

Il est un homme qui, peut-être encore mieux que Robespierre, représente le jacobinisme : c'est Saint-Just, type achevé du fanatisme politique. Saint-Just a porté dans l'erreur une sincérité au-dessus de tout soupçon, et il s'est servi du crime avec bonne foi; il a mêlé le délire à l'héroïsme, les plus implacables fureurs à un dévouement absolu. Puis, non-seulement il s'est montré le lieutenant passionné de Maximilien, auquel il voulait inspirer sa fougue et son audace; mais ce fut aussi un théoricien esquissant d'une main hardie les principes régénérateurs de l'utopie révolutionnaire. Les *Fragmens sur les Institutions républicaines* sont le jet d'une imagination enthousiaste, où viennent se heurter les conceptions les plus extravagantes, quelques traits d'un style mâle et fier, et des réminiscences de l'antiquité, que l'auteur prend pour des conceptions originales. Quand dans le premier fragment il parle des grands hommes qui furent malheureux dans les républiques, il dit : « Scipion fut accusé. Il se disculpa en opposant sa vie entière à ses accusateurs; il fut assassiné bientôt après. Ainsi les Gracques moururent; ainsi Démosthène expira au pied de la statue des dieux; ainsi l'on immola Sidney, Barneveldt; ainsi finirent tous ceux qui se sont rendus redoutables par un courage incorruptible. Les grands hommes ne meurent pas dans leur lit. » Cette manière d'écrire ne manque, à coup sûr, ni de fermeté ni de grandeur. Maintenant, si l'on veut constater combien les théories du jacobinisme méconnaissaient ce que peut être la liberté dans nos sociétés modernes, voici d'assez étranges propositions : « Quiconque est magistrat n'est plus du peuple. Il ne peut entrer dans le peuple aucun pouvoir individuel. Si les au-

torités faisaient partie du peuple, elles seraient plus puissantes que lui. Les autorités ne peuvent affecter aucun rang dans le peuple. Elles n'ont de rang que par rapport aux coupables et aux lois; un citoyen vertueux doit être plus considéré qu'un magistrat... Lorsqu'on parle à un fonctionnaire, on ne doit pas dire *citoyen;* ce titre est au-dessus de lui. » Il n'est pas mauvais de rencontrer ici élevés à leur plus haute puissance les préjugés contre les fonctionnaires publics; ces préjugés se trouvent ainsi confondus par l'absurde. Continuons : « L'opulence est une infamie... Il ne peut exister de peuple vertueux et libre qu'un peuple agriculteur... Un métier s'accorde mal avec le véritable citoyen; la main de l'homme n'est faite que pour la terre ou pour les armes. » Que devient alors la liberté moderne, qui compte parmi ses plus puissans leviers le commerce et l'industrie? Le libre exercice des facultés de l'individu n'est pas moins méconnu : « Tout propriétaire qui n'exerce point de métier, qui n'est point magistrat, qui a plus de vingt-cinq ans, est tenu de cultiver la terre jusqu'à cinquante ans. Tout propriétaire est tenu, sous peine d'être privé des droits de citoyen pendant l'année, d'élever quatre moutons en raison de chaque arpent de terre qu'il possède. L'oisiveté est punie, l'industrie est protégée... Tout citoyen rendra compte tous les ans, dans les temples, de l'emploi de sa fortune. » Dans l'utopie de Saint-Just, les temples publics sont ouverts à tous les cultes, qui sont également permis et protégés; mais, dans aucun des engagemens civils, les considérations du culte ne sont permises, et tout acte où il est parlé de culte est nul. Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'ame. Les premiers jours de tous les mois sont consacrés à l'Éternel : on y célèbre tour à tour la nature, le peuple, la jeunesse, le bonheur, la vieillesse, le travail, etc. » Nous finirons ces citations par une pensée originale. « Le concours pour le prix d'éloquence n'aura jamais lieu par des discours d'apparat. Le prix d'éloquence sera donné au laconisme, à celui qui aura proféré une parole sublime dans un péril. »

Les *Fragmens sur les Institutions républicaines* sont le testament le plus authentique des théories du jacobinisme. On y trouve, exprimé dans toute sa franchise, le désir insensé de séparer la cause de la révolution française des principes même de la civilisation européenne. L'explication de ce délire est, s'il est permis de le dire, dans sa naïveté. Il a été un moment où l'esprit de quelques hommes a été la proie d'un vertige fatal qui les a emportés loin de la réalité, loin de l'histoire et de toutes les conditions du possible. Ils disaient

vouloir construire un édifice social, et foulaient aux pieds tous les principes connus des sociétés; ils se proclamaient religieux, et proscrivaient toutes les traductions historiques de l'idée religieuse. D'aussi monstrueuses erreurs ne peuvent être sincères qu'une fois. Les premiers, les vrais jacobins croyaient à leurs propres extravagances; mais ceux qui vinrent après, ceux qui veulent encore aujourd'hui continuer cette funeste école, n'ont plus même l'excuse du premier entraînement. Or, si le fanatisme est hideux, que penser de l'hypocrisie qui veut contrefaire le fanatisme, et que dire de ceux qui prêchent d'effroyables erreurs dont leur raison pénètre elle-même le néant?

M. Buchez est d'avis que, si les jacobins eussent pu disposer d'une publicité mieux organisée, ils auraient été jugés avec moins de défaveur. « Ce fut un grand malheur, dit-il, qu'au lieu de ces milliers de factums, de brochures et de pamphlets, forme de publicité décriée par l'usage qu'on en avait fait sous les deux derniers règnes; qu'au lieu de cette correspondance entre les clubs, moyen tout spécial, nécessairement réduit aux proportions de l'affiliation, nécessairement rétréci par l'esprit de corps; qu'au lieu de ces quelques feuilles périodiques qui venaient de loin en loin traiter, pour un petit nombre de lecteurs, des points ardus de la science sociale, les chefs des jacobins ne songeassent pas à fonder dès 1791, et *dès qu'ils virent la constituante manquer la révolution*, un grand journal quotidien d'où ils pussent parler à la France entière (1). » On trouve dans ces lignes le point de vue d'où M. Buchez a jugé la révolution entière. Selon lui, la constituante n'a pas eu l'intelligence de notre régénération commencée en 1789: les jacobins l'eurent davantage; mais l'absence d'une vaste publicité, le mélange inévitable pendant un moment des jacobins avec les hébertistes, ont à la fois dénaturé leur influence et dérobé à l'histoire la pureté de leurs intentions.

La philosophie de M. Buchez consiste toute entière dans une nouvelle interprétation de l'Évangile : selon lui, tout l'enseignement du Christ, qu'on a cru adressé à l'homme individuel, doit être appliqué à l'homme social. La révolution, à ses yeux, est en principe la réalisation de la morale chrétienne. Cette morale a pour fondement la révélation, et, si l'on ne croit pas à la révélation, on ne croit à rien. Jésus-Christ affirma qu'il était le fils de Dieu fait homme, et qu'il venait sceller de son sang la nouvelle qu'il nous apportait de la part

(1) *Histoire parlementaire*, tom. XXVII. Préface.

de son père. Cette nouvelle, c'était l'égalité d'origine et l'unité de but. Nier le titre divin de celui qui apporta la vérité, c'est ne croire à aucune vérité.

Il y a deux choses dans M. Buchez qui commandent l'estime, sa conviction et sa science : il a consacré plusieurs années de sa vie, avec son collaborateur M. Roux, à rassembler tous les documens de la révolution, puis il nous en a donné une interprétation philosophique. Les documens sont précieux; plusieurs renseignemens importans échapperont à l'oubli, en prenant place dans une collection vaste et bien ordonnée. L'interprétation ne peut appartenir qu'à un esprit énergique et distingué; mais elle nous semble erronée. La révolution française n'est ni anti-religieuse ni anti-chrétienne, car elle s'accorde, dans plusieurs de ses conséquences, avec les principes du christianisme : mais, si l'on ne veut pas se départir de l'exactitude scientifique, il faudra dire que la révolution française est plutôt philosophique dans ses causes et ses maximes. Elle appartient à une autre tradition que la tradition chrétienne; elle ne la nie pas, mais elle s'en distingue.

Que gagnent la science sociale et la vérité dans la confusion de deux ordres d'idées qui ne doivent pas s'exclure, mais se compléter? Quand M. Buchez oppose hostilement la morale à la science, quand il parle de la méthode *chrétienne* de Bacon et de Descartes, est-il bien sûr de s'entendre lui-même? Jusqu'où peut aller la préoccupation d'une idée fixe, puisque cet écrivain ne craint pas d'attribuer à l'humilité chrétienne les progrès de l'astronomie moderne? « La vanité des Grecs d'Alexandrie, dit-il, avait cru que l'homme et la terre, qui lui servait d'habitation, étaient le centre du monde. L'humilité chrétienne trouva que nous ne devions pas être si haut placés dans la hiérarchie des mondes, et elle vit que le soleil était central et la terre un de ses satellites (1). »

Au même moment où M. Buchez attribue au christianisme des mérites qui lui semblent assez étrangers, il tombe dans un inconcevable oubli de son esprit et de sa charité, quand il cherche à établir le droit qu'a la société d'écraser ses ennemis, et quand il s'égare jusqu'à risquer une apologie des journées de septembre. « A la Saint-Barthélemy, écrit-il, on poursuivit ceux qui avaient introduit la guerre civile et étrangère, ceux qui voulaient fédéraliser la France, en rétablissant et perfectionnant le régime féodal. Aux journées de septembre, on

(1) *Histoire parlementaire*, tom. XVI. Préface.

s'attaquait à ceux qui avaient travaillé avec le plus d'ardeur à faire avorter la révolution, à ceux qui conspiraient avec l'étranger contre l'indépendance nationale, et enfin à des hommes condamnables ou déjà condamnés pour des crimes que l'on punit dans tous les temps et chez tous les peuples (1). » La conclusion est que la terreur est une méthode qu'on peut employer de temps à autre. La souveraineté du peuple, dans la langue de M. Buchez, est la souveraineté du but qui fait un peuple. Pour atteindre ce but, tout est permis : le droit naît du devoir. Pourquoi donc faire un si grand détour pour arriver à cette maxime connue, *que la fin justifie les moyens?*

Il est singulier que, de nos jours, tout ce qui est violent, soit dans la théorie, soit dans la pratique, cherche à s'autoriser du christianisme et de l'Évangile. Nous lisons des pamphlets où le nom du Christ se trouve écrit à côté du nom de Spartacus. En Angleterre, les chartistes se disent enrôlés sous la bannière du fils de Dieu. Les organes du christianisme ne sauraient protester trop hautement contre de semblables commentaires. Quant à la philosophie sociale, qui ne sépare pas les principes de la raison des résultats de l'expérience, elle rejette ces panacées, non moins stériles que sanglantes, qui outragent si cruellement le droit humain. Selon elle, il n'y a rien qui doive être imité dans les passions tumultueuses et les faits désordonnés qui ont altéré le cours de la révolution; car ces emportemens, loin d'être une conséquence de ce mouvement intellectuel, en furent, au contraire, une violation funeste. Ce sont les tempêtes de l'histoire, ce n'en sont pas les exemples; mais le monde moral a cette supériorité sur le monde physique, que l'homme peut prétendre à resserrer, par la propagation des idées, l'empire des passions mauvaises et des faits anarchiques. La révolution française doit être, pour nous, dans l'ordre politique, ce qu'est le XVIIIe siècle dans l'ordre philosophique, un passé dont les grandes lignes sont belles, mais dont les erreurs ne nous enchaînent pas. Nous ne pouvons même nous promettre de progrès véritables, dans la pratique comme dans la pensée, qu'en nous affranchissant de plus en plus de souvenirs qui deviennent, à notre insu, des imitations; c'est par cette liberté que nous trouverons le sens de notre siècle.

En général, on ne remarque pas assez combien des réminiscences et une sorte de routine prennent souvent la place de convictions personnelles et d'actions vraiment volontaires. On est la dupe de sa

(2) *Histoire parlementaire*, tom. XIX. Préface.

propre mémoire; on parodie en croyant innover. La liberté de la presse n'est pas un obstacle à cet entraînement; elle le favorise, au contraire. Les divers organes de la publicité développent un thème une fois donné, qu'ils n'ont ni l'intention ni la force de modifier ou d'agrandir, et il pourrait arriver que, dans un pays, on pensât d'autant moins qu'on écrirait davantage. L'esprit d'une nation doit donc, de siècle en siècle, veiller sur l'indépendance de ses allures, et cette sollicitude intelligente devient surtout un devoir pour un peuple qui prétend aux honneurs de l'initiative.

A qui, aujourd'hui, en Europe, doit appartenir l'initiative? Nous désirons vivement que le nom de la France sorte de la bouche des autres peuples; mais il ne suffit pas de prétendre à cette gloire: il faut la mériter. Sans doute, les principes vrais et les résultats salutaires de la révolution française sont un grand titre; mais, pour le faire valoir, nous devons aller devant nous et non pas regarder en arrière. Nos pères ont eu leur esprit, ayons le nôtre. L'Europe à laquelle nous avons affaire n'est plus celle de 89, ni celle de 93; elle n'est plus même celle de 1815. Le monde a changé, et cependant il est des révolutionnaires qui ne veulent pas changer avec lui. Il y a cinquante ans, au début de notre régénération, la politique seule était sur le premier plan de la scène; tout avait une cause et un caractère politiques, droits, intérêts, motifs de guerre, troubles civils. Au civisme démocratique succéda la dictature napoléonienne qui fut l'apogée du génie politique. Depuis la chute du géant, d'autres intérêts et d'autres pensées ont pénétré peu à peu dans la sphère de la politique pure; aujourd'hui ils lui disputent puissamment l'attention générale: ces intérêts sont les travaux industriels; ces pensées sont les idées religieuses. Entre l'industrie et la religion, la politique semble un peu déconcertée qu'on ne lui permette plus d'être son but à elle-même, et qu'on la prenne comme un instrument, ne s'apercevant pas que ses propres enseignemens ont amené ce résultat. C'est en raison même de l'éveil donné par la révolution au droit qu'apporte l'homme sur cette terre au bonheur et au bien-être, que les sociétés s'inquiètent surtout aujourd'hui de façonner et d'améliorer leur terrestre séjour. Au travail, elles demandent l'abondance et la richesse; elles consentent à supporter laborieusement la chaleur du jour pour s'épanouir plus tard, à la face du soleil, dans une magnificence conquise. Attentives à ce but, elles s'inquiéteront moins de querelles de mots, de passions surannées qui n'ont plus d'objet. Les principes même de la révolution française n'ont pas de plus grand

intérêt que de comprendre cette disposition et de s'y accommoder. Il leur serait funeste de vouloir contrarier un mouvement qu'ils ont eux-mêmes produit, et de ne pas envisager l'élan industriel dont nous avons le spectacle comme un développement nécessaire et moral du genre humain. Quand les gouvernans, rois, princes ou sénats, creusent des canaux, étendent sur les routes des lignes de fer, décuplent la rapidité des communications, établissent sur tous les points des rapports de commerce et d'échange, des comptoirs, des entrepôts; quand ils font passer l'agriculture des habitudes d'une pratique instinctive aux procédés puissans que permet l'alliance de la science mécanique et de capitaux nombreux, ils accomplissent une œuvre démocratique, ils travaillent pour tous, et le bon sens des peuples, sans incidenter sur les formes, recueille ces résultats populaires. Laissons marcher le monde dans les voies de l'industrie; les véritables droits du genre humain ne seront pas pour cela frappés de déchéance; les progrès de la matière deviendront les moyens de l'esprit. Ne voyons-nous pas la pensée ne rien ralentir de son activité? Les idées les plus abstraites sont contemporaines des travaux les plus matériels, et la religion n'excite pas moins de ferveur que l'industrie. L'ébranlement communiqué aux imaginations et aux ames par la révolution française a fécondé chez les uns les travaux de la science, a rallumé chez d'autres les ardeurs de la foi. Les rapports de la philosophie et de la religion ont paru plus étroits et plus vifs, et l'identité de leurs élémens s'est fait jour à travers de spécieuses hostilités. De nos jours, l'humanité se livre également à deux dispositions qui semblent cependant fort contraires: nous voulons dire l'abstraction et le mysticisme. Par l'abstraction, l'intelligence, se repliant sur elle-même, soumet la réalité à une décomposition analytique. Par le mysticisme, l'ame, sortant d'elle-même sur les ailes de la foi, enveloppe le monde d'une synthèse dont la grandeur passionnée défie le scepticisme. L'homme aujourd'hui, tout ensemble abstrait et mystique, examine toutes les idées, passe par toutes les croyances, étudie les titres de la loi connue, cherche les possibilités d'une loi nouvelle, soupçonne l'avenir, défend le passé, et témoigne de sa puissance par les contradictions qui le déchirent. Heureusement, au milieu de toutes ces luttes et de toutes ces divisions, s'élève la liberté : les hommes ont enfin cette conviction dans le cœur, que la violence ne doit pas être appelée au secours des croyances et des idées; la religion et la philosophie doivent mutuellement se déclarer inviolables. Dans ce siècle, l'unité est d'autant

plus impossible qu'elle est plus certaine dans l'avenir; travaillons sans nous opprimer les uns les autres, et confions le triomphe de la vérité aux lois de la fatalité divine.

C'est à tous ces développemens scientifiques, industriels, philosophiques et religieux, que doivent concourir puissamment les partisans de la révolution française, ceux qui en comprennent vraiment le génie. La régénération sociale de 1789 a une autre portée que celle d'un mouvement politique, et ce n'est pas la servir aujourd'hui que de travailler à mettre dans notre histoire une insurrection de plus. Cette régénération a ouvert un monde nouveau qui demande, pour se développer, l'infini du temps et de l'espace. La révolution française touche à toutes les idées, à toutes les croyances, à tous les élémens des sociétés humaines, et c'est pour cela que nous l'avons vue affecter tous les peuples. Comprenons bien que les autres nations ne se sont pas éprises d'un enthousiasme passionné pour la France, mais pour la cause de l'humanité qu'elles ont reconnue dans ses glorieuses mains. Elles ont senti que nous nous occupions de leurs propres affaires, et que nos débats roulaient sur les intérêts de tous. La France doit se garder de descendre de cette haute généralité : plus ses pensées et ses sentimens porteront l'empreinte d'un cosmopolitisme intelligent, plus elle acquerra d'autorité morale au-delà de ses frontières, plus aussi elle se trouvera fidèle à l'esprit d'une révolution tout-à-fait *humaine*, à l'esprit de sa vocation historique.

Séparés par cinquante années de l'œuvre d'émancipation accomplie par nos pères, nous ne pouvons l'affermir et la développer que par l'individualité même de nos pensées et de nos doctrines. Le cours du temps nous a portés plus loin que nos devanciers dans la connaissance des principes des choses et des lois morales qui régissent les sociétés. Étrangers à la confusion et aux colères d'une lutte ardente, nous voyons plus et mieux : la scène se prolonge indéfiniment devant nos regards, et en même temps le but où tend l'humanité se dessine d'une manière plus claire. A travers des mœurs différentes, à travers les religions, les systèmes des philosophes, les recherches des savans, les révolutions dans les lois, c'est le bonheur qu'elle poursuit, c'est l'épanouissement de ses facultés, de sa force, de sa vertu. Ce fait élémentaire est le mobile et la raison de l'histoire. Sous mille formes, le genre humain travaille sans relâche à son éducation, dont les progrès peuvent seuls amener raisonnablement, d'époque en époque, un degré de plus d'émancipation et de liberté. Cette révolution française, dont M. Buchez a recueilli laborieusement en quarante volu-

mes les travaux et les documens, ne pourrait aujourd'hui trouver d'écueils et de naufrages que dans les exagérations et les excès où quelques-uns cherchent encore à l'entraîner. Elle a pour elle l'autorité d'un demi-siècle, l'adhésion morale des peuples, et désormais ses ennemis seront impuissans contre elle, tant qu'elle saura se montrer intelligente et modérée. Les jacobins en avaient si fort dépravé le génie, que Napoléon put fonder sa dictature, non-seulement sur la gloire, mais sur le mépris systématique des théories et des idées, et faire de sa volonté une sorte de destin qui remplaçait à la fois la Providence et la liberté. Une recrudescence de folies démagogiques pourrait seule aujourd'hui faire reculer la civilisation libérale de la France et de l'Europe. C'est ce dont, malheureusement, ne paraît pas convaincu M. Buchez, qui a cherché à rajeunir les théories du jacobinisme en leur donnant une base chrétienne. L'éditeur de l'*Histoire parlementaire* a tenté de jeter les fondemens d'un système qui pût s'appuyer à la fois sur Jésus-Christ et Robespierre. Le christianisme rejette à coup sûr cet amalgame : la philosophie désavoue une doctrine qui étouffe son indépendance sous le joug d'un mysticisme étroit et cruel, et la liberté se trouverait encore une fois compromise, si elle pouvait un seul instant chercher ses inspirations dans des paradoxes aussi profondément erronés.

LERMINIER.

LA

RÉPUBLIQUE D'AMALFI.

I. — LA COSTIERA ET LE GOLFE D'AMALFI.

Le petit pays d'Amalfi est l'un des plus visités et des moins connus de l'Italie. Chaque année plusieurs centaines de *touristes* le traversent processionnellement. Partis de quelque ville voisine, de Salerne ou de Sorrente, ils se rendent en quelques heures à Amalfi, se logent au couvent des capucins (c'est la mode), et jettent à peine un coup d'œil sur la ville, qu'ils trouvent affreuse; les plus jeunes et les plus curieux vont faire une promenade à Atrani, et grimpent même jusqu'à Ravello, admirant pour la forme les ruines moresques de cette ville singulière; puis nos voyageurs se rembarquent, n'ayant guère vu là, les gens du monde, que des vignes en guirlandes, des oliviers, de blanches maisons perdues dans la verdure sombre des orangers, des grenadiers et des garoubiers; les artistes, que des paysages aux lignes grandioses. Quelques-uns ont appris vaguement qu'ils parcouraient un pays jadis fameux; mais ils ignorent que cette misérable ville d'Amalfi fut autrefois l'une des plus puissantes cités maritimes de l'Italie; qu'elle dut au caractère aventureux, à l'admirable industrie, aux passions même de ses habitans, une splendeur qu'effacèrent seules les magnificences de Pise, de Gênes et de Venise; qu'elle ouvrit la route de l'Orient à ces villes rivales, qu'elle eut des comptoirs dans toutes les parties du monde alors connu, qu'elle couvrit la Méditerranée de ses flottes; qu'enfin, lorsque les barbares en armes se partageaient les populations de

l'Europe effrayée, la liberté, bannie du reste du monde, trouva un asile au milieu de ces rocs et de ces monts escarpés.

Il y a quatorze siècles qu'Amalfi fut fondée par des Romains fuyant devant l'invasion des barbares, et pendant tout ce temps, même au x[e] et xi[e] siècle, époque de sa plus grande prospérité, elle ne communiquait avec Naples et Salerne qu'au moyen de sentiers praticables à dos de mulet. Avant la fin de 1840, cette ville aura un chemin pour les voitures; en passant par Vietri, la Cava et Nocera, on pourra se rendre d'Amalfi à Naples en une journée; c'était le temps qu'il fallait autrefois aux galères de la république pour aller soutenir ou combattre les Napolitains, tour à tour alliés ou ennemis.

Aujourd'hui les galères d'Amalfi se sont transformées en barques que manœuvrent quatre rameurs et un timonier. Ces barques, pour peu que le vent les seconde, tiennent bien la mer et marchent rapidement. L'une d'elles avait relâché à Salerne et attendait des passagers pour retourner à Amalfi. Nous fîmes marché avec son patron, rusé compère taillé en Hercule, et un quart d'heure après avoir doublé la jetée du port de Salerne, nous longions les rochers et la plage de Vietri. Une population nombreuse se pressait autour des bâtimens échoués sur le rivage, étendant des filets, embarquant ou débarquant les denrées du commerce, car Vietri est, à proprement parler, le vrai port de Salerne. On voit encore, au centre de sa marine, les restes d'une grosse tour qui servait à protéger contre les Barbaresques les bâtimens qui s'y arrêtaient. Aussitôt qu'ils nous aperçurent, tous les marins de la plage nous saluèrent par de grands cris, et, pour n'en pas perdre l'habitude, leurs femmes et leurs enfans tendirent les mains du rivage.

Vietri, vue de la mer, présente un admirable coup d'œil. Ses bourgades étagées l'une sur l'autre, et dont quelques-unes semblent collées au front des rochers dont le pied plonge dans les flots; ses maisons blanches auxquelles les reflets soyeux de la mer donnent la transparence de l'albâtre; ses massifs de citronniers, d'orangers et de grenadiers, aux branches chargées de fruits dorés; ses bois d'oliviers, au milieu desquels apparaît d'espace en espace la cime arrondie et d'un vert plus vigoureux du garoubier naturalisé sur ces rivages; ses montagnes, revêtues de la base au sommet de myrthes, d'arbousiers, d'arbustes épineux, et dont les cimes dentelées se dressent vers le ciel avec une sorte de fierté sauvage, tout concourt à former de ce coin du golfe de Salerne l'un des plus séduisans et des plus magnifiques paysages qui soient au monde.

La brise de mer s'était élevée peu après notre départ et creusait de profondes vallées sur la *plaine azurée,* comme disaient les poètes il y a deux mille ans, lorsque le golfe de Salerne s'appelait la mer Tyrrhénienne. Notre petite barque descendait gracieusement au fond de ces vallées, et remontait légèrement sur leurs pentes; on eût dit un dauphin se jouant au milieu des flots. Mais toute cette grace et cette gaieté ne nous plaisaient guère, et les nausées auraient bientôt succédé à la désagréable ivresse du mal de mer, si nous n'eussions donné ordre à nos rameurs de se rapprocher de la terre. Là nous commen-

çâmes une prudente navigation, pénétrant dans toutes les anses, nous abritant derrière les caps, perdant sans doute beaucoup de temps au grand mécontentement de nos bateliers, mais jouissant de la double satisfaction d'éviter le mal de mer et de pouvoir admirer le paysage dans ses moindres détails.

Toute cette côte, qui s'étend de Vietri au cap du Tombeau, est singulièrement triste; elle présente de grandes pentes boisées par places, ou des escarpemens de roches calcaires couronnés de créneaux et d'obélisques naturels. De distance en distance, ces escarpemens sont sillonnés d'étroites et profondes vallées au fond desquelles bouillonnent les eaux noires d'un torrent. A l'embouchure du torrent s'élèvent quelques petites maisons sans toits ou aux terrasses cintrées comme le couvercle d'un tombeau. Chacune de ces maisons, qu'ombrage un oranger ou un figuier qu'à leurs dimensions et à leur stature robuste on prendrait pour de grands chênes, sert d'asile à une famille de pêcheurs dont les filets sèchent au soleil, près de la barque échouée sur le sable.

Toujours côtoyant, nous arrivâmes bientôt à Cetara, le premier port de la *Costiera* (1) d'Amalfi. C'était l'heure de midi, et sa flottille, composée d'une trentaine de barques de pêcheurs, profitait de la brise de mer pour gagner le large en louvoyant. Ces voiles blanches, que le vent poussait dans la même direction, leur donnant à chacune la même forme triangulaire, éclairées par l'ardent soleil du midi, égayaient toute cette partie du golfe. Ce départ des pêcheurs, leurs cris de joie, les chants qu'ils répétaient en chœur et dont ils se renvoyaient les refrains d'une barque à l'autre, donnaient au paysage de Cetara une inexprimable couleur antique. Les souvenirs, il est vrai, aidaient à l'illusion; car devant nous, sur cette pointe élevée d'Erchia, nos mariniers nous montraient les ruines d'un temple antique consacré à Hercule, qui aurait laissé son nom à ce promontoire, et à notre gauche les monts de Pœstum et de l'Agropoli fermaient l'horizon de leur barrière azurée.

Cetara, au temps de la république d'Amalfi, était la dernière de ses possessions du côté de Salerne. Aujourd'hui cette petite ville, peuplée de 2,400 habitans, fait partie du district de la Cava. Cetara, du IX[e] au XI[e] siècle, fut, à diverses reprises, occupée par les Sarrasins.

Les habitans de Cetara ont gardé quelque chose de leur origine sarrasine; leur visage maigre et olivâtre, leurs bras et leurs jambes couleur de cuivre, leurs chants rudes et gutturaux, l'éclat inaccoutumé de leurs yeux noirs qui brillent comme des étoiles sous leur brun capuchon, tout jusqu'à ce vêtement des pêcheurs, pareil au burnouss des Arabes, complète la ressemblance, que leurs mœurs rendent encore plus parfaite. Cetara est en effet l'un des bourgs les plus mal famés du royaume de Naples, après ceux des Calabres. Les riverains du golfe se rappellent encore avec terreur le brigandage et les pirateries qu'exercèrent en 1799 une poignée d'hommes déterminés, fortifiés dans cette

(1) On appelle *Costiera* d'Amalfi toute la partie du golfe de Salerne qui s'étend de Cetara à Positano. C'est à peu de chose près le territoire de l'ancienne république.

petite marine; les habitans de Salerne et de la côte d'Amalfi pouvaient se croire revenus au temps où Barberousse et Sinan-Bassa infestaient leurs parages et faisaient la chasse aux chrétiens dans leur voisinage. Si le châtiment se fit attendre, il fut terrible, et cette fois il était mérité (1).

Cetara a un monastère de frères mineurs et une église paroissiale dédiée à saint Pierre. Dans la muraille de cette église, à gauche de la porte principale, est enclavé un tombeau sur lequel on a gravé en forme d'épitaphe une sorte de narration poétique qui piqua ma curiosité.

« Grandonetto Aulisio repose dans cette tombe, disait l'inscription; après avoir parcouru les mers sur son fidèle navire, il rentra sain et sauf dans Parthenope et délivra de la prison de Salerne le prince Frédéric; la gloire fut sa dernière compagne, etc., etc. (2).

Quel était ce Grandonetto? et à quelle action de sa vie l'épitaphe faisait-elle allusion? Voici ce que m'a raconté à ce sujet un érudit d'Amalfi :

En 1484, le roi Ferdinand, ayant essuyé une grande défaite dans la plaine de Sarno, au pied du Vésuve, fit la paix avec ses barons soulevés. Le prince de Salerne, Antonello Sanseverino, avait seul refusé d'acquiescer à cet arrangement. Il donnait pour prétexte à ce refus que les conditions du traité lui paraissaient obscures : « Que le roi envoie à Salerne le prince Frédéric son frère, il m'expliquera les articles que je n'ai pu comprendre; rien ne s'opposera plus alors à un accommodement entre nous. » Le roi, sans méfiance, envoya donc Frédéric à Salerne. Le jeune prince y fut reçu avec les marques du plus grand respect et du plus vif enthousiasme. Il convoqua les barons au palais du prince de Salerne et se rendit au milieu de leur assemblée. Les portes de la salle n'étaient pas encore refermées derrière lui, qu'Antonello Sanseverino, se levant et s'adressant au prince, lui déclara solennellement, au nom de tous les barons présens, que leur intention était de déposer le roi Ferdinand son frère et de le mettre sur le trône à sa place. « Nos bras, nos armes, nos cœurs, sont à vous, ajouta-t-il; le saint-père est d'accord avec nous; le jour même de votre acceptation, vous recevrez son investiture. » Frédéric aimait son frère, et, ce qui était fort rare à cette époque, il avait autant de désintéressement que de loyauté. Il fut saisi d'horreur à la proposition des barons; repoussant avec fermeté et circonspection des offres qu'il déclarait ne pouvoir accepter sans manquer à son devoir, il fit connaître les propositions du roi et sortit. Mais Sanseverino et ses complices avaient bien pris leurs mesures. Le prince fut retenu captif dans le palais; il avait à choisir entre le trône et la prison; il choisit la prison, et il y languissait de-

(1) La population mâle de Cetara fut décimée.

(2) Grandenectus in hac Aulisius accubat urna
Nobilis ingenii quem cava blanda tulit.
Mox fida solers cymba per cerula vexit,
Donec Parthenope reddidit incolumem, etc.

puis vingt jours, s'attendant à être mis à mort par les rebelles, quand Grandonetto Aulisio, patron d'une felouque de Cetara, à l'ancre dans le port de Salerne, et Mariotto Broggi, originaire de la Corse, qui avait servi autrefois sous le prince, résolurent de le délivrer. Mariotto Broggi était logé dans la forteresse qui servait de prison à Frédéric; il lui fit passer par l'un des gardes qu'il avait gagné un costume de jeune fille; le prince s'en revêtit et descendit dans une cour où Broggi l'attendait. Celui-ci, le prenant gaiement par la taille, passa devant les sentinelles auxquelles il laissait entendre par des signes mystérieux qu'il reconduisait son amoureuse, qui était venue le trouver ce soir-là. Il le mena ainsi jusqu'au port où Grandonetto les attendait. Sa felouque mit aussitôt à la voile, et le lendemain, au point du jour, le jeune prince débarquait sur la place du palais de Naples.

En reconnaissance de sa généreuse intervention, le roi Ferdinand créa le capitaine Broggi baron d'Arnesano dans la province d'Otrante; quant à Grandonetto, il lui fit de riches présens, et, à sa prière, il accorda à Cetara, son pays, divers priviléges. Aussi les habitans de Cetara lui ont-ils élevé le tombeau qu'on remarque à l'entrée de leur église.

Au-delà de Cetara et de la petite marine d'Erchia, qui semble cachée sous le grand rocher du temple d'Hercule, l'aspect de la côte devient horrible. Nulles traces d'habitations, nulle végétation; partout d'immenses rochers nus des formes les plus bizarres, les uns se dressant comme des obélisques de sept à huit cents pieds de hauteur, les autres suspendus dans les airs comme des voûtes d'arcs ruinés sous lesquels un des titans de la fable eût passé sans courber la tête. La base de ces pyramides et de ces rocs qui semblent descendre des cieux, s'enfonce perpendiculairement dans la mer. Poussée par les vents d'est et de sud, la vague s'y brise en fureur et les corrode. Les flancs de ces rochers offrent donc de tous côtés de bizarres déchirures, des cavernes profondes au fond desquelles pendent de gigantesques stalactites, ou des grottes étroites et tortueuses dont l'ouverture est à demi cachée par les flots. La mer, en s'engouffrant dans ces abîmes, en tire des bruits sourds et singuliers, d'affreux cris pareils aux mugissemens de l'ours en fureur; aussi le cap que forment ces rochers a-t-il reçu le nom de *Cap de l'Ours*. A l'extrémité de ce promontoire, un long banc de rochers, formant une espèce de cirque, se détache de la masse principale; cette pointe, qui s'avance au loin dans les flots, a reçu le nom de *Cap du Tombeau*. Les marins de Naples et d'Amalfi ne répètent qu'avec un respect mêlé de terreur les noms de ces deux caps redoutables; ils vous racontent longuement la fatale histoire de ceux de leurs compagnons que l'*Ours* a dévorés ou qui dorment dans le *Tombeau*. Ce qui rend ces parages si dangereux, ce sont des bancs de roches sous-marines qui, à la profondeur de deux ou trois brasses, s'allongent au loin dans la mer. Malheur à la barque qui par un jour de tempête s'est aventurée sur cet écueil.

Lorsque nous traversâmes la *Secca del Gaetano*,—c'est le nom que les marins donnent à ces brisans, — le temps était magnifique; la mer, légèrement agitée par

la brise, fraîchissait à peine dans le reste du golfe; et cependant notre petit navire ne marchait qu'à travers un banc d'écume, que le vent nous soufflait au visage, et qui donnait à notre navigation une agréable apparence de danger. Le bruit des vagues qui s'engouffraient dans ces cavernes et en fermaient l'entrée, tantôt retentissait comme un coup de canon parti des entrailles de la montagne, tantôt grondait comme la voix de l'ours irrité. Les cris d'innombrables oiseaux, décrivant de mobiles spirales autour des gigantesque pyramides des rochers, se mêlaient au bruit de la mer. Les voix haletantes et les gestes expressifs de nos rameurs s'encourageant l'un l'autre à lutter contre les courans qui se croisent autour de ces écueils, complétaient l'intérêt. J'aurais voulu croire au danger; mais notre vieux timonier, qui, tout en fumant sa pipe et en tenant le gouvernail, sifflait joyeusement l'air de la *Campanella*, ne me le permettait pas. S'il y eût eu le moindre indice de péril, au lieu de montrer ce grand sang froid, notre homme fût tombé à genoux au fond du bateau et eût invoqué avec ferveur saint André, sainte Trophimène ou le grand saint Janvier.

Ce promontoire est célèbre par la victoire que les flottes génoise et française, commandées par Philippino Doria, le neveu du fameux André Doria, remportèrent, lors du siége de Naples par Lautrec, sur la flotte espagnole, qui avait pour amiral le vice-roi don Hugues de Moncade. Hugues savait que Doria, dont la flotte ne se composait que de huit galères et de quelques bâtimens, attendait des renforts de Venise et de France; comme ses forces étaient supérieures, il résolut de surprendre le Génois avant que ces renforts ne lui fussent parvenus. Il embarqua donc à la pointe de Pausilippe mille arquebusiers choisis parmi ses vieilles bandes espagnoles, et réunit sur sa flotte, qu'il grossit de petits bâtimens, tous ses meilleurs officiers, espérant, ainsi compenser la supériorité des marins génois. Moncade espérait surprendre Doria; mais celui-ci, averti par les intelligences que Lautrec avait dans Naples, avait de son côté renforcé ses équipages de trois cents arquebusiers français, et avait donné ordre à Nicolo Lomellino, l'un de ses amiraux, de prendre le large avec trois galères et de se tenir prêt à fondre sur l'ennemi au signal qu'il lui donnerait.

Hugues de Moncade partit dans la nuit de la pointe de Pausilippe; il croyait rencontrer les Génois aux environs de Caprée et les surprendre avant que le soleil ne fût levé. Comme ses galères longeaient les immenses rochers perpendiculaires au sommet desquels se dressent les ruines sinistres du palais de Tibère, on entendit tout à coup une voix sonore et imposante qui retentissait au milieu de ces rochers. Les yeux des marins et des soldats de la flotte s'étaient tournés vers le rivage, cherchant d'où partait cette voix, quand on vit une figure étrange apparaître à l'entrée d'une grotte creusée dans les flancs de la montagne. C'était un ermite, autrefois soldat, qui, après avoir long-temps fait la guerre, s'était consacré à la vie solitaire; il s'appelait Gonsalve Barretto. A la vue des galères et de l'armée, le vieux soldat avait senti se ranimer son ancienne ardeur; s'avançant sur la pointe d'un rocher penché sur la mer et d'où sa voix pouvait

être entendue de toute la flotte, il commença une exhortation prophétique, engageant ses anciens compagnons à combattre avec courage, et leur promettant la victoire, car cette nuit même il avait eu une vision : l'Archange Michel lui était apparu et lui avait annoncé que ses compatriotes triompheraient de leurs ennemis; il acheva en bénissant chacune des galères de la flotte, à mesure qu'elles défilaient devant son rocher, et rentra dans sa caverne (1).

Cette apparition et l'oracle que le solitaire venait de prononcer enflammèrent tellement le courage des soldats de Moncade, que tous demandèrent le combat à grands cris. L'amiral se hâta donc de cingler vers Amalfi, où l'on apercevait les voiles de la flotte de Doria, qui croisait aux environs du cap du Tombeau. La journée était déjà avancée quand les galères de Moncade vinrent l'assaillir.

Doria laissa arriver l'amiral espagnol jusqu'à portée de sa mousqueterie; il se hâta alors de faire feu le premier. Sa décharge tua quarante hommes sur le navire de Moncade, et comme le vaisseau génois se trouvait enveloppé de sa propre fumée, il reçut la bordée de l'espagnol sans en éprouver de grands dommages. Moncade, cependant, ne perdit pas courage, il commanda l'abordage; mais les galères de Doria, manœuvrées par d'excellens matelots, l'évitèrent adroitement, et les arquebusiers qui les montaient dirigèrent du haut des huniers, sur le pont des navires espagnols, le feu le plus meurtrier; toutefois, deux galères génoises, serrées de près par trois galères impériales, étaient sur le point de se rendre, quand Doria fit à Lomellino le signal convenu. Celui-ci, profitant du vent favorable, fondit sur la flotte de Moncade, et le choc de sa galère, qui s'attaquait au vaisseau amiral, fut si terrible, que le grand mât de ce navire fut brisé du coup. Moncade, blessé au bras droit, restait sur le pont pour exhorter ses soldats; les Génois l'écrasèrent sous une grêle de pierres et d'artifices qu'ils lancèrent du haut des mâts; il rendit le dernier soupir comme son vaisseau fracassé coulait à fond. La galère que commandait César Fieramosca, un de ses meilleurs officiers, sombra également; toutes les autres furent prises, à l'exception de deux seulement qui, voyant mal tourner l'affaire, avaient quitté le champ de bataille. Ces deux galères s'étaient réfugiées à Naples, mais le prince d'Orange, qui commandait dans cette ville, ayant fait pendre le capitaine de l'une d'elles, l'autre remit sur-le-champ à la voile et se livra aux Génois. Les Espagnols perdirent dans cette affaire leur amiral et leurs plus braves officiers; en dépit des prédictions de l'ermite de Caprée, la victoire des Français fut complète. Le corps du vice-roi, Hugues de Moncade, fut retrouvé par des pêcheurs d'Amalfi, qui le déposèrent dans une église de leur ville. Plus tard ses compatriotes le transportèrent à Valence.

Ce combat du cap du Tombeau se donna le 1er mai 1528, il y a plus de trois siècles de cela; les pêcheurs de la côte assurent que de temps à autre la mer rejette encore sur le rivage des débris des galères espagnoles coulées à fond à peu de distance du promontoire.

(1) Des historiens ont prétendu que cette comédie de la bénédiction était convenue avec Moncade.

Quand on a doublé le cap du Tombeau et franchi l'écueil *del Gaëtano,* les grottes creusées dans le roc se multiplient, et la forme des rochers devient plus extraordinaire. De distance en distance et dans les endroits abordables, de grosses tours carrées, surmontées de créneaux à deux dents et percées de larges machicoulis, se dressent fièrement sur des rocs isolés; la plupart de ces tours furent construites par don Pedro de Tolède, lieutenant de Charles-Quint, lorsque Soliman II, et l'immense flotte qui prit Rhodes, menaçaient les côtes du royaume de Naples; chacune de ces tours avait une garnison de soldats espagnols payés par les habitans de la côte. Aussitôt qu'un navire barbaresque apparaissait à l'horizon, la tour faisait un signal, la nuit en allumant un grand feu, le jour en tirant un coup de canon, et aussitôt tous les paysans de la côte se fortifiaient dans leurs villages, ou se réfugiaient avec leurs bestiaux dans l'intérieur des terres. Ces alarmes continuelles furent une des principales causes de la dépopulation de ces côtes, tous ceux qui n'étaient pas attachés au sol s'étant réfugiés à Naples et dans les villes de l'intérieur.

Au-dessous de ces rochers et de ces tours, on aperçoit de petites *cales* (c'est le nom que l'on donne ici à de petites anses sablonneuses) qui semblent cachées sous les montagnes au sommet desquelles conduisent de longues et étroites rampes. Au bas de ces rampes est bâtie quelque maisonnette blanche, sans toit, ressemblant à un tombeau antique. Devant chaque maisonnette, sur le sable du rivage, sont attachées de petites barques autour desquelles joue toute une famille de pêcheurs. La ligne tourmentée du chemin de Salerne à Amalfi se dessine, dans la montagne, bien au-dessus de ces tours et de ces criques solitaires. Tantôt on le voit descendre près du rivage, tantôt grimper au sommet des rocs les plus élevés, dont il contourne hardiment les cônes nuageux. Sur ce chemin, à quelques milliers de pieds de haut et dans l'infiniment petit, se montrent, de distance en distance, des convois de mulets ou des groupes de piétons qui se rendent d'une ville à l'autre. Ce chemin, auprès duquel la route de la *Corniche* paraîtrait tracée dans la plaine, ne sera ouvert aux voitures qu'à la fin de 1840; Amalfi et toutes les bourgades de la côte l'auront attendu quatorze siècles.

De la tour *del Cane,* située sur la dernière pointe du cap de l'Ours, on aperçoit tout le golfe d'Amalfi, que les riches bourgades de Majori, Minori et Atrani semblent enceindre comme une seule ville, et que dominent de hautes montagnes couvertes de villages et de châteaux gothiques debout ou en ruines. Majori, la plus rapprochée de ces bourgades, est située au fond du golfe et à l'embouchure d'une jolie rivière. Majori n'a pas de port; ses pêcheurs échouent leurs barques sur la plage, qui est magnifique, et, quand la tempête menace, ils les traînent à terre à l'aide de cabestans. Au centre des montagnes couvertes d'habitations qui s'élèvent au-dessus de Majori, est placé le curieux pays de Tramonti; on appelle ainsi toute la contrée comprise entre les monts Albinio, Chiancolella, Falesio et Mirteto. Ce district semble un morceau des Alpes éclairé par le soleil de l'Italie. Le climat en est délicieux; trois torrens y entretiennent une éternelle fraîcheur, et les mœurs de ses habitans ont quelque

chose de pastoral qui les distingue du reste des rudes et avides populations de la côte. Treize hameaux ou *casali* (1) sont répandus dans la vallée et sur les flancs des collines de Tramonti.

L'antique tour de Chiunzo défendait, du côté du nord, le pays de Tramonti, que protégeait, du côté du sud, le château de Majori. On aperçoit ce château de fort loin en mer; l'aspect en est singulier. Ses murailles à seize pans, flanquées de tours crénelées à chaque angle, enveloppent toute la colline; ces murailles et treize de ces tours sont parfaitement conservées; on dirait les remparts d'une ville restés seuls debout quand la ville aurait disparu. Ce château contient de vastes appartemens, une chapelle, des arsenaux, des prisons et des écuries pour toute une petite armée. Il fut construit par Raimond Orsino, prince de Salerne, en 1457; Raimond Orsino était grand feudataire du duché d'Amalfi. C'est l'une des plus belles et des plus complètes constructions de ce genre, et l'on a peine à s'expliquer le but de semblables ouvrages dans des lieux déjà inaccessibles.

En 1260, Manfred fit don à Jean de Procida du pays de Tramonti, lui accordant le titre de marquis de Tramonti. Le dévouement à la maison de Souabe dont Procida fit preuve dans la suite, lors de la conspiration des vêpres siciliennes, n'était donc pas tout-à-fait gratuit.

Quand on vient de passer les horribles rochers des caps de l'Ours et du Tombeau, l'aspect de Majori et de ses environs est vraiment ravissant. Ses maisons, de construction élégante, qui se composent de voûtes superposées et entretenues avec une propreté tout-à-fait anglaise, sont perdues au milieu de forêts de vignes, de mûriers, d'orangers, de citronniers, de cédrats et de grenadiers, et d'une foule d'arbres toujours verts et chargés de fruits en tout temps. On dirait une de ces villes créées par l'imagination des poètes, dont chaque maison est entourée d'un jardin enchanté.

Rimira in verdi rami i pomi d'auro;
E come spieghi nell' ombrosa riva
Natura ogni sua pompa, ogni tesauro (2).

Majori a sur toutes les autres villes et bourgades de la côte l'avantage d'être construit en grande partie dans la plaine, de sorte que ses rues sont plus spacieuses que celles d'Amalfi, d'Atrani ou même de Salerne. La plupart des jardins de la ville donnent sur la rue principale; une jolie rivière sert de ruisseau à cette belle rue. On traverse ce ruisseau sur plusieurs ponts tout blancs qui lui donnent l'air d'un canal de Venise. Le bruit, le mouvement des eaux courantes, les exhalaisons balsamiques des jardins, les branches dorées des

(1) Polvica, S.-Elia, Paterno, Figlino, Corsano, Cesarano, Lepietre, Capitignano, Campinola, Ponte, Geta, Novella e Pocara. La population de ces bourgades réunies s'élève à environ huit mille habitans.

(2) T. Tasso, cant. I, 51, 62.

arbres qui pendent en berceau sur la rue qu'elles ombragent, forment de cette partie de la ville une des plus agréables promenades qui soient au monde. C'est là que le soir se réunissent tous les oisifs de la côte, amenés par douze ou quinze calèches ou carrosses du pays, condamnés jusqu'à ce jour à ne jamais dépasser la distance d'Amalfi à Majori.

La beauté des femmes de Majori est renommée, surtout celle des femmes du peuple; ce sont, comme à la Cava, de fortes et robustes beautés. Aussi, tandis qu'à l'heure de midi les maris faisaient la sieste, voyions-nous les femmes faire sur la place l'office de porte-faix et de manœuvres, chargeant ou déchargeant les barques, portant sur la tête des poutres ou d'énormes planches, s'aidant d'une main et s'appuyant de l'autre sur un grand bâton. La plupart de ces femmes sont vêtues en Dianes, le sein nu, les jambes nues, et la robe relevée fort au-dessus des genoux, sans doute pour que l'eau de mer ne mouille pas la jupe.

Minori, situé à deux milles environ de Majori, dont il n'est séparé que par un petit cap, est un joli bourg de deux mille quatre cents habitans. Au temps de la république d'Amalfi, c'était le plus important de ses arsenaux et de ses chantiers de construction. Les récits des chroniqueurs sont remplis de fables sur la nature de ses premiers habitans. Freccia, ce grave jurisconsulte, se fait l'écho de ces fables. « Forcella, nous dit-il (c'était le nom antique de Minori), cette bourgade dépendante de Ravello, eut autrefois pour habitans des hommes dont la taille dépassait dix palmes. Leurs forces étaient supérieures à celles des géans, et ils soulevaient les fardeaux les plus considérables. De nos jours on voit encore, dans l'église de Saint-Sébastien, quatre os des pieds et des bras de ces géans (1). »

Aujourd'hui les habitans de Minori sont revenus à des proportions plus naturelles. Les femmes seules semblent descendre des géans de Freccia; elles sont, s'il est possible, plus fortes et plus robustes encore que celles de Majori, et, à leur exemple, elles se livrent aux travaux les plus pénibles.

Minori, après s'être appelé Forcella, prit le nom de *Rhegina minor,* comme Majori de *Rhegina major*. Rhegina, à ce que prétendent les érudits, est un dérivé du mot grec ῥήγνυμι (je brise, je romps), et ce nom s'appliquait à la vallée qui brisait la chaîne des montagnes. Les érudits nous expliquent encore comment *Rhegina* se transforma en *i*, et se plaça à la suite des mots *major* et *minor,* qui servaient à qualifier chacune de ces anfractuosités; de là *Majori* et *Minori*.

La situation de Minori, au pied de la montagne de Ravello, est peut-être plus délicieuse encore que celle de Majori; son église contient quelques tableaux remarquables, entre autres une *Résurrection* d'un maître inconnu, et une fort belle copie du Calvaire, de Marco de Sienne, tableau dont l'original existe à l'église de Saint-Jacques de Naples.

(1) Furcella, Ravellensium villa, homines habuit ex ea genitos, statura proceres, miræ altitudinis palmorum decem, etc. (*Freccia de subfeud.*, pag. 78.)

Les jardins de Minori, comme ceux de Majori, abondent en fruits de toute espèce; mais ses habitans s'adonnent surtout à la culture d'une espèce de gros cédrat, qu'on appelle *ponsiri*. Rien de merveilleux comme un bel arbre chargé de ces fruits, dont quelques-uns ont la grosseur de la tête. On pourrait croire que les souhaits de l'homme de La Fontaine se sont réalisés, et que les chênes portent des citrouilles. Les ponsiri de Minori sont bien supérieurs à tous les autres cédrats du royaume de Naples; leur dureté et leur suc, d'une exquise acidité, les rendent même préférables aux cédrats de Sicile. Ils ont sur ces derniers l'avantage de pouvoir supporter de longues navigations; aussi en expédie-t-on de grandes quantités à Rome, Livourne, Gênes, Marseille, et même dans l'Orient. Ce sont les ponsiri de Minori que, dans leur paradis, les Turcs font servir aux élus sur des plats d'argent par des pages richement vêtus (1).

II. — AMALFI.

Plus l'on s'éloigne du cap du Tombeau, plus l'aspect du pays devient ravissant. Il semble que d'un affreux désert on soit passé dans une terre promise. De tous côtés de beaux bourgs et de jolis villages se groupent sur les pentes des collines, ou s'élèvent en amphithéâtre jusqu'au sommet des montagnes. Souvent cinq de ces bourgs ou de ces villages sont étagés l'un sur l'autre, Villamena sur Minori, Ravello sur Villamena, Saint-Martino sur Ravello, et enfin Cesarano sur Saint-Martino. Ce dernier village, perdu dans les nuages, auxquels se mêlent les fumées de ses maisons, est bâti sur l'un des pics les plus élevés du mont Cereto; c'est un nid d'aigle habité par des hommes.

En avant de ces villages, et à l'entrée d'une vallée si étroite et si sombre qu'on la prendrait pour la bouche d'une vaste caverne dont la voûte se serait écroulée, on aperçoit Atrani. Ses maisons occupent le fond du ravin, ou sont admirablement groupées sur des rochers des deux côtés de la vallée. La plus élevée de ces maisons, à droite du ravin, et non loin d'une chapelle collée au rocher, à l'entrée d'une immense grotte, est la maison du fameux Masaniello (Thomas Agnello). Pour un pêcheur, la situation était singulièrement choisie; cette position aérienne et isolée eût mieux convenu aux méditations d'un

(1) « Après que les Turcs auront bu et mangé leur saoul dedans ce paradis, alors les pages, ornés de leurs joyaux et de pierres précieuses et anneaux aux bras, mains, jambes et oreilles, viendront aux Turcs, chacun tenant un beau plat à la main, portant un gros citron ou *poncire* dedans, que les Turcs prendront pour odorer et sentir, et soudain que chaque Turc l'aura approché de son nez, il sortira une belle vierge, bien ornée d'accoutremens, qui embrassera le Turc et le Turc elle.... Et, après cinquante ans, Dieu leur dira : O mes serviteurs! puisque vous avez fait grand'chère en mon paradis, je vous veuille montrer mon visage, etc. »(Pierre Belon, *Observations de plusieurs singularités*, liv. III, ch. IX, pag. 392.)

ermite. Mais peut-être Mas Agnello méditait-il sur son rocher l'affranchissement de son pays.

Atrani n'est rien autre chose qu'un morceau d'Amalfi, détaché du reste de la ville par un petit cap, sur l'extrémité duquel s'élève une tour en ruines. La belle route d'Amalfi à Majori traverse Atrani sur de hautes et solides voûtes, construites en avant du quartier de la ville bâti sur la plage. Ces voûtes s'élèvent à la hauteur du toit des maisons de ce quartier, et ont la solidité d'un ouvrage romain. La place publique d'Atrani, qui s'étend sur un petit espace laissé vide derrière ces belles arcades, sert de refuge aux barques quand le sirocco souffle et que la mer est menaçante. A l'aide de câbles et de cabestans, les barques, et même les petits navires, sont traînés sous les voûtes qui portent la route, et de là amarrés sur cette place, qui, en quelques heures, se trouve transformée en port. Ce port paraît bien misérable, surtout si l'on vient à penser qu'autrefois Atrani était l'un des principaux bassins d'Amalfi, que là mouillaient de nombreuses galères, et que la mer à une grande distance était couverte de jetées et d'ouvrages qui joignaient les deux ports.

Ces immenses constructions n'ont pas même laissé de ruines. Minée par la mer, la roche à laquelle elles étaient sans doute appuyées est vive, pleine de cavités formées par le flot qui la corrode, et ne laisse apercevoir aucune trace d'un travail humain. On m'a assuré cependant qu'à la hauteur de la tour ruinée qui s'élève sur la pointe du petit cap situé entre Amalfi et Atrani, on découvrait, quand la mer était parfaitement calme, et à la suite de tempêtes qui en avaient profondément remué le fond, de gros blocs de pierres taillés par la main de l'homme, et comme les restes d'un môle. Pour moi, quelque temps qu'il fît, je n'ai rien pu découvrir de semblable. Amalfi n'ayant jamais eu de port naturel, ces constructions devaient être fort considérables, puisque plus de deux cents galères vinrent quelquefois s'abriter derrière ces jetées, sans compter de nombreuses flottes marchandes. La ville elle-même, avec sa population, qui était encore de cinquante mille ames au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire au temps de sa décadence, couvrait sans doute de grands terrains, envahis aujourd'hui par la mer. Ce qui reste maintenant d'Amalfi ne doit pas valoir un sixième de l'ancienne ville, puisque sa population ne dépasse pas cinq mille habitans. Il est vrai qu'au temps de sa prospérité, tout le pays d'Amalfi, du cap de Minerve au port de Cetara, comptait près de cinq cent mille habitans, et qu'aujourd'hui il en renferme à peine trente-deux mille.

Ce n'est que par-delà le petit cap d'Amalfi que cette ville apparaît tout entière, mais comme un spectre de ville. Ses maisons, dont un grand nombre ressemblent plutôt à des ruines qu'à des habitations, s'étendent en demi-cercle de la pointe du cap à mi-côte des hauts rochers qui de l'autre côté du Cannetto dominent la ville. La haute tour d'une église, surmontée d'un dôme, se montre au-dessus de ces maisons, en avant desquelles s'étendent un bout de quai désert et une petite plage où quelques barques sont échouées. Voilà donc

Amalfi, cette souveraine des mers, cette rivale de Venise, cette Tyr du xe siècle! Où sont ses fortes murailles, ses chantiers, ses arsenaux, ses innombrables galères, son industrieuse population? Il n'en reste rien; la ville qui recueillit les Pandectes, qui fonda la législation maritime, qui perfectionna et popularisa l'usage de la boussole, cette ville a tout perdu, tout jusqu'à sa monnaie, la seule qui pendant trois siècles eut cours dans l'Orient, jusqu'à ses couleurs, autrefois si glorieuses, l'étendard pourpre des Romains, ancêtres des Amalfitains, blasonné de la croix blanche au champ noir des chevaliers hospitaliers, cette autre fondation d'Amalfi.

Nous longeâmes toute la ville avant d'arriver à l'endroit où nous devions débarquer; ce fut l'affaire de quelques minutes pendant lesquelles la vue d'une barque portant plusieurs étrangers fit renaître quelque apparence de vie sur la plage et le quai. Une armée de *faquins*, sortant de petits passages voûtés pratiqués dans la montagne et courant à travers les rochers, venait attendre notre barque, les bras nus, les jambes dans l'eau, et poussant des cris féroces, absolument comme s'il s'agissait de repousser la descente d'un corsaire ou de piller des naufragés. La barque fut à peine échouée que déjà voyageurs et bagages étaient enlevés et déposés sur la plage. Là, nous attendait le gros de la troupe avec des fauteuils à bras que portaient huit hommes, et il fallut opposer une vive résistance pour n'y être pas assis de force et enlevés. C'est que nous avions choisi pour gîte le fameux couvent de capucins, aujourd'hui supprimé, bâti sur des rochers à l'entrée d'une vaste grotte au nord de la ville, et que, pour s'y rendre, il s'agissait de gravir à peu près trois fois la hauteur des tours de Notre-Dame.

Une fois arrivés là, nous fûmes, il est vrai, bien payés de nos peines par la singularité du site et par l'admirable vue dont nous jouissions. Mais, avant de se laisser aller au plaisir, il fallait se débarrasser des vingt faquins qui avaient porté nos très modestes bagages, et ce n'était pas une petite affaire. Chacun d'eux réclamait un ducat pour sa peine, et beaucoup n'avaient pas même droit à une baioque. Je leur jetai une piastre en leur criant: Arrangez-vous. Les bateliers qui venaient de faire le long et difficile trajet de Salerne à Amalfi ne m'avaient pas demandé davantage. On ne peut se figurer les cris d'horreur qui sortirent du groupe des faquins à la vue de la piastre; une baioque ne les eût pas plus indignés. Ils la jetaient à terre, la foulaient aux pieds d'un air superbe; enfin, l'explosion de leur colère ne dura pas moins d'une grande heure, l'aubergiste n'osant pas les mettre à la porte de chez lui; mais tout à coup une nouvelle barque ayant paru à l'entrée du golfe, ils ramassèrent lestement la misérable piastre et coururent vers le rivage. Quand ils furent dehors, l'aubergiste m'assura que je les avais payés trop cher de moitié.

L'auberge-couvent d'Amalfi est connue de tous les touristes, chacun d'eux y ayant fait sans aucun doute son pèlerinage obligé. En 1815, le nombre des frères étant fort réduit, on les réunit à un autre couvent; celui-ci fut abandonné, et un industriel s'établit dans ses bâtimens qu'il transforma en hôtel, ne tou-

chant pas toutefois à la chapelle. Cet hôtel est plus curieux que commode; on a supprimé des cloisons; de deux cellules on a fait une chambre où l'on se trouve encore fort à l'étroit; le parloir a été métamorphosé en petit salon, et le réfectoire en salle à manger. De vieilles peintures décorent ses murailles à demi reblanchies. N'étaient nombre de jolies *sœurs* qui viennent s'asseoir aux tables du réfectoire et coucher dans les cellules des pères, on pourrait se croire frère capucin, la chère étant à peu près aussi frugale que par le passé, et la propreté à peu de chose près la même. Quoi qu'il en soit, l'auberge des capucins a la vogue, nous ne devons pas en médire, d'autant mieux que, chose qui console de tout, on n'y meurt de faim qu'en excellente compagnie. Toute la pairie anglaise a couché dans ces cellules; toute la noblesse italienne, tout le pêle-mêle des voyageurs français s'y est donné rendez-vous. Pendant les douze jours que nous y vécûmes en retraite, nous y vîmes passer des peintres, des poètes, des officiers, des diplomates, et M. Rothschild lui-même, vivant de régime et réveillé le matin dans sa cellule par une chèvre sa nourrice.

Chacune de ces cellules n'a que de fort petites fenêtres percées dans d'épaisses murailles. Comme de chacune de ces ouvertures on n'aperçoit d'abord que la mer, on dirait les sabords d'un navire. Une pierre lancée de ces fenêtres avec force alla tomber à cinq ou six cents pieds au-dessous de nous dans la petite anse où nous avions débarqué; les eaux de cette partie de la mer étaient d'une merveilleuse transparence; on pouvait compter les coquilles, les mousses, les galets de couleurs brillantes qui en tapissaient le fond. En se penchant un peu en dehors de ces fenêtres, on jouit d'une immense vue; à gauche on découvre la ville, le port et de hauts rochers couronnés de tours; au centre les montagnes de Majori, le cap du Tombeau, la côte de Pœstum et les montagnes de la Calabre; sur la droite, la vaste étendue des mers.

Ce couvent, dans le principe, fut une abbaye fondée au temps de la grandeur d'Amalfi; elle florissait au XIIe siècle sous le nom de l'abbaye de *Saint-Pierre à Toczolo* ou *Toczolano,* lorsque le cardinal Pierre Capouan y établit un ordre de chanoines réguliers consacrés à saint Pierre, et auquel Frédéric II fit don, par un diplôme qui porte la date de 1212 et qui existe dans les archives d'Amalfi, d'une rente de mille *taris* d'or à prélever sur ses domaines de Tropœa. Cet ordre religieux habita l'abbaye pendant près de trois siècles; mais les mille taris ayant cessé d'être payés, l'abbaye fut délaissée, et ses bâtimens commençaient à se dégrader lorsqu'en 1583 les Amalfitains invitèrent le père don Inigo d'Avalos à y établir quelques-uns des capucins dont il était le général. Ces capucins y séjournèrent jusqu'à la suppression du couvent, en 1815.

La proximité d'une vaste grotte, au fond de laquelle, selon la coutume du temps, ils pouvaient élever un calvaire, avait sans doute engagé les fondateurs de l'abbaye à la placer sur cette pente escarpée de la montagne. Ils retinrent les terres cultivables par des murs, en formèrent des terrasses, et sur ces terrasses ils établirent de véritables jardins suspendus, plantés de vignes, d'orangers et de figuiers. La situation des bâtimens du couvent est d'autant plus

agréable qu'à deux heures de l'après-midi ils sont abrités du soleil qui se cache derrière les immenses montagnes auxquelles on les a adossés, de sorte que, même dans les journées les plus chaudes de l'été, on y jouit, pendant une bonne partie du jour, de la plus agréable fraîcheur. Les ouvriers arabes, qui bâtirent tant de curieux édifices sur toute cette côte, avaient sans doute présidé à la construction de l'abbaye. Le cloître du couvent est tout-à-fait moresque; sur chacune de ses façades intérieures, de petites colonnes accouplées, en marbre blanc du pays, soutiennent des voûtes ogivales qui s'entrelacent de trois en trois, formant une sorte de broderie réticulaire d'un charmant effet. Au-dessus de la gracieuse colonnade et de ces broderies s'élèvent de hautes murailles percées sur chacune de leurs façades de petites fenêtres en ogives accouplées. La voûte de la porte principale du cloître qui fait face à la grotte, et les fenêtres des murailles à demi ruinées de son antique chapelle, sont aussi en ogives. Une chapelle plus moderne a été ajoutée, il y a un siècle et demi, aux bâtimens du couvent; cette chapelle est dans le détestable goût de l'époque; aujourd'hui elle est entièrement abandonnée. Le laid calvaire que l'on voit au fond de la grotte, et qui en détruit la beauté, est sans doute du même temps. Le Christ, en bois peint, sculpté d'une manière barbare et tout barbouillé de sang, est entouré de saintes femmes et d'anges également en bois peint, agenouillés dans les positions les plus ridicules. Au pied du Christ on a établi une sorte d'autel sur lequel on officiait autrefois. La voûte de cette grotte est tapissée d'énormes stalactites dont quelques morceaux, de la grosseur du corps et de plusieurs toises de longueur, semblent la queue de monstrueux reptiles dont la tête serait cachée dans les sombres anfractuosités du rocher.

Après avoir pris possession de ma cellule, je m'empressai de courir à la ville. Je me rappelais le passé, et ma curiosité était vivement excitée. Je l'avais déjà traversée que je la cherchais encore; j'avais suivi d'étroits sentiers, construits sur les corniches du rocher, ne me doutant guère que ce fût là le grand chemin de Naples par Castellamare. J'avais descendu d'abominables escaliers, étagés dans de dégoûtans passages; j'avais franchi des voûtes obscures, traversé une petite place, couverte d'un peuple en haillons, sur laquelle s'élevait une église, le seul objet que j'eusse remarqué dans mon excursion. Au-delà de cette place et de cette église, j'avais retrouvé les voûtes, les couloirs, les ruelles sombres et mal propres, et j'étais arrivé au fond du ravin, sans avoir aperçu une rue ou entrevu une maison digne de ce nom. Était-ce donc là tout ce qui restait de la magnifique Amalfi? Que sont, auprès d'une semblable dégradation, cet abandon de Venise et ces solitudes de Pise dont les voyageurs nous entretiennent? Du moins ces villes sont encore debout, et l'on peut lire sur les murailles de leurs palais l'histoire de leur ancienne splendeur. Mais que reste-t-il du passé d'Amalfi? Rien au monde. La place où cette ville fut construite n'existe même plus qu'en partie, la mer s'en est emparée. Aussi le voyageur, en parcourant l'étroit ravin que remplit la bourgade moderne, se demande-t-il à chaque pas : Où donc, entre ces rochers, a-t-on pu bâtir une ville? Où donc ses cinquante mille habitans trouvèrent-ils à se loger?

Au retour, un *cicerone*, qui m'avait épié, s'était attaché à moi; il voulait me faire de vive force les honneurs de la ville, et signala à mon admiration deux palais bâtis sur le seul petit bout de quai qui existe encore. Ces palais du moderne Amalfi seraient partout ailleurs des maisons fort ordinaires. L'un a été construit tout récemment et n'est pas encore meublé; l'autre, flanqué à chaque angle de tourelles peintes, couvert en faïence peinte, et sur les murailles duquel on a *barbouillé* un ciel, des orangers et des oiseaux, sert d'auberge aux gens du port. Derrière ces maisons, et près de l'embouchure du Cannetto, j'aperçus enfin quelques voûtes antiques : c'est là, avec quelques substructions portant aujourd'hui des papeteries et des moulins à eau, tout ce qui reste des premiers temps d'Amalfi.

La cathédrale, que l'on m'avait beaucoup vantée, est loin de mériter sa réputation. C'est un édifice bizarre qui n'a pas même le mérite de l'antiquité, ayant été réparé et restauré nombre de fois depuis sa fondation, et en dernier lieu au commencement du XVIII[e] siècle, lorsque l'archevêque d'Amalfi, Michel Bologna, le fit reconstruire presque entièrement. Il faut excepter la façade et les portes de bronze, qui sont vraiment curieuses, ayant seules échappé à la transformation de l'édifice. On arrive à cette façade par un grand escalier, qui règne sur toute la largeur de l'édifice, et qui atteint presque à la moitié de sa hauteur. L'église est placée sur une plateforme élevée, à laquelle cet escalier conduit, comme un temple grec sur son stylobate. La façade est dans le goût moresque; elle se compose d'un vestibule couvert, soutenu par un grand nombre de colonnes de marbre de divers caractères, et dont les chapiteaux sont tous différens; quelques-unes de ces colonnes sont antiques. Des ogives entrelacées, comme les ogives du cloître des capucins, reposent sur ces chapiteaux. Les nervures de ces ogives sont peintes en brun et se détachent comme une dentelle noire sur la muraille blanche. Quatre portes ouvrent sur le vestibule placé derrière cette colonnade, et conduisent à autant de nefs dont les voûtes reposent sur des piliers de marbre. Les battans de la porte principale sont en bronze; ils ont été travaillés en Grèce, et portent la date du X[e] siècle; l'inscription suivante nous apprend que Pantaleone de la famille de Mauro de Maurone, consul de la république, a fait faire cet ouvrage pour le salut de son ame.

Hoc opus fieri jussit pro redemptione animæ suæ Pantaleo
Filii Mauri de Pantaleone de Mauro de Maurone comite (1).

Ces portes, d'un travail estimé, ont servi de modèle à celles de l'église du mont Cassin, comme nous l'apprend la chronique d'Aimon : « Didier, nous dit-il, étant venu à Amalfi, en 1062, pour acheter les étoffes de soie dont il

(1) Un peu au-dessus de cette inscription, on lit ces lignes rimées :

Hoc opus Andreæ memori consistit
Effectus Pantaleonis bis honore auctoris studiis
Ut pro gestis succedat gratia culpis.

voulait faire présent à l'empereur d'Allemagne, Henri IV, vit les portes de son église épiscopale, et fut si enchanté de la manière dont elles étaient travaillées, qu'il envoya sur-le-champ à Constantinople la mesure des portes de l'église-vieille, où il eut soin qu'on les fît parfaitement belles (1). »

Le plan de l'église dessine une croix grecque. La nef du milieu est portée sur dix-huit piliers de marbre. Le pavé est également en marbre, et l'autel principal est orné de colonnes de marbre antique et de riches incrustations. L'église renferme quelques morceaux antiques assez curieux : une superbe conque de porphyre qui sert de baptistère, et deux sarcophages dont l'un, de travail grec, représente l'enlèvement de Proserpine, l'autre les noces de Thétis et de Pélée. Ce dernier n'est qu'une répétition plus détaillée de deux sarcophages du même genre qu'on voit à Rome au palais Mattei et que Winckelmann a décrits (2).

On descend à la crypte par un double escalier de marbre. Cette crypte, ornée de marbres curieux et d'une statue colossale de Saint-André (en bronze), a été refaite comme le reste de l'édifice. Autrefois, cette église souterraine n'était éclairée que par les lampes qui brûlaient sans cesse devant la châsse où est renfermé le corps de l'apôtre saint André, patron de la ville, et auquel la cathédrale est consacrée. Le corps de saint André fut transporté de Constantinople à Amalfi dans les premières années du XIIIe siècle (1207), par le cardinal Capouan, qui le déroba sans façon à l'église des Saints-Apôtres, où il reposait depuis l'an 353, avec saint Luc, saint Timothée, et beaucoup d'autres saints du second ordre. Débarquée mystérieusement à Amalfi, cette relique fut ensuite déposée en grande pompe dans un cercueil d'argent massif.

Le premier moment de ferveur était passé, et saint André n'était plus pour les Amalfitains qu'un saint comme un autre, lorsqu'en 1304, le 24 novembre, un vieillard qui faisait ses dévotions devant la châsse du saint, poussa tout à coup un grand cri de joie; il était arrivé infirme et se trouvait guéri. Il racontait qu'ayant vu découler de cette châsse une huile qui avait l'odeur du nectar, il s'en était frotté en invoquant le saint, et que le miracle avait eu lieu. Cette nouvelle se répandit aussitôt dans la ville, où elle ranima l'enthousiasme expirant. Dès ce jour, Amalfi eut, comme Naples, son miracle permanent, car depuis la découverte du vieillard, la *manne* (3) d'Amalfi ne cessa de découler

(1) Aimon., *Chron. Cassin.*, lib. III, cap. XIX.
(2) *Monum. antichi inediti*, part. II, sez. II, cap. I, n° 110.

(3) Vide in sembianza placida tranquilla
Il divo, che di manna Amalfi instilla.
(*Tasso*, lib. II, st. 82.)

La citation suivante peut donner idée de la façon dont les écrivains du pays entendaient encore ce miracle en 1836 :

« Ecco un epoca fortunata ad indelebile negli annali amalfitani. Mentre un Gioja Colla scoverta della Bussola disserra al mondo intero l' ampio varco de' mari; contemporaneamente il nostro protettore S. Andrea, disvela dal suo tabernacolo il sacro ed incorruttibile liquore della *Manna*, cotanto prodigioso nel sanare i lan-

des os du saint et de guérir tous ceux qui avaient la foi, au grand préjudice sans doute des docteurs de la faculté de Salerne.

A en juger par la liste que j'ai sous les yeux, Amalfi, au temps de sa grandeur, avait au moins autant d'églises qu'elle compte aujourd'hui de maisons. La plupart de ces églises sont détruites, et il n'en reste pas de traces. Beaucoup sont abandonnées, et un très petit nombre sont encore consacrées au culte.

A droite de cette cathédrale et sur le même plan que sa façade, dont elle n'est séparée que par un étroit intervalle, s'élève la tour du Campanile, dont la construction remonte au XIII[e] siècle (1) (1276). Cette tour est d'une architecture assez singulière; ainsi le dernier étage qui est de forme circulaire, tandis que le reste de la tour est carré, est entouré de colonnettes portant une coupole avec tambour et lanterne.

Dans le petit espace compris entre cette tour, l'église et la montagne, était placé le *Campo Santo* d'Amalfi, vulgairement appelé le *Paradis;* c'était là que ses plus illustres citoyens étaient inhumés. Aujourd'hui ce cimetière est abandonné, et, sans aucun doute, il a été dépouillé dans des temps plus reculés, car on n'y voit plus un seul des sarcophages, une seule des pierres tumulaires sous lesquels dix générations reposaient. Il ne reste de ce cimetière que son cloître, orné de colonnettes accouplées.

On m'avait assuré à Naples que Flavio Gioja, le prétendu inventeur de la boussole, *Gioja della nautica,* comme disent avec orgueil les Amalfitains, avait un tombeau dans ce cimetière. Flavio Gioja n'a pas été plus favorisé que ses compatriotes illustres. Si son tombeau exista autrefois dans le *Campo Santo* d'Amalfi, il n'en reste pas de traces aujourd'hui; nul fragment de marbre, nulle pierre, nulle inscription ne porte son nom; aussi quelques esprits sceptiques ont-ils mis en doute son existence.

Flavio Gioja exista-t-il réellement? Quelle était sa profession? Que sait-on de son caractère? Est-il en effet l'inventeur de la boussole? Fit-il cette découverte à la suite de longues recherches ou par l'effet du hasard? Avant de me rendre à Amalfi, je m'étais proposé de résoudre ces différentes questions, et j'avoue qu'après plusieurs jours de recherches je n'ai pu trouver de solution satisfaisante à aucune d'elles. La seule preuve qu'on ait de l'existence de Flavio Gioja, c'est une sorte de notoriété historique ou plutôt poétique. Mais comment à l'appui de cette notoriété n'existe-t-il, dans les archives du pays ou dans les chroniques du temps, aucune pièce de quelque valeur? car cet acte de décès du moine Domenico da Muro, signé de la sœur Angiola Gioja dite *la Fla-*

guori. » (Matho Camera. *Descrizione antica e moderna d'Amalfia.*) — L'auteur de cette compilation est inspecteur des fouilles et des antiquités de la province de Salerne; cet ouvrage, sans méthode et sans critique, et dont cette singulière citation peut faire connaître l'esprit, contient néanmoins de curieux renseignemens et ne nous a pas été inutile.

(1) On lit sur la façade occidentale de cette tour l'inscription suivante:
« Anno Dom. 1276. D. Philippus Augustariccius præsul et civis Amalphitanus, hoc campanile et magnam campanam fieri fecit. »

viana, prouverait seulement qu'il a existé à Amalfi une famille de ce nom, mais il ne prouverait pas l'existence de Flavio Gioja.

Admettons que Flavio Gioja ait existé. Quand fit-il sa découverte et comment la fit-il? Tous les écrivains du temps gardent à ce sujet le silence le plus complet. On fixe l'année 1302 comme celle de cette découverte, mais on ne cite aucune autorité à l'appui de cette date qui ne peut donc être considérée comme certaine. Aussi les incrédules ont-ils eu beau jeu, et chaque peuple a-t-il pu, sans trop de présomption, revendiquer l'honneur de cette invention. Les Anglais ont dit : Boussole ou *bussola* vient de notre mot *box* qui veut dire boîte, donc nous sommes les inventeurs. — Nullement, répliquent les Allemands, la rose des vents de la boussole porte des dénominations allemandes, c'est donc l'Allemagne qui a fait cette découverte. — Les Français, comme on le pense, ne sont pas restés en arrière, et, nous l'avouerons, leurs raisons nous paraissent les meilleures. Ces raisons sont de divers genres : ils citent d'abord ces vers de Guyot de Provins, tirés d'un manuscrit qui porte la date de 1180 (1) (date antérieure de cent vingt-deux ans par conséquent à celle des Amalfitains).

Icelle étoile (la polaire) ne se muet
Un art font que mentir ne puet
Par vertu de la marinette
Une pierre laide, et noirette
Ou li fer volontiers se joint, etc.

Ils ajoutent que toutes les nations semblent d'accord pour faire honneur aux Français de l'invention de la boussole, toutes ayant mis la fleur de lys sur la rose au point nord, et l'on sait que pendant des siècles la fleur de lys fut le symbole de la nation française.

A cette dernière raison les Amalfitains répondent que lys se traduit en italien par *Giglio*, que *Giglio* et *Gioja*, c'est absolument la même chose, et que, par une sorte de rébus héraldique fort en usage autrefois, au lieu du nom écrit de l'inventeur, on a mis sur la rose des vents une fleur de lys, sorte de traduction figurée du mot. L'explication nous paraît un peu forcée. Quant aux vers de Guyot de Provins, ils les regardent comme fort peu concluans; ils prouvent seulement, disent-ils, que les Français connaissaient la propriété qu'avait la pierre d'aimant de se tourner du côté de l'étoile polaire, mais nullement qu'ils aient su s'en servir en mer. Mais alors pourquoi appelaient-ils *marinette* cette pierre qui se tournait vers l'étoile polaire? La marinette était, sans aucun doute, le nom de la boussole (2).

(1) Guyot de Provins se trouvait en 1181 à la cour de l'empereur Frédéric, à Mayence.

(2) On lit cette description de la marinette dans un vieil ouvrage du commencement du XVIe siècle, sans nom d'auteur :

« La *marinette* fait connaître qu'on faisait nager l'aimant dessus du liége dans l'eau, pour lui donner la facilité de se tourner vers le nord. » (*L'art de Naviguer*, pag. 87.)

Convenons-en, les Amalfitains n'ont aucune pièce aussi concluante à apporter à l'appui de leurs prétentions; car ces vers du Panormita qu'ils citent à tout propos :

Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis
Vexillum Solymis, militiæque typum;

ces vers n'ont été écrits que dans le cours du xv[e] siècle, près de cent cinquante ans après l'époque fixée comme celle de l'invention par Gioja. Ce n'est donc là qu'une de ces preuves de notoriété poétique dont nous parlions tout à l'heure.

On conçoit facilement qu'on veuille s'attribuer le mérite d'une invention qui a fait découvrir un monde nouveau et une moitié de l'ancien monde. Nous venons de prouver que les Français peuvent, avec quelque fondement, en revendiquer l'honneur. Nous ne chercherons cependant pas à ravir toute gloire aux Amalfitains, et nous conviendrons que, d'après le consentement unanime des peuples européens, ou, pour mieux dire, des historiens et des poètes de ces peuples, s'ils n'inventèrent pas la boussole, du moins ils la perfectionnèrent; nous ajouterons qu'il est fort probable qu'on doit attribuer ce perfectionnement qui popularisa l'invention en facilitant son application, à un certain Flavio Gioja, dont aujourd'hui rien ne prouve plus l'existence, et auquel les Amalfitains, ne fût-ce que par amour-propre national, auraient bien dû élever un monument.

Les aventuriers réfugiés, vers le vi[e] siècle, dans les montagnes du voisinage, et qui, plus tard, s'établissant sur la plage, fondèrent Amalfi, se prétendaient issus des Romains; ils ne crurent pas cependant déroger en s'adonnant au commerce, et ce fut là le principe de la fortune de leur ville. Leurs descendans ont gardé quelque chose de cet esprit industrieux. C'est encore l'une des populations les plus actives du royaume de Naples et celle qui fournit peut-être les meilleurs marins, mais aussi elle est affligée plus qu'une autre des deux vices qui dégradent le peuple napolitain : la mendicité et le vol. Mendier et prendre est en quelque sorte un besoin pour un grand quart des habitans de la côte, et ce n'est souvent ni par cupidité ni par nécessité qu'ils mendient ou qu'ils volent, mais tout simplement par instinct ou plutôt par habitude. Cette habitude est si forte chez eux, qu'ils continuent à mendier quand ils sont dans l'aisance, et qu'ils volent des objets qui, pour eux, sont sans valeur et dont jamais ils ne pourront tirer aucun parti. Des femmes du peuple, qui paraissent au-dessus du besoin, vêtues même avec élégance et propreté, nous ont souvent barré le chemin en nous montrant l'enfant qu'elles portaient et en s'écriant d'une voix lamentable : *Date qualche cosa a questo poverino!* Dans les montagnes, aux environs de la ville, si nous nous arrêtions pour dessiner, aussitôt des curieux accouraient tendant la main; si par hasard, absorbés par le travail, nous avions un moment de distraction et cessions d'être sur nos gardes, canifs, crayons, pinceaux disparaissaient comme par enchantement. Un peintre napolitain nous assurait que ces hardis filous avaient été jusqu'à

ôter les vis et les charnières d'une boîte de peinture que, dans son sommeil, il avait oubliée près de lui. Il y a plus, on nous a raconté que des voyageurs qui s'étaient endormis dans la montagne, s'étaient réveillés sans bottes ou avec un habit transformé en veste ronde, les pans et les poches en ayant été enlevés. On voit que la côte d'Amalfi pourrait, à assez juste titre, être nommée la *côte des Larrons*.

Leur mendicité prend souvent les formes les plus détournées et les plus amusantes. Leur ténacité vous révolte, et vous êtes étonné de céder et de donner à l'homme que tout à l'heure vous auriez volontiers assommé. Ils vous suivront trois milles avec une orange ou une grenade à la main; il faut la prendre et la payer, autrement ils ne vous quitteraient pas du jour et ne vous laisseraient pas un moment de solitude et de liberté. Si vous portez un livre ou un calepin, trois ou quatre grands gaillards viendront à vous et vous l'enlèveront de force. Vous croyez avoir affaire à des bandits; nullement : ce sont des obligeans qui tantôt réclameront leur salaire. D'autres fois, une troupe de jeunes gens et de jeunes filles vous entoure, amenant un pauvre muet, ou un aveugle, dont ils vous peignent la misère et les infirmités de la façon la plus déchirante; vous vous laissez attendrir, vous donnez quelque petite monnaie; aussitôt le muet recouvre la parole, l'aveugle voit, et toute la bande se sauve en riant.

Le petit nombre de gens comme il faut du pays est affligé et comme honteux de ces habitudes qu'ils tentent vainement d'extirper: les idées rétrogrades, ou, si l'on aime mieux, la politique d'un clergé puissant, l'absence d'esprit public, et par-dessus tout l'égoïsme de ceux qui sont dans l'aisance, rendent toute réforme impossible.

Le cinquième de la population d'Amalfi se compose de *faquins;* c'est une autre espèce de mendians; on pourrait les définir des mendians qui travaillent. Ils ne manquent pas de besogne dans un pays où tout, jusqu'à l'homme, doit être transporté par eux. Le chemin d'Amalfi à Majori est, comme nous l'avons vu, la seule route du pays ouverte aux voitures; les autres chemins ne sont que des sentiers de montagnes formés la plupart du temps d'escaliers superposés, de sorte que, pour se rendre d'un point à un autre, on a souvent trois ou quatre mille marches à monter. Les ânes et les mulets sont assez bien dressés à les gravir sans trébucher, et par conséquent sans danger pour le voyageur; lorsqu'il s'agit de descendre, c'est autre chose : l'animal a le pied sûr et ne bronche pas, mais ses sabots de derrière se trouvent la plupart du temps au niveau de ses oreilles. Il faut mettre forcément pied à terre si l'on ne veut passer par-dessus le cou de la bête et rouler dans les précipices; on a donc cherché un autre mode de transport, et la *portantine* a remplacé l'âne et le mulet. La *portantine* n'est autre chose qu'un grossier palanquin que portent quatre hommes; les gens riches des bourgades de la montagne ont leurs porteurs; les autres en louent, et ce sont les faquins qui sont employés à cet ouvrage. Dans l'été, lors du passage des voyageurs, les faquins d'Amalfi doivent faire fortune; dans ces sentiers impraticables, les voyageurs se voient en effet contraints, les femmes surtout,

de cheminer à la chinoise ou plutôt à la romaine, car la portantine d'Amalfi n'est peut-être que l'ancienne litière romaine transformée ou continuée.

Chacune de ces caravanes de voyageurs forme, au milieu de la montagne, un tableau des plus singuliers. Tandis qu'un gros chanoine passe lestement sur les épaules de ses deux porteurs, vous voyez la moitié de la population du pays, réunie autour de la portantine de quelque frêle Anglaise, se disputant chaque brancard et paraissant plier sous le fardeau. C'est encore là une sorte de mendicité déguisée; l'étrangère ou ses cavaliers auront négligé de faire leurs conditions au départ et de limiter le nombre des porteurs; au retour, il faudra payer toute cette population ou soutenir un combat.

Le Cannetto, ce torrent qui prend sa source au pied du mont Cereto et que les historiens d'Amalfi ont décoré du nom de fleuve, n'est guère plus large que la rivière des Gobelins. Mais, dans un cours de moins de deux lieues, il fait tourner de nombreuses usines dont quelques-unes ne sont pas sans importance; ce sont des manufactures de papier, de fer ou de savon. Ces papeteries sont au nombre de seize, et fabriquent des quantités considérables de papier, de qualité très secondaire, il est vrai; la principale industrie du pays, c'est la fabrication des macaroni et de diverses pâtes, les plus estimées du royaume de Naples. Ces usines réunies emploient un nombre d'ouvriers qui n'est pas déterminé, mais dont le salaire, chaque semaine, n'est pas inférieur à mille ducats. Ces forges et ces papeteries se groupent d'une manière fort pittoresque au fond du ravin, jetant leurs ponts et leurs bâtimens d'une rive à l'autre du torrent. Ces bâtimens et la vallée sont dominés de tous les côtés par des rochers d'une hauteur inimaginable; du sommet de ces rochers au fond du ravin sont tendus d'énormes câbles le long desquels descendent de grosses fascines pareilles à de grands oiseaux qui se précipiteraient dans le vallon; c'est un moyen de transport rapide, économique et très en usage dans le pays. Les bois de toutes les pentes supérieures des montagnes sont amenés de cette façon dans les vallées, d'où les mulets et les femmes les transportent au rivage.

Cinq villages ou *casali* dépendent aujourd'hui d'Amalfi, dont toute la côte relevait autrefois. Ce sont les villages de Pogerola, Pastina, Lone, Vettica-Minore et Tovere; tous les cinq sont situés sur la rive droite du Cannetto, les uns sur le sommet de la montagne, les autres au bord de la mer.

FRÉDÉRIC MERCEY.

DE

LA POLITIQUE ROMAINE

ENVERS LES PEUPLES CONQUIS.[1]

I.

ACTION DE ROME SUR LES RACES DE L'ITALIE.

Denys d'Halicarnasse, exposant les institutions primitives des Romains, celles qu'on attribue communément à Romulus, loue beaucoup ce peuple de n'avoir, contre l'usage suivi par les autres, ni exterminé ni réduit en servitude les habitans des villes conquises,

(1) L'auteur de l'*Histoire des Gaulois*, M. Amédée Thierry, doit publier dans quelques mois, pour faire suite à ce livre, dont la réputation est consacrée, une *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*. En tête de ce nouvel ouvrage, dans une introduction qui ne forme pas moins d'un volume, l'auteur trace un vaste tableau de la société et du gouvernement envisagés en dehors de Rome, sous le point de vue des intérêts provinciaux et de la civilisation du monde soumis par la conquête. C'est une véritable histoire romaine, telle qu'un sujet de Rome aurait pu l'écrire vers le IIIe siècle, quand l'unité de l'empire était à peu près accomplie. On y sent par degrés et tour à tour l'action de la cité victorieuse sur toutes les races de l'ancien monde, puis la réaction de ces races sur l'Italie et sur Rome : conception neuve, qui donne la clé non-seulement des destinées de tant de peuples si fortement marqués à l'empreinte romaine, mais de celles de Rome elle-même, qui, après avoir détruit toutes les nationalités autour d'elle, vit à son tour sa propre nationalité emportée par le mouvement qui poussait tous ces peuples vers la même unité sociale.

mais de les avoir laissés libres et propriétaires d'une partie de leur territoire, souvent même de les avoir admis comme citoyens dans ses propres murailles : « Ce fut là, dit-il, la plus ferme base de l'indépendance de Rome; ce fut la source féconde de sa puissance (1). » Là-dessus il s'élève contre la politique des états grecs, de Thèbes, de Sparte, d'Athènes, qui professèrent, à leur grand détriment, ajoute-t-il, la haine de l'étranger.

Ces mêmes idées, Tacite les exprime à son tour avec son éloquence et son autorité ordinaires. Dans le beau passage de ses Annales, où il nous montre l'empereur Claude demandant au sénat le droit des honneurs pour la Gaule chevelue, et réfutant, à ce sujet, par des raisons tirées de l'histoire, les doctrines d'exclusion sur lesquelles le vieux patriciat appuyait ses refus, il met dans la bouche du prince ces remarquables paroles : « Pourquoi Lacédémone et Athènes, si puissantes par les armes, ont-elles péri, si ce n'est pour avoir repoussé les vaincus comme des étrangers? tandis que notre fondateur Romulus, bien plus sage, vit la plupart de ses voisins, en un seul jour, ennemis de Rome et ses citoyens (2). »

L'importance que semblent attacher à ce parallèle un Grec d'une science si incontestable et si variée, et le plus profond des historiens romains; les conséquences politiques qu'ils en tirent tous deux; la solennité de la discussion où Tacite fait intervenir ce rapprochement comme un argument d'une grande portée, et presque comme une solution de la controverse; tout cela doit, à mon avis, appeler sur la question notre attention la plus sérieuse. C'est un mot qui nous signale bien des mystères que l'histoire n'a pas suffisamment examinés; c'est un éclair jeté dans les entrailles mêmes de la société antique.

L'exclusion de l'étranger, le resserrement, l'isolement de la cité : tel fut le principe sur lequel posa généralement la constitution des états grecs. Et ce principe ne tenait pas seulement à une idée d'arrangement et de beauté plastiques; il n'avait pas seulement pour but un certain équilibre plus parfait de la machine politique; il était accepté et amplifié, mais non créé à dessein, car il dérivait de lois nécessaires, se rapportant elles-mêmes aux conditions primitives de la société dans ces petits gouvernemens. En Grèce, les constitutions furent diamétralement opposées à tout système de rapprochement et

(1) *Ant. rom.*, II, 16.
(2) Tacit., *Ann.*, XI, 24.

de fusion entre les peuples. Chaque gouvernement avait à tâche de se façonner un peuple exceptionnel, improgressif, dans l'acception la plus large de ce mot. La forme politique ne s'y moulait pas sur l'état social; elle refaisait la société à son usage; des institutions bizarres la garantissaient contre les progrès naturels du genre humain; on l'élaborait comme une œuvre d'art coulée dans un moule arbitraire, et d'autant plus admirée qu'elle était plus inflexible; puis on l'isolait pour la mieux conserver. Tel était le génie grec, surtout le génie dorien, génie politique par excellence chez les Hellènes.

A Rome, au contraire, la forme politique fut mobile, progressive, livrée incessamment aux fluctuations de l'état social; elle n'occupa même, à vrai dire, dans la vie nationale, qu'une place secondaire et subordonnée. Rome apparaît dès l'origine avec un double caractère. Comme ville, comme état particulier, elle suit les phases de développement intérieur naturelles à tous les états; mais cette ville ne reste point, si je l'ose dire, renfermée en elle-même; elle se répand au dehors; elle admet dans son sein d'autres villes, d'autres peuples, d'autres races d'hommes; elle devient la tête d'une véritable société qui va se grossissant de jour en jour, et qui atteint enfin à des proportions gigantesques. Évidemment, l'action portée à l'extérieur dut amener de grandes perturbations dans l'économie intérieure : si Rome agit sur le monde, le monde réagit sur elle. Or il y eut dans cette seconde destinée, toute mêlée à celle du genre humain, quelque chose de bien autrement grand et fécond que la fortune domestique d'une petite république guerrière, développant isolément les combinaisons de sa constitution bien ou mal pondérée. L'histoire de Rome n'est que la lutte de ces deux actions. L'action sociale, comme la plus forte, grandit, domine, absorbe tout, bouleverse plusieurs fois la constitution, finit par la briser, et emporte avec elle jusqu'à la nationalité de la reine des nations.

Comme cette situation est unique dans l'histoire de l'antiquité, je m'arrêterai quelques instans à rechercher les conditions primitives qui purent la produire; et, pour cela, j'examinerai ce que fut Rome à son berceau, et ce que furent aussi, dans leurs commencemens, la plupart des états grecs.

Deux races d'hommes différentes, superposées sur le même sol, mais séparées par une inimitié implacable, éternelle; l'une spoliatrice, l'autre dépouillée; l'une guerrière et oisive, l'autre désarmée, dépérissant dans l'abjection et dans les fatigues du labeur servile; en un mot, la violence perpétuée en système, l'opposition de race à

race, l'abrutissement intéressé de l'homme par l'homme, voilà ce que nous rencontrons constamment à l'origine des cités de la Grèce. Bien au contraire, le fait primitif qui préside à l'organisation de la cité romaine est un fait, non d'esclavage territorial, non d'oppression d'une race par une autre race, mais d'association. Des hommes de toute race, de toute tribu, de tout rang, se donnent la main dans un asile; l'association d'individus devient une association de tribus, puis de nations et de races entières. L'avenir possible des états grecs était restreint et caduc, parce qu'il était fondé sur l'exclusion; celui de Rome, par la raison contraire, fut immense en étendue, immense en durée. Le résultat de part et d'autre se rattache au fait originel par un enchaînement évident, et n'en est, en quelque façon, que la dernière conséquence logique.

Rome naquit donc affranchie des funestes nécessités qui pesaient sur les villes de la Grèce. Dans l'asile du mont Palatin vécurent, confondus sans distinction de sang, des hommes de tous les coins de l'Italie, Latins, Sabins, Étrusques, fugitifs de la grande Grèce, aventuriers de l'Ombrie; grands et petits, libres et esclaves, bannis, meurtriers même, tous y furent admis. « On ne saurait croire, disent les historiens romains, avec quelle facilité merveilleuse s'effacèrent les dissemblances d'origine, de langage, de mœurs; — et de ces élémens si divers, agglomérés en un seul corps, sortit le peuple romain (1). » Une vieille tradition, probablement symbolique, racontait que pour créer en quelque sorte à cette colonie universelle un sol qui lui fût propre, une patrie qui la représentât matériellement, chaque habitant nouvellement admis dut apporter avec lui et déposer sur le *comitium*, dans une fosse consacrée, une poignée de sa terre natale (2). Ainsi se forma, suivant l'expression de Denys d'Halicarnasse, « la ville commune par essence; la cité hospitalière et civilisatrice entre toutes (3). »

En grandissant, Rome se montra fidèle au principe de son origine; elle chercha autour d'elle des citoyens; elle en acquit par la paix et les traités, elle en acquit par la guerre même. On la vit importer ses vaincus comme un butin précieux, et les établir de force dans ses murailles, sur son forum, dans son sénat, avec une entière communauté de droits. Tantôt, sur un soupçon d'infidélité, elle confisque,

(1) Flor., I, 1. — Tit-Liv., I, 8.
(2) Plut., *Rom.*, 10. — Fest., V. *Mundus.*
(3) *Antiq.*, I, 89.

pour ainsi dire, ses alliés albains; elle se les approprie; elle s'accroît des ruines d'Albe, comme dit énergiquement Tite-Live (1). Elle s'approprie jusqu'à ses ennemis victorieux; elle invite les Sabins, déjà maîtres par surprise d'une moitié de son enceinte, à n'en point sortir, à y fixer leurs pénates, à y vivre fraternellement avec les vaincus. La formule consacrée à ces transfusions témoigne assez de la parfaite égalité qui les sanctionnait. « Que ceci soit bon, favorable et heureux au peuple romain, à moi et à vous, Albains! disait Tullus Hostilius au peuple d'Albe; j'ai dessein de transférer le peuple albain à Rome, de donner à la multitude le droit de cité, aux nobles une place dans le sénat, afin qu'il n'existe plus entre nous qu'une même ville et qu'une même république (2). » Cette formule fut répétée si souvent durant les deux premiers siècles de Rome, elle s'appliqua à tant de peuplades latines, étrusques, sabelliennes, qu'un recensement fait dans la ville et sur son territoire, deux cent quarante-six ans après sa fondation, fournit le chiffre énorme de cent trente mille citoyens (3), au-dessus de l'âge de seize ans. Le dénombrement fait par Servius Tullius, cinquante-six ans auparavant, n'en avait présenté que quatre-vingt-quatre mille (4).

Pendant que Rome allait ainsi se développant par voie d'agrégation, que se passait-il dans ses murailles? Cette population, incessamment croissante, subissait la loi qui pèse sur toute société : ses membres se divisaient en classes; il se créait au milieu d'elle une aristocratie qui devint par l'hérédité le premier pouvoir politique. Le gouvernement s'y modela d'abord sur celui de la plupart des états voisins : il fut monarchique, avec un sénat et une assemblée du peuple dont l'action était reconnue nécessaire dans certains cas. La royauté, investie d'une autorité modératrice, maintint quelque temps l'équilibre entre le peuple et la noblesse; mais, affaiblie par les attaques du patriciat qui grandissait chaque jour en puissance, et enfin devenue odieuse à tous par les crimes des derniers Tarquins, elle tomba, laissant le gouvernement tout entier entre les mains des patriciens.

La révolution consulaire ne fut point favorable aux progrès de

(1) Tit.-Liv., I, 30.
(2) Tit.-Liv., I, 28.
(3) Dionys., *Ant.*, V, 20. — Plut., *Public.*, 13.
(4) Tit.-Liv., I, 44. — Denys d'Halicarnasse, *Ant.*, IV, 22, en compte 85,000 d'après les tables des censeurs; et Eutrope (I, 71), 83,000.

l'association romaine, qui marchait jusqu'alors si rapidement et si largement. Tandis que les rois avaient travaillé, à l'envi l'un de l'autre, à multiplier le nombre des citoyens, la république aristocratique sembla tendre tout d'abord à le restreindre. C'était son intérêt sans doute, dans une vue de domination sur le peuple, dans la vue de réduire, par exemple, le plébéien romain à la condition du client étrusque. Pour cela, il fallait arrêter l'agrandissement indéfini de l'état, maintenir la ville dans des limites médiocres, principe observé par toutes les oligarchies anciennes; il fallait surtout prévenir les perturbations, toujours vives, qu'apportait dans le balancement des forces politiques l'introduction soudaine d'une foule de nouveaux citoyens.

On vit donc, dès les premiers jours du gouvernement consulaire, les adjonctions collectives de citoyens cesser tout à coup et ne se reproduire plus qu'à de longs intervalles, dans des circonstances rares et en quelque sorte exceptionnelles. Le témoignage des faits historiques est confirmé en cela par les chiffres mêmes des dénombremens. Ainsi le cens qui avait suivi l'expulsion des rois, celui de Valérius Publicola, en 246, avait donné cent trente mille citoyens en âge de puberté, non compris les pères sans enfans, les pupilles, tous ceux enfin qui, suivant l'institution de Servius, ne devaient point figurer au rôle censorial; le rôle de l'année 278 ne présenta plus qu'un chiffre de cent dix mille citoyens, que le recensement de l'année 288 réduisit à cent quatre mille deux cent quatorze, et qui ne remonta en 295 qu'à un peu plus de cent dix-sept mille; et pourtant Rome, pendant ces cinquante années, fut livrée à des guerres continuelles avec ses voisins. Évidemment, le système politique avait changé; ce que cherchait le gouvernement consulaire, ce n'était plus l'accroissement de la cité, mais sa domination au dehors. Les guerres même prirent un caractère plus marqué d'injustice et d'acharnement. Tout paraissait avoir été habilement calculé pour détourner le peuple romain des voies de sa véritable grandeur, pour élever autour de lui une sanglante, une infranchissable barrière de ressentimens et d'inimitiés.

Mais le bon sens plébéien aperçut le piége et sut en partie l'éviter. Malgré les haines que durent provoquer à la longue, de part et d'autre, ces guerres sans fin, la masse du peuple romain ne renia jamais sa vieille sympathie pour l'étranger vaincu ou devenu ami. L'histoire nous la montre réclamant sans cesse, en faveur de ses alliés, des trai-

temens plus doux et des droits plus étendus, ou protégeant, contre l'avarice et la dureté des magistrats, les nations soumises par ses armes. Toutes les fois que, dans les luttes intérieures de la république, l'esprit plébéien devient prédominant, la condition des étrangers s'améliore aussitôt. C'est un fait remarquable que, depuis Sp. Cassius, auteur de la première loi agraire (1), jusqu'aux Gracques, et depuis les Gracques jusqu'à César, les défenseurs des intérêts plébéiens furent également ceux des intérêts italiens. L'instinct populaire qui animait ces grands tribuns leur révélait le but réel où Rome devait tendre; on eût dit qu'ils travaillaient à en faire d'abord la ville de l'Italie, pour qu'elle fût plus tard la ville du monde (2).

Pourtant, l'esprit d'exclusion et d'usurpation aristocratique, le désir de fortifier le privilége du dedans par celui du dehors, de rendre le peuple romain tyran pour le mieux asservir, ce calcul du patriciat ne fut pas la raison unique du ralentissement qu'éprouvèrent avec le temps les agrégations de citoyens; d'autres causes y contribuèrent aussi pour une forte part. Ainsi, à mesure que les mœurs se policèrent, ces transfusions volontaires ou forcées, qui portaient en soi un caractère incontestable de barbarie, devinrent de moins en moins praticables. Il fallut songer à un mode d'agrandissement moins sauvage et moins violent. Rome ne devait point s'arrêter dans cette carrière de développemens indéfinis, à laquelle la nature même de sa constitution sociale semblait l'avoir prédestinée. Quand un premier moyen vint à lui manquer, la nécessité lui en suggéra un second, et ce second fut bien autrement puissant entre les mains du parti populaire, bien autrement fécond en conséquences sociales.

Soit qu'on attribue, comme le veut Denys d'Halicarnasse (3), au turbulent consul Cassius, en 261, le premier essai du nouveau système d'agrégation; soit que Rome, suivant l'opinion la plus commune et la plus vraisemblable, n'en ait fait usage qu'en 365, pour récompenser les Cérites de l'hospitalité qu'ils avaient donnée si généreusement à ses prêtres et à ses dieux, pendant l'invasion gauloise (4); ce système consista, non plus à importer les étrangers dans la cité, mais à transporter la cité au dehors; à créer des citoyens romains

(1) An de Rome 268.

(2) Roma sola urbs, cætera oppida. Isid., VIII, 6. — Sidon. Apoll., *Epist.*, I, 6.

(3) *Antiq.*, VIII, 69, 74, 77. — Beaufort réfute cette assertion de Denys., *Rep. rom.*, V, 84, 127 et seqq. — Cf. Spanh., *Ex.*, I, 7.

(4) A. Gell., *Noct. att.*, XVI, 13. — Strab., V. 222. — Tit-Liv., V, 50. — Spanh., *Orb. rom. Exerc.*, I, 7.

dans des domiciles autres que Rome ou le territoire de Rome; à fractionner même ce droit de citoyen d'après certaines règles que déterminaient les circonstances de la concession. Ainsi, les habitans de Céré (et tel avait été probablement leur désir, dans le but de conserver leurs lois particulières) ne reçurent que la communication du droit civil romain, sans la participation aux actes du gouvernement de Rome, sans la capacité politique; ils n'eurent ni le droit de suffrage, ni celui d'éligibilité (1). D'autres peuples plus favorisés obtinrent tous les droits dérivant du titre de citoyen. La cité compta dès-lors, à côté de ses fils domiciliés, des fils non domiciliés qui, sur le forum, dans les légions, au sénat, furent en tout point les égaux des premiers.

Sans doute on avait vu les gouvernemens grecs accorder quelquefois, sous les noms d'*isopolitie* et d'*isotélie*, des priviléges de la même nature que ceux-ci, quoique plus étroits et non liés ensemble par un enchaînement systématique; mais ces concessions étaient rares, ordinairement individuelles, décernées à titre d'honneur pour des services d'exception, et non point destinées, comme à Rome, à grandir la chose romaine (2). Graduer ces concessions, les coordonner en système, les répandre autour de soi de la manière la plus large et la plus libérale, en faire la base d'une association de peuples, en les appliquant à son propre accroissement; ce fut une grande idée que Rome jeta dans le monde, et plus tard les nations de la terre durent saluer de leurs bénédictions, à travers les siècles, le jour où le droit de cité avait été conféré aux Cérites.

Alors, pour la première fois dans l'histoire, la cité, dégagée des conditions matérielles de lieu, de langage, d'habitudes, prit un caractère de spiritualité dont les sociétés anciennes n'offraient point d'exemple. Il se créa, en dehors de la fraternité de sang ou de cohabitation, une fraternité d'idées et de sentimens qui eut, ainsi que l'autre, sa conscience, ses devoirs, son héroïsme. On devint citoyen de la même loi, et le patriotisme consista dans une coopération mutuelle aux mêmes destinées sociales. On ne saurait nier que la constitution intérieure de la ville, déjà travaillée avec tant de force par les progrès de l'esprit plébéien, n'en fût réellement ébranlée, qu'il

(1) De là l'expression *in tabulas Cœritum referre*, pour désigner l'acte des censeurs qui privait un citoyen du droit de suffrage. A. Gell., *l. c.* — Ascon. Pædian., *in Civ. Divin.* — Cærite cera digni... Horat., *Ep.*, I, 6.

(2) Ad augendam rem romanan. Tit-Liv., VIII, 13.

n'y eût là le germe d'une révolution inévitable et profonde. Aussi, les écrivains modernes qui, se plaçant au point de vue exclusif de Rome, oublient trop de porter quelquefois leurs regards hors de Rome, n'ont point hésité à blâmer le système des concessions de droits, comme funeste à cette république, comme une des causes les plus actives de sa ruine. « La ville, dit Montesquieu, ne forma plus un tout ensemble, et, comme on n'était citoyen que par une fiction, qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux (1). » Peut-être; mais on la vit de plus haut. Ce que l'esprit de patriotisme local perdit en énergie fut plus que compensé, dans la vie morale du peuple romain, par les sentimens nouveaux de fraternité, par l'amour du bien universel que fit jaillir, comme une source inépuisable, l'esprit de large et libérale association. Non, le jour où Rome cessa d'être un petit état dominateur pour devenir la tête d'une grande société, ne fut point un jour néfaste dans son histoire; Rome lui dut sa puissance, sa durée, et une gloire devant laquelle toutes les nationalités s'effacent.

C'est ici le lieu d'exposer sommairement en quoi consistaient les droits du citoyen romain; comment ils pouvaient être fractionnés et concédés partiellement; enfin dans quelle situation se trouvaient, à l'égard de Rome, les villes ou les peuples qui en avaient reçu l'octroi en tout ou en partie.

Le citoyen romain, jouissant de la plénitude de son titre (2), réunissait deux espèces de droits, les uns privés ou civils (3), les autres politiques (4). La loi civile réglait les formes et les effets du mariage, l'exercice de la puissance paternelle, la jouissance et la transmission de la propriété, la faculté de tester, celle d'hériter, etc.; elle garantissait aussi la sûreté et l'inviolabilité des personnes (5). La loi politique conférait le droit de cens et de suffrage dans l'élection des magistrats ou dans le vote des lois, ceux d'aptitude aux emplois publics, d'initiation à certains rites religieux, enfin de service militaire dans les légions (6). La réunion de ces facultés constituait le citoyen de plein droit.

(1) *Grandeur et Décadence des Romains*, c. 9.

(2) Civis optimo jure.

(3) Jus Quiritium.

(4) Jus civitatis.

(5) Connubium; patria potestas; jus legitimi dominii, testamenti, hæreditatis, libertatis.

(6) Jus census, suffragiorum, honorum et magistratuum, sacrorum et militiæ.

L'admission d'une ville étrangère ou alliée à cette plénitude du droit de cité entraînait pour elle, en premier lieu, la renonciation à ses lois. Elle adoptait le droit civil romain, et elle s'organisait intérieurement sur le modèle de la ville de Rome, avec une assemblée du peuple, une curie représentant le sénat, et des magistrats électifs (deux ordinairement) représentant les consuls : une ville ainsi constituée prenait le nom de *municipe* (1). Ses habitans jouissaient du droit de suffrage aux comices de Rome, quand ils s'y présentaient; ils étaient aptes à toutes les magistratures de l'état (2).

Mais on vit assez fréquemment les petits peuples de l'Italie, attachés aux formes de leurs institutions domestiques, à leurs vieilles fédérations nationales, repousser la concession du droit politique romain (3), et se contenter du droit civil qui les mettait sur le pied d'égalité avec les habitans de Rome, quant aux relations d'affaires, au mariage, à l'autorité de la famille, aux garanties de la propriété, à l'inviolabilité de la personne. Rome se plia à ces calculs, d'abord par condescendance, puis par intérêt et par système, afin de ménager en la morcelant une faveur qui devenait plus précieuse de jour en jour, et fut bientôt le but suprême de toutes les ambitions. Tantôt donc elle octroya le bienfait dans toute son étendue; tantôt elle le restreignit aux seuls droits civils qu'elle réduisait même quelquefois ou qu'elle augmentait d'une portion des droits politiques, suivant les services qu'elle voulait récompenser. Ainsi se formèrent, dans la communauté romaine, plusieurs catégories de priviléges, répondant à des situations civiles et politiques différentes, dont chacune représentait, si je puis ainsi parler, une fraction plus ou moins forte du citoyen romain.

Chaque ville municipale conservait une autorité entière sur tout ce qui concernait : 1° l'exercice du culte et les cérémonies religieuses; 2° l'administration des finances locales, la construction et l'entretien des édifices publics, la célébration des fêtes, l'élection des magistrats préposés à ces divers services et à la comptabilité des revenus communaux, objets étrangers au pouvoir central; 3° la police intérieure.

Les citoyens des municipes avaient donc deux patries, suivant l'expression de Cicéron, l'une naturelle, et l'autre politique, l'une de

(1) Festus, V. *Municipium* et *Municeps*. A. Gell., XVI, 13. — Beaufort, *Rep. rom.*, V, 212 et suiv.

(2) L, 18. D. *de Verb. signific.* — Cf. Ulpian., L, 1, § 1. D. *ad. Municip.*

(3) Tit.-Liv., XXIII, 28. — Cf., IX, 43; XXVI, 20; XXXIV, 43. — Cicer., *Pro Balb.*, 21. — Spanh., *Orb. rom. Ex.*, II, 9.

fait, l'autre de droit (1). « Ainsi, ajoute-t-il, nous regardons comme notre patrie et le lieu qui nous a vus naître et celui qui nous a adoptés; mais celle-là a des droits plus puissants à notre affection, qui, sous le nom de république, forme la grande patrie; c'est pour elle que nous devons mourir... Je ne renierai jamais Arpinum pour ma patrie; mais Rome sera toujours la première et la plus grande; car elle contient l'autre. »

Rome ne se borna pas à classer ses citoyens d'adoption, elle prit soin de coordonner, avec non moins de régularité, autour d'elle le vaste corps des nations latines et italiennes qui, l'une après l'autre, vinrent tomber sous sa domination.

Le premier rang parmi les alliés appartenait aux peuples de la confédération latine (2); leurs traités avec la république continrent généralement des conditions plus favorables que n'en obtenaient les autres peuples de l'Italie. Ainsi ils conservèrent leur territoire, leurs lois, leurs alliances, sous le contrôle de Rome; ils furent rangés, quant aux tributs, sur le pied d'égalité à peu près complète avec les citoyens romains; on leur imposa seulement un contingent de soldats qu'ils devaient payer et nourrir. Ils purent acquérir le droit de cité romaine par l'exercice d'une magistrature annuelle dans leur pays, par la translation de leur domicile à Rome, pourvu qu'ils laissassent des enfans dans leur ville, par une accusation publique de concussion contre un magistrat romain, s'ils parvenaient à le faire condamner; ils jouissaient, quant à la propriété, d'une portion du privilége romain. D'ailleurs, ils n'avaient ni le droit de mariage romain, ni la puissance paternelle romaine sur leurs enfans, ni la capacité de tester en faveur d'un citoyen romain, ni celle d'hériter de lui, ni l'inviolabilité de leur personne. Leur condition était bien meilleure que celle des autres sujets de la république; elle était inférieure à celle du citoyen; elle se résumait en une aptitude à acquérir facilement la plénitude de ce titre, et déjà en une participation limitée à ses capacités.

Ce corps de priviléges particuliers aux peuples latins et émanant des traités obtenus par eux, devint avec le temps, sous le nom de *droit du Latium ou de Latinité* (3), un droit concessible que des in-

(1) Cicer., *de Leg.*, II, 2.

(2) *Socii, Socii latini, Socii nominis latini.* — Cf. Dionys., *Ant.*, VI, 95. — Tit.-Liv., II, 22. — Cicer., *Pro Balb.*, 21, 23.

(3) Jus Latii, jus Latinitatis. — Tit.-Liv., VIII, 14; IX, 43; XXV, 3; XXXVIII, 36, 44; XLI, 8. — Cicer., *Pro Sext.*, 13; *Pro Balb.*, 13; *Brut.*, 6, etc.

dividus et des peuples non latins réclamèrent, et qu'ils obtinrent fréquemment (1). Une fiction avait créé des Romains en dehors de Rome; en dehors du Latium, une fiction semblable créa des Latins. Les nouveaux Latins, assimilés aux anciens, en prirent le nom, et ce nom devint l'expression d'une condition politique, le titre d'une des catégories dans lesquelles se divisait la vaste association romaine.

Au second rang, dans les alliances de Rome, figuraient les peuples italiens.

Les nations italiques, en cédant aux armes romaines, avaient fait avec la république des traités généralement avantageux, moins avantageux pourtant à bien des égards que ceux qui servaient de base au droit des Latins. Les services rendus dans les guerres de Rome par les alliés italiens contribuèrent encore à rendre leur condition meilleure. En général, les Italiens conservèrent leur indépendance intérieure, leur gouvernement, leurs lois, leurs magistrats, leurs tribunaux; mais toute alliance entre eux de peuple à peuple leur était interdite, et, quoique libres en apparence, ils recevaient des ordres supérieurs du sénat, qui jugeait leurs moindres querelles de voisinage. Avec la liberté domestique, ils avaient, à l'égard de Rome, immunité de tribut pour les terres et pour les personnes: c'était aussi le droit commun pour les villes latines. Enfin, l'Italien, de même que le Latin, participait aux garanties de la loi romaine, quant à l'acquisition et à la conservation de la propriété. Ce qui rendait surtout sa condition inférieure à celle du Latin, c'est qu'il ne possédait point les mêmes aptitudes à devenir citoyen romain (2). Dans l'ordre naturel des choses, il fallait que l'Italien passât par la *latinité*, ou, comme on disait, par le *Latium*, pour atteindre à la cité, ce point de mire de toutes les prétentions italiennes au commencement du VI[e] siècle de Rome. Au reste, ce qui était arrivé pour les titres de citoyen et de latin arriva pareillement pour celui d'italien; il se forma un droit abstrait appelé *droit italique* (3), qui, appliqué hors de l'Italie, y créa des libertés, des immunités, une condition politique et civile semblable en tout à celles des villes italiennes.

Ce système d'association graduée ne sortit point, comme on le

(1) Tacit., *Ann.*, XV, 32. — Plin., *Hist. nat.*, III, 3.

(2) Sigon., *de Ant. jure Ital.*, I, 9 et seqq. — Beaufort, *Rep. rom.*, V, 166 et seqq. — Savigny, *Geschichte des rœm. Rechts*, I, b. 1, k.; et Ueber das *Jus italicum*. — M. Naudet, *Des Changemens opérés dans toutes les parties de l'administration romaine*, etc., I, 42.

(3) Jus italicum.

voit, tout d'une pièce et complet, des méditations du gouvernement romain : il dut sa formation à de longs tâtonnemens, à beaucoup d'évènemens fortuits. Quand il fut organisé, l'Italie présenta, sous la prééminence de Rome, une hiérarchie de peuples, dont les uns étaient déjà pleinement Romains, les autres allaient le devenir, ou le pouvaient, le voulaient, et s'y préparaient dans des conditions inférieures. Mais la même influence qui avait fermé jadis l'enceinte de la ville aux bandes latines ou étrusques que Rome y déportait par la main de ses rois, l'intérêt aristocratique entrava de tout son pouvoir le nouveau système d'agrandissement; il défendit avec la même opiniâtreté les portes de cette cité immatérielle de l'égalité et du droit. Forcée de céder au mouvement qui poussait Rome hors d'elle-même, l'aristocratie défendit pied à pied son ancien terrain, n'accordant que la moindre faveur, empêchant les Latins de devenir citoyens, les Italiens de devenir Latins. Le ve et vi^e siècles de Rome sont remplis de ces luttes qui tournèrent en définitive au profit des alliés.

Dans les crises de cet enfantement laborieux, Rome atteignit la six cent vingtième année depuis sa fondation. Elle s'était élevée successivement, par des guerres toujours heureuses, à la domination d'une partie du monde : maîtresse de l'Afrique carthaginoise, de la Sicile, de l'Espagne, de la Grèce et de l'Asie mineure, elle enchaînait, par la terreur de son nom, les peuples qui n'avaient point encore éprouvé la force de ses armes. Un moment de repos suivit la ruine de Carthage, et l'Italie, occupée jusqu'alors, sous le drapeau romain, à ces guerres lointaines, put ramener ses regards sur elle-même. Les peuples latins et italiens avaient versé le plus pur de leur sang pour la cause de Rome, sur tous les champs de bataille de l'univers; ils réclamèrent, les uns une condition meilleure, les autres l'égalité de tous les droits; les Latins commencèrent, et furent suivis de près par les Italiens. C'était dans le présent une question vitale entre Rome et l'Italie; dans l'avenir, une question vitale entre l'Italie et le monde; elle se présentait alors aux comices et au sénat avec toute sa gravité. Le peuple, qui appuya les réclamations, le sénat, qui les combattit, sentaient tous deux qu'il ne s'agissait pas là seulement du sort des alliés, mais aussi de la constitution romaine. Pondérée pour quelques milliers de citoyens, comment embrasserait-elle l'Italie? Verrait-on les routes incessamment couvertes de nations entières venant voter au Forum de tous les points de la presqu'île, ou retournant du Forum dans leurs municipes? Par quels moyens

assurerait-on à cette multitude l'exercice effectif du droit de suffrage? Quelle serait l'étendue de son vote? Égaux en droits aux anciens citoyens, les Italiens les écraseraient par le nombre, ils disposeraient de la ville et de l'empire; Rome perdrait sa suprématie et jusqu'à sa liberté intérieure. Au contraire, restreindre le droit serait ne rien accorder; les concessions partielles ne contentaient plus personne, et un jour ou l'autre, on le reconnaissait bien, il fallait que les inégalités disparussent.

Il était impossible de concilier tout cela, c'est-à-dire, la formation d'une grande société italienne à droit égal, avec l'individualité de Rome, à part de cette société.

Le sénat prit, dans la question, sa place habituelle d'opposition à tout ce qui menaçait d'altérer la constitution de l'état, et de diminuer sa propre autorité. Les plébéiens se jetèrent aventureusement au milieu des chances que le triomphe des Italiens pouvait présenter; les Gracques furent en cela leurs conseillers et leurs guides. Quant aux alliés, dominés par une haine profonde contre les patriciens qu'ils rencontraient toujours devant eux, ils confondirent, dans leurs malédictions, la forme républicaine avec l'arrogante domination de leurs ennemis. Plus assurés de réussir sous le gouvernement d'un seul, ils appelèrent de tous leurs vœux une *royauté*, et attirèrent plus d'une fois à ce leurre les ambitieux tribuns qui s'étaient déclarés leurs patrons. Plusieurs prêtèrent l'oreille à ces dangereuses séductions; un d'eux fut même proclamé *roi* dans une émeute d'alliés italiens (1). Mais le rétablissement de la royauté fut repoussé avec force par les plébéiens eux-mêmes, que le mot effrayait plus que la chose. L'odieux attaché à ce nom depuis quatre siècles, avait passé dans les mœurs romaines, et l'on n'avait pas encore deviné que le pouvoir absolu se trouverait tout aussi à l'aise sous les titres républicains de *dictateur* et d'*empereur*.

Tibérius Gracchus engagea la lutte; il périt de la main d'un sénateur sur les degrés du Capitole. Caius reprit la noble tâche, et rejoignit bientôt son frère. Drusus osa revêtir la robe de tribun, ensanglantée par ces grands hommes : une main inconnue vint le frapper, au milieu d'une foule d'alliés, au pied de son tribunal, dans l'exercice des fonctions sacrées de sa charge. Ces meurtres audacieux, dirigés, avoués hautement par le patriciat, épouvantèrent les plé-

(1) Flor., III, 16. — Cf. Appian., *Bell. civ.*, I, 28 et seqq. — Vell. Pat., II, 12. — Plut., *Mar.*

béiens, et, à la faveur de leur effroi, le sénat fit passer une loi qui déclarait ennemi public quiconque, suivant l'exemple de Drusus et des Gracques, proposerait d'accorder le titre de citoyen aux peuples alliés.

Contre une pareille loi un seul recours était ouvert, les armes : les Italiens s'armèrent donc. « De leur part, dit un écrivain romain, c'était la guerre la plus juste ; car enfin que demandaient-ils ? le droit de bourgeoisie dans la capitale d'un empire dont ils étaient les défenseurs (1). »

Le succès se rangea du côté de l'équité. Un acharnement et des désastres jusqu'alors inouis signalèrent cette lutte d'alliés et de frères. Mais il fallut bien qu'enfin, sur un amas de décombres, le gouvernement romain proclamât des concessions devenues inévitables, et dont Rome elle-même avait semé les germes autour d'elle. Le droit de citoyen, conféré d'abord aux seuls Latins (2), fut étendu bientôt à tous les Italiens (3). Vainement le sénat chercha-t-il à restreindre, par des chicanes de forme (4), le bienfait arraché par la force; le triomphe complet des alliés ne laissait plus de doute, car le principe était solennellement reconnu. Depuis le détroit de Sicile jusqu'au Rubicon, l'homme libre marchait l'égal de l'homme libre; Rome n'était plus la maitresse de l'Italie; elle était la première des villes italiennes, et la tête d'une société de peuples égaux.

II.

ACTION DE ROME SUR LES RACES ÉTRANGÈRES A L'ITALIE.

L'œuvre était donc accomplie pour les vieilles populations de la presqu'île italique, pour ces races qui avaient assisté à la naissance de Rome, et toutes ou presque toutes avaient compté des représentans dans son berceau : elle allait commencer pour le reste du monde.

Le détroit de Sicile, au midi; au nord, le cours de l'Æsar et celui du Rubicon, c'est-à-dire les limites de l'Italie, furent longtemps aussi les limites de la sympathie romaine. Long-temps le

(1) Vell. Pat, II, 15.

(2) Loi Julia, *de Civitate sociis et latinis danda*, an de Rome, 664. — Avant J.-C., 90.

(3) Loi Plautia, an de Rome, 665. — Av. J.-C., 89. — Les Samnites et les Lucaniens ne furent admis qu'en 670.

(4) Vell. Paterc., II, 20. — Appian., *Bell. civ.*, I, 49. — Epit., Tit.-Liv., LXXX.

même peuple qui comprenait les souffrances de l'Ombrien ou de l'Étrusque, ne voulut voir, en dehors de son étroite presqu'île, que des états rivaux à détruire, des villes opulentes à piller, ou des barbares qui ne méritaient pas même le nom d'hommes. Pourtant ce peuple, vers la fin du premier siècle avant notre ère, avait soumis les contrées les plus civilisées du globe; et, malgré la dureté de son gouvernement, on doit l'avouer, à la honte de l'antiquité, il ne faisait qu'appliquer ce qui était alors le droit commun des nations.

Les territoires que la république assujettissait hors de l'Italie, étaient rangés dans trois grandes classes, sous la dénomination de *provinces*, *pays libres* ou *fédérés*, *royaumes alliés* ou *amis*.

Le mot de province indiquait l'état d'assujettissement absolu; il signifiait que la république prétendait exercer, sur le sol et sur les habitans du pays, les droits illimités dérivant de la conquête (1).

Ainsi, le sol provincial appartenait, en principe, au peuple romain, qui pouvait, à sa guise, le confondre tout entier dans le domaine public romain, en dépossédant les habitans, ce qu'il faisait quelquefois; qui pouvait aussi n'en confisquer qu'une partie et laisser aux anciens propriétaires la jouissance du reste, moyennant un impôt foncier; c'était le cas le plus ordinaire. Alors pourtant la république ne cessait pas d'être juridiquement propriétaire du tout, les habitans restant simplement *détenteurs* et *usufruitiers* des biens qui leur étaient laissés par l'état.

La condition des hommes n'était pas moins incertaine, moins dénuée de garantie que celle du sol. La province perdait ses anciennes institutions, ses magistrats, ses tribunaux; on lui imposait pour code une formule spéciale (2), loi discrétionnaire, rédigée ordinairement par le général vainqueur, et qui se ressentait, tantôt de l'insolence d'un triomphe facile, tantôt de la colère d'un triomphe disputé. Un arbitraire presque illimité pesait sur la vie comme sur la fortune des provinciaux. Sous le moindre prétexte d'utilité publique, on pouvait les emprisonner, les rançonner, frapper leurs villes de contributions extraordinaires. Lorsque l'Italie eut été rendue exempte d'impôt foncier et de capitation, les provinces durent subvenir en très grande partie à toutes les dépenses de la république : les taxes de toute nature vinrent donc fondre sur elles avec violence, et, à la suite des

(1) Provinciæ appellabantur, quod populus romanus eas provicit, id est, ante vicit. (Festus.)

(2) *Forma, formula, lex provinciæ.*

taxes, une nuée non moins funeste de publicains et de fermiers de l'état. « Partout où il y a un publicain, disaient les Romains eux-mêmes, le droit s'évanouit, la liberté n'est plus (1). » Cette autorité absolue de Rome était appliquée, par ses délégués, avec une arrogance qui ne contribuait guère à la rendre plus supportable. Tite-Live met dans la bouche d'un des ambassadeurs macédoniens, à l'assemblée d'Étolie, ce portrait d'un gouverneur provincial dans l'exercice de sa charge : « Voyez le prêteur romain, du haut de ce rempart où son siége est placé, dictant ses arrêts superbes; une troupe de licteurs l'environne; les verges de ses faisceaux menacent vos corps, ses haches menacent vos têtes, et chaque année le sort vous envoie un nouveau tyran (2) ! »

Mais quelque dure que fût, en tout point, cette condition légale des provinces, le mal le plus affreux, c'était que l'arbitraire de la loi ouvrait la porte à la concussion, aux rapines, aux cruautés, à toutes les mauvaises passions des gouverneurs et des préposés romains; c'était que la courte durée des prétures et des proconsulats ne laissait aux provinces opprimées ni paix, ni trève; c'était aussi que les crimes des magistrats accusés trouvaient trop souvent impunité devant les tribunaux de Rome, composés d'anciens magistrats, dont beaucoup étaient concussionnaires, ou de candidats qui peut-être avaient hâte de le devenir.

Le régime des territoires libres ou fédérés (3) contrastait, par la douceur ordinaire de ses règlemens, avec celui des provinces : il avait pour base l'*autonomie* ou la faculté de conserver ses anciennes lois, quelquefois même de s'en faire de nouvelles. Le sol national, les magistratures, les tribunaux étaient respectés; les villes s'administraient elles-mêmes, et, quand le territoire était vaste, et le peuple fractionné en cités, des assemblées centrales, appelées *convention* ou *conseil commun* (4), se formaient ou continuaient à se réunir, avec le droit de régler les affaires générales de la communauté. Ce droit de gouvernement administratif, si l'on peut ainsi parler, portait le nom de *liberté*, et il y avait là, en effet, une grande liberté intérieure; mais la servitude n'était pas loin. Rome était censée n'exercer sur les peuples et les villes fédérées, lors même que celles-ci (ce qui arri-

(1) Tit.-Liv., XLV, 18.
(2) *Ibid.*, XXXI, 39.
(3) Civitates liberæ, fœderatæ; populi liberi, fœderati.
(4) *Conventus, commune concilium*, ou simplement *commune*.

vait souvent) étaient enclavées dans les provinces, qu'un droit de patronage. « De même que nous considérons nos cliens comme des hommes libres, quoique nous les surpassions en autorité, en dignité, en puissance, dit un jurisconsulte romain, nous devons estimer libres, au même titre, les peuples qui s'obligent à défendre avec affection notre majesté (1). » Mais, en dépit de cette belle théorie, les représentans de la république dans ces cités libres, investis de fonctions mal déterminées, ne se bornaient pas seulement à percevoir le tribut ordinaire et les redevances extraordinaires en argent et en vivres, à présider aux levées d'hommes, à surveiller le jeu des franchises particulières en ce qui pouvait infirmer les lois générales de l'état ou compromettre sa sûreté; ils s'immisçaient dans les affaires les plus intimes des villes; et quand ils n'y portaient ni leur avidité, ni leur tyrannie (2), ils y portaient du moins la preuve trop évidente, que les libertés locales les plus étendues n'auraient rien de réel, tant que la gestion des magistrats ne serait pas l'objet d'un contrôle sévère, et qu'on verrait régner, dans les tribunaux de Rome, la corruption et l'impunité des crimes publics.

Les *rois amis* ou *alliés* (3) formaient une classe de hauts tributaires à qui Rome avait imposé, suivant les circonstances de leur soumission, des redevances plus ou moins fortes en troupes et en argent. Leur situation, semblable en beaucoup de points à celle des peuples libres, était à peu près sans garantie; le sénat pouvait leur écrire comme Auguste à Hérode, roi des Juifs : « Je t'ai tenu pour ami jusqu'à présent, je veux te tenir désormais pour sujet (4); » et « l'instrument de servitude (5) » était brisé, ou le royaume confisqué. Dans les derniers temps, les querelles intestines de Rome, les rivalités des chefs, les guerres civiles rendirent cette condition encore plus précaire.

Tel était le régime légal des contrées romaines extra-italiques; évidemment, il valait mieux en droit qu'en fait. La constitution des pays amis ou fédérés reconnaissait un principe excellent, que Rome développa plus tard sur des bases plus uniformes, le principe qui fait la force et la prospérité des grandes sociétés politiques, celui de

(1) Procul., D. L., 7. *De Capt. et postlim.*
(2) Cicer., *Pison*, passim.
(3) Reges amici, socii; reges inservientes. Tacit., *Hist.*, II, 81.
(4) Joseph., *Ant.*, XVI, 15.
(5) Tacit., *Agric.*, 14.

l'indépendance communale. Dans les provinces même, quoique la formule constitutive fût censée abolir toute législation locale préexistante, et commencer une ère d'organisation complètement nouvelle, il arriva la plupart du temps que les institutions antérieures à la conquête furent conservées en partie par l'impossibilité ou l'inutilité de tout changer brusquement (1). D'ailleurs les concessions de liberté et d'immunité faites à des villes et à de grandes fractions de province étaient nombreuses, et préparaient un adoucissement graduel pour les populations assujetties. Mais tout ce qu'il y avait de bon dans ce régime manquait de solidité; la loi était sans vigueur; l'arbitraire exercé par les gouverneurs s'étendait à tout; rien n'était respecté; et durant le dernier siècle de la république, au milieu des troubles qui la déchiraient, on vit la faiblesse ou la complicité des tribunaux absoudre les plus grands crimes, des crimes qu'on serait tenté de révoquer en doute, si l'histoire n'avait confirmé, par des arrêts irrévocables, l'infamie des Pison, des Gabinius et des Verrès.

Il serait injuste, sans doute, de faire peser sur les hommes du parti patricien tout l'odieux de ces abominables excès : le parti populaire ne possédait assurément ni tant de désintéressement ni tant de vertu. Mais comme les accusations contre les vols publics et les réclamations en faveur des provinciaux sortirent presque toujours de ses rangs; comme il promettait beaucoup de réformes, et que l'appui qu'il avait prêté aux Italiens avant et depuis la guerre sociale, inspirait confiance en sa parole, les provinces s'attachèrent à lui. Elles lui rendirent promesses pour promesses, espérance pour espérance. Il se forma, entre elles et les agitateurs des derniers temps de la république, des liens analogues à ceux qui avaient, un siècle auparavant, compromis les alliés latins dans les entreprises des Gracques. On peut se rappeler avec quel héroïsme l'Espagne adopta et défendit de son sang les derniers chefs du parti de Marius (2). Catilina lui-même parvint à enrôler sous son drapeau la province gauloise cisalpine, et déjà il entraînait quelques parties de la transalpine, réduites aussi en province. L'incident des ambassadeurs allobroges fait voir de quelle façon se tramaient ces périlleux accommodemens, et comment des peuples entiers, dans l'attente d'une révolution que tout leur montrait inévitable et imminente, se livraient au premier conspirateur

(1) Savigny, *Geschichte des rœm. Rechts*, 1. b., 2. k.
(2) Guerre de Sertorius de 677 à 682.

qui leur promettait quelque soulagement présent (1). La gravité des circonstances semblait autoriser même les ambitions les plus indignes, et César n'était pas le seul à dire hautement : « Qu'est-ce que la république? — Un mot, une ombre sans réalité (2). »

Parmi tous ces ambitieux, patriciens ou plébéiens, qui, l'œil fixé sur la catastrophe prochaine, ne se bornaient pas à la prévoir, le plus dangereux pour le gouvernement de Rome, sans doute, était César; et les provinces l'avaient de bonne heure ainsi jugé. Allié de Marius et gendre de Cinna, ce descendant des Jules avait joué, dès l'âge de seize ans, un rôle marquant dans le parti démocratique, auquel se rattachaient alors les Italiens, non encore affranchis. Il trouvait devant ses pas la route de la popularité toute frayée par sa famille; car sans compter les actes de Cinna et de Marius, la grande et humaine loi qui avait terminé la guerre sociale, en conférant le droit de cité aux Latins, la loi *Julia* portait le nom d'un de ses proches. Lui-même consacra les premières inspirations de son éloquence à plaider au forum pour des provinces opprimées ou spoliées (3). On le vit aussi, hors de l'Italie, traîner des préposés romains devant les tribunaux des préteurs, et couvrir, du plus grand nom et du plus grand génie de Rome, ce dangereux protectorat des peuples conquis. Durant ses courses nombreuses en Grèce et en Asie, il se liait avec les hommes les plus notables; il contractait, avec les sénats locaux et les villes, de ces engagemens d'hospitalité, sacrés chez les anciens, et qui se transformèrent plus tard en alliances politiques, quand il eut besoin de les invoquer. On peut croire que César tira plus d'un profit de ces voyages intéressés, qu'ils développèrent chez lui ce cosmopolitisme d'idées et de sentimens qu'il porta plus loin que tous ses contemporains; qu'enfin la fréquentation des nations étrangères, la connaissance de leurs mœurs, l'étude de leurs besoins, l'aidant à mieux comprendre leurs droits, effacèrent dans son ame jusqu'aux derniers préjugés du Romain et du patricien.

Des lois, dont l'intention n'était pas équivoque, signalèrent son premier consulat. Une d'elles portait des pénalités rigoureuses contre la concussion (4); une autre affermissait sur des bases nouvelles l'in-

(1) Sall., *Catil.*, 44. — Appian., *Bell. civil.*, II, 4. — Cicer., *in Catil.*, III, 2, 5. — Flor., IV, 1. — Cf., *Histoire des Gaulois,* II, 265 et suiv.

(2) Suet., *J. Cæs.*, 77.

(3) Suet., *J. Cæs.*, 4. — Plut., *J. Cæs.*, 3, 4. — Tacit., *De Caus. corrupt. eloq.*, 34.

(4) *De repetundis.* — Cicer., *Fam.*, VIII, 7; *Pison,* 16, 21, 37; *Rabir.*, 4; *Vatin.*, 12; *ad Attic.*, V, 10, 16. — Suet., *J. Cæs.*, 43.

dépendance précaire des villes de la Grèce. Mais un acte hardi, qui suivit de près ceux-ci, causa une émotion bien autrement vive. Un plébiscite, provoqué par César, vint conférer à la portion de la province cisalpine située à droite du Pô, à la Gaule cispadane, le droit de cité romaine, et la réunit à l'Italie (1), tandis que des concessions du droit de latinité et l'établissement de plusieurs grandes colonies préparèrent la transpadane à recevoir bientôt la même faveur (2). Cette mesure était grave sans doute; elle sanctionnait la réunion d'un territoire *barbare* au sol de l'Italie, réputé sacré, à la terre antique de Saturne; elle concédait à des masses entières d'étrangers la qualité de citoyen, octroyée à peine jusque alors à quelques provinciaux isolés; elle confondait avec les races d'où sortait le peuple romain, une de ces races condamnées à l'asservissement (3), et sur lesquelles il invoquait un droit d'autorité éternelle; elle brisait enfin la borne posée par la religion même entre l'Italie et le reste du monde. L'aristocratie en fut irritée à ce point que le consul Marcellus, plusieurs années après, fit battre de verges, sous ses yeux, comme n'étant pas vraiment romain, le magistrat d'un des municipes transpadans créés en vertu de cette loi : « Les coups sont la marque de l'étranger, lui dit-il avec une ironie cruelle : va montrer tes cicatrices à César (4) ! »

Mais César, dont cette colère et ces barbaries impolitiques augmentaient l'importance, n'en travaillait que plus opiniâtrément à étendre ses relations hors de l'Italie. Il se faisait l'écho de tous les griefs, le centre de toutes les réclamations publiques ou privées, venues des provinces. Au plus fort d'une guerre fatigante et souvent dangereuse, du fond des bois et des marais de la Gaule, il entretenait, avec tous les points de l'empire, une correspondance où sa sollicitude inépuisable semblait embrasser jusqu'aux plus minces intérêts. Ici, il faisait réparer à ses frais des édifices endommagés; là, il en faisait construire de neufs; il reversait en largesses corruptrices sur le monde les trésors dont il dépouillait la Gaule. « Il embellit ainsi par de grands ouvrages, dit un de ses biographes, les villes principales de l'Italie, de la Cisalpine, de l'Espagne, de l'Asie et de la Grèce (5); » affectant de mettre, en toute circon-

(1) Tacit., *Ann.*, XI, 24. — Strab., VI.
(2) Dion., XLI, 36.
(3) Tu regere imperio populos, Romane, memento...
(4) Appian., *Bell. civ.*, II, 26. — Suet., *J. Cæs.*, 28. — Plut., *J. Cæs.*, 37.
(5) Suet., *loc. cit.*

stance, sa fortune personnelle à la place du trésor public, et habituant l'empire à reconnaître en lui un régulateur plus juste et plus libéral des besoins de tous, que n'était le gouvernement du sénat. Des provinciaux dévoués à ses projets lui servaient de négociateurs, tantôt près de leurs compatriotes, tantôt à Rome, près des chefs de parti, des sénateurs et des tribuns. La correspondance de l'Espagnol Balbus, conservée dans celle de Cicéron, nous montre quelle était la puissance de ces agens étrangers, et comment, jusqu'aux portes du sénat, ils venaient signifier les volontés de César, et arbitrer, suivant le mot de Tacite, les conditions de la guerre civile ou de la paix (1).

Enfin commença, dans l'hiver de l'année 705 de Rome, quarante-neuvième avant J.-C., cette guerre civile qui contenait le germe d'une si grande révolution politique et sociale. César y recueillit ce qu'il avait semé. Il vit tout aussitôt la Cisalpine se déclarer pour lui; une partie de l'Illyrie en fit autant; l'Épire, l'Étolie, et successivement la Thessalie et la Macédoine, travaillées par des amis ardens, passèrent à sa cause, sous les yeux mêmes de Pompée, qui occupait la Grèce. L'Asie et la Syrie, entraînées un instant dans le parti contraire, l'accueillirent bientôt comme un libérateur. C'est qu'il pouvait dire à la plupart de ces nations ce qu'il dit un jour aux Espagnols : « Je vous ai rendu tous les services que j'ai pu; mon patronage ne vous a jamais manqué; je me suis fait votre avocat devant le sénat; j'ai soulevé contre moi bien des haines en défendant vos intérêts publics et privés; et vous me combattez (2)!... »

Sa conduite, dans tout le cours de cette guerre, fut habile autant qu'humaine; il adopta envers les provinciaux et les rois alliés un système de ménagemens et de douceur qui ne se démentit que rarement, et qui contrastait avec l'insolence et les rigueurs gratuites dont le parti pompéien semblait au contraire se faire une règle et une gloire. Il tenait la main à ce que ses officiers réprimassent la licence du soldat; lui-même se montrait impitoyable envers tout chef dont les excès eussent compromis sa cause : « Tu n'as pas fait moins de mal à moi qu'à la république, » disait-il à un de ses tribuns qui, sous le prétexte d'enlever des blés, avait pillé la côte de Sicile; et il le cassa ignominieusement, en présence des légions rassemblées. Cette modération lui gagnait les cœurs. La plupart du temps, les

(1) Cicer., *ad Att.*, VIII, 15; IX, 7, 12, 13. — Tacit., *Ann.*, XII, 60.
(2) Cæs., *Bell. hisp.*, 42.

pays occupés par les troupes de Pompée se donnaient secrètement à son rival; les habitans entretenaient avec lui des intelligences, les villes lui ouvraient leurs portes. Les acclamations des citoyens d'Utique, préparant le triomphe du vainqueur, purent troubler Caton à son heure suprême et rendre son agonie plus amère. Ainsi le voulait le progrès du monde. L'ambition de César l'avait mieux compris que la vertu des derniers Romains.

Après la victoire, il y eut de grands comptes à régler entre le dictateur et ce monde romain, qui avait si bien aidé à sa fortune. Aucun service ne fut oublié; beaucoup d'individus, des villes, des peuples entiers reçurent, suivant leurs mérites, les droits quiritaire, latin ou italique. Les soldats de la légion de l'*Alouette* furent faits en masse citoyens romains; c'était une légion levée en Gaule et composée de braves qui s'étaient dévoués à la personne du conquérant.

Ces dettes du champ de bataille une fois payées, la pensée de l'homme d'état se porta vers de plus hautes questions. L'ordre politique était brisé; des espérances sans bornes avaient été inspirées aux sujets de l'empire; il fallait tout reconstituer, la société et le gouvernement. La mort vint le surprendre dans l'enfantement de ce grand travail, où il eût déployé sans doute cette intelligence universelle et cette fermeté de décision qui faisaient, avec sa prodigieuse activité, le cachet particulier de son génie. Quel était son plan? Comment concevait-il cette réorganisation du corps des nations romaines; leur classement, leur initiation aux droits divers qui s'échelonnaient jusqu'au droit de cité? L'histoire ne le dit point; mais, d'après les règlemens qu'il eut le temps d'achever, d'après ceux dont il ne fit que déposer le germe, et que ses premiers successeurs développèrent, dans une pensée qui fut très probablement la sienne, on peut reconnaître que son plan fut un plan d'émancipation graduelle; et que, sans rien précipiter, il voulait amener par degrés et avec le temps toutes les parties de l'empire à l'unité qui régnait déjà en Italie.

D'abord, il entreprit de réunir toutes les lois de la république dans un seul code qui les coordonnât, les fixât, et en répandît en tous lieux la connaissance. « Il projetait, dit Suétone, de réduire le droit civil à une certaine mesure, et de rédiger en très peu de livres ce qu'il y avait de bon et de nécessaire dans l'immense et diffuse quantité des lois existantes (1). » Il ébaucha à peine ce projet de code, qui

(1) Suet., *J. Cæs.*, 44. — Dion., XLIII.

se rattachait par des liens étroits à la conception d'un gouvernement unitaire.

Une des plaies du régime provincial, la plus sensible peut-être, était dans la composition des tribunaux qui jugeaient à Rome les crimes publics, et dont l'iniquité avait soulevé tant de clameurs; il en commença la réforme.

Il exclut du sénat tout magistrat convaincu de concussion; et pour compléter cette assemblée dont il porta le nombre à mille membres, il y fit entrer des provinciaux notables, tirés principalement des deux Gaules cisalpine et narbonnaise, ainsi que de l'Espagne. Dans cette circonstance, il n'oublia point son ami et son conseiller, le Gaditain Cornélius Balbus, qui bientôt même fut promu au consulat (1).

Pour arriver graduellement et sans perturbation à cette communication universelle du droit de cité qui devait créer l'unité romaine, César paraît avoir imaginé un système de catégories qu'il ne fit qu'essayer, mais que ses successeurs perfectionnèrent. Ce système consistait à attacher à certaines conditions de lumières, de fortune, d'utilité, des droits propres, des capacités inhérentes à ces conditions, et qui ne dépendissent plus des concessions individuelles et arbitraires du gouvernement. Par là on introduisait directement dans la communauté les classes riches, éclairées, industrieuses, qui présentaient à la fois avantage et sécurité pour l'ordre. La république s'était assimilé jadis, par un procédé semblable, les magistrats des municipes latins, c'est-à-dire la tête de la population latine. César conféra le droit de cité à tous les médecins étrangers pratiquant à Rome, à tous les professeurs des arts et des sciences (2). Auguste l'étendit aux provinciaux qui, déjà Latins, viendraient dépenser leur fortune en Italie, et feraient, par exemple, à Rome, des constructions d'une certaine valeur : c'est ce qu'on appela le droit *d'édifice* (3). Claude, à son tour, y comprit le Latin propriétaire d'un vaisseau de certain tonnage destiné à certain commerce : ce droit fut connu sous le nom de droit de *navire* (4). D'autres industries furent favorisées de la même manière, non-seulement dans l'intérêt de Rome et de l'Italie, mais dans l'intérêt de tout l'empire. Les lois Ælia Sentia et Junia Norbana, rendues sous Auguste et Tibère, ouvrirent une

(1) Cicer., *ad Famil.*, X, 32. — Plin., *Hist. nat.*, V, 5; VII, 43.
(2) Suet., *J. Cæs.*, 42.
(3) Gaius, *Instit. Comm.*, I, 33. — Cf. Ulpian., *Fragm.*, III, 1.
(4) Ulpian., *Fragm.*, III, 6. — Gaius, I, 34. — Suet., *Claud.*, 18, 19.

voie encore plus large, en déclarant citoyen de plein droit le Latin mari d'une femme latine, et qui l'aurait épousée dans le but d'avoir des enfans. Des concessions de plus en plus libérales du droit de latinité créèrent de toutes parts une multitude de Latins qu'un mariage fécond rendait aussitôt citoyens de Rome, eux et leur famille. Sous Tibère, la loi Vitellia attacha la capacité romaine au service dans certains corps de l'armée. Ces catégories et d'autres encore sur lesquelles je ne m'étendrai pas, réunies aux anciens modes d'acquérir la cité, formèrent des sources abondantes d'où l'assimilation s'étendit chaque jour et sans secousse.

En même temps, et afin de multiplier au milieu des nations sujettes les foyers de vie romaine, César répartit quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'outre-mer (1). Deux villes autrefois illustres, reines toutes deux de la Méditerranée, et toutes deux ruinées depuis cent ans, Corinthe et Carthage, attestaient, par le spectacle de leurs débris, les vengeances de la république; il les fit reconstruire, comme le gage d'un nouveau pacte entre Rome et le monde. Suivant l'historien Appien, il avait médité cette grave mesure pendant son expédition d'Afrique. Se trouvant alors campé près des restes de Carthage, il avait vu en songe une grande armée qui semblait pleurer; réveillé en sursaut, et tout troublé par cette vision, il avait écrit sur ses tablettes: *coloniser Carthage* (2). Cette armée en larmes qui criait à César merci, dans ce songe réel ou supposé, était-ce autre chose que la grande armée des nations conquises? Quoi qu'il en soit du récit d'Appien, l'acte du dictateur rebâtissant Carthage et Corinthe fut accueilli par tout l'empire, comme un acte de haute réparation; l'histoire aussi l'a enregistré comme un acte de haute et humaine politique.

« César, dit à ce sujet Dion Cassius, se montra aussi admirable dans l'administration qu'à la tête des armées; il acquit même une gloire spéciale en relevant Carthage et Corinthe. Rétablir ou fonder plusieurs villes en Italie et hors de l'Italie, il eut cela de commun avec quelques autres. Mais ressusciter Corinthe et Carthage, deux villes antiques et glorieuses, en y envoyant des colons romains, en leur donnant le droit de cité; montrer par là qu'il honorait la mémoire de leurs anciens habitans, et qu'il ne gardait aucune haine contre des lieux célèbres, innocens des actions coupables de leurs premiers

(1) Suet., *J. Cæs.* — Dion., XLIII.
(2) Appian., *Bell. pun.*, VIII, 136.

possesseurs; cette gloire n'appartient qu'à César (1). C'est ainsi que Carthage et Corinthe, qui jadis avaient été détruites à la même époque, commencèrent à reprendre simultanément une vie nouvelle, et devinrent une seconde fois très florissantes. » Trois mille colons furent envoyés à Carthage; le reste fut pris dans le pays voisin et adjoint à la colonie.

Telles furent les lois portées ou projetées par César pendant sa dictature, celles du moins qui avaient pour but l'organisation générale de l'empire. Si l'on examine leur caractère intime, on voit qu'elles se rattachent l'une à l'autre logiquement, qu'elles dérivent d'une pensée commune, l'unité.

Au reste, on se tromperait si l'on croyait que ces théories, mêlées de philanthropie et de politique, fussent des vues particulières à l'homme puissant qui les exécutait, de pures créations de son génie; elles fermentaient dans beaucoup d'âmes; beaucoup d'esprits, que les préjugés romains n'aveuglaient plus, les avaient pressenties, comme un remède efficace aux maux présens. De nombreux passages, pris çà et là chez les écrivains contemporains, en fourniraient au besoin la preuve; mais on la trouve nettement établie par un document trop curieux pour que je ne m'y arrête pas quelques momens, par deux lettres, ou comme nous dirions aujourd'hui, deux pamphlets, adressés à César, l'un avant la bataille de Pharsale, l'autre après, et émanés d'un de ses plus chauds partisans. L'opinion commune les attribue à l'historien Salluste, dont ils portent le nom et reproduisent les formes de style et le talent. Pourtant y aurait-il erreur sur ce point, ce que je ne pense pas, l'erreur importerait peu, car évidemment les pièces dont je parle datent de ce temps, et évidemment encore, elles sont l'œuvre d'un personnage important, versé dans la pratique des affaires.

Encourager César dans ses projets de domination, l'éclairer sur les moyens dont il dispose; lui bien exposer, avec la situation véritable de la république, les désirs et l'attente de son parti : tel est le but de ces deux lettres. L'écrivain politique dépeint le gouvernement romain comme un corps ruiné, qui tombe de vieillesse et menace d'entraîner l'empire avec lui. « Si, en effet, ajoute-t-il, par son état de consomption, ou par les coups du sort, cet empire venait à succomber, qui ne voit qu'aussitôt la terre entière serait livrée à la désolation, à la guerre, au carnage (2)? » C'est au nom de la paix du monde,

(1) Dion., XLIII, 50. — Cf. Plut., *In Cæs.*, 57. — Strab., XVII. — Pausan., II.
(2) Sallust., *ad. Cæs. ep.*, I, 12.

c'est pour la sûreté des provinces et pour le salut de l'Italie (1), que César doit prendre en main le pouvoir suprême; il faut qu'il relève et raffermisse la chose publique.

Pour réussir, trois moyens s'offrent à lui.

Qu'il embrasse d'abord, d'un même regard, toutes les branches de l'administration, tous les membres de l'empire. « Organiser à la fois les terres et les mers; » voilà la première tâche. Son importance rassure quiconque connaît César : de minces détails ne seraient peut-être point accessibles à un génie tel que le sien; mais aux grands travaux les grandes gloires.

En second lieu, qu'il écrase la faction de la noblesse, faction d'hommes corrompus et lâches, mais qui, compacte et armée, gouverne avec insolence non-seulement les nations sujettes, mais le peuple romain et le sénat. Aussi ce sénat, dont la sagesse faisait autrefois l'espoir de la république dans ses périls, flotte çà et là, poussé par le caprice, et décidant des intérêts de l'état, au gré de la haine et de l'arrogance de ceux qui le dominent. Quelques nobles, avec un petit nombre d'auxiliaires de leur faction, sont maîtres d'approuver, de rejeter, de décréter; ils règnent (2).

« Pour rendre de la force au sénat, il faut augmenter le nombre de ses membres, et établir le vote au scrutin secret. Le scrutin sera une sauve-garde à l'abri de laquelle les esprits oseront se prononcer avec plus de liberté; dans l'augmentation de ses membres, ce corps trouvera plus de force et d'action. »

Enfin, César doit régénérer la masse même du peuple, qui s'est dépravée au sein de la corruption générale, qui a fait de sa liberté et de la chose publique un trafic honteux. Autrefois, la multitude était souveraine et en possession de commander aux nations de la terre; mais elle s'est désorganisée; et, au lieu d'une part dans l'autorité publique, chacun s'est créé sa servitude particulière. Or, cette multitude, d'abord infectée de mauvaises mœurs, puis adonnée à une diversité infinie de métiers et de genres de vie, composée d'élémens incohérens, est devenue impropre au gouvernement de l'état. Il faut la mélanger par l'introduction de nouveaux citoyens pris dans les classes les plus honorables des provinces. « J'ai grand espoir, dit l'auteur des lettres, qui se croit obligé, par décence, de parler un peu de liberté; j'ai grand espoir qu'après ce mélange, tous se ré-

(1) Sallust., *Ep.*, II, 5, 6, 8.
(2) *Ep.*, I, 10 : II, 7.

veilleront pour l'indépendance, car, chez les uns, naîtra le désir de la conserver, et chez les autres celui de mettre fin à leur servitude. Tu pourras les établir dans les colonies; ainsi s'accroîtront nos forces militaires, et le peuple, captivé par des occupations honnêtes, cessera de faire le malheur public. »

« Mais, ajoute-t-il, je n'ignore pas, je ne me cache pas combien l'exécution de ce plan excitera d'emportemens et de tempêtes parmi les nobles. Ils s'écrieront avec indignation qu'on bouleverse tout, que c'est imposer l'esclavage aux anciens citoyens, que c'est transformer en royaume un pays libre, si, par le bienfait d'un seul, une multitude nombreuse parvient au droit de bourgeoisie. »

Il cite alors l'exemple de Drusus assassiné pour des projets pareils, et engage César à redoubler de soins, pour s'assurer des amis dévoués et de nombreux appuis.

Tels sont, en résumé, les conseils contenus dans ces lettres, qu'on peut regarder comme une sorte de programme du parti démocratique, donné par un de ses plus fougueux tribuns. Les lois de César semblent n'en être, sur beaucoup de points, que l'application. On y trouve clairement indiqués les trois principes que je signalais tout à l'heure : 1° établir l'unité dans l'empire; 2° propager le droit de cité dans les provinces; 3° atteindre l'aristocratie dans le sénat même, en renouvelant et en agrandissant cette assemblée.

Par malheur, Salluste avait trop bien vu, les innovations du dictateur irritèrent profondément la noblesse, et par-dessus tout et avant tout, l'introduction des provinciaux dans le sénat. Cet acte, en effet, était décisif; il montrait clairement à tous les yeux la voie dans laquelle César poussait sa patrie. S'il n'eût eu que l'intention vulgaire de se faire une assemblée à sa dévotion, l'Italie ne manquait, certes, ni d'admirateurs sincères du grand homme, ni de complaisans de l'homme tout-puissant. Mais l'intrusion des races étrangères venait tout à coup changer le caractère politique du sénat; au corps aristocratique par essence, né et grandi avec Rome, seul représentant, seul conservateur de l'esprit quiritaire, elle tendait à substituer une simple assemblée de notables : c'était le premier germe d'une représentation de tout l'empire, sur le pied d'égalité. Aucun des actes de César ne blessa donc aussi vivement que celui-ci le vieux patriotisme romain. Mais bon gré, mal gré, il fallut obéir. Il fallut que les Cornélius, les Fabius, les descendans de Tullus et de Numa, ouvrissent leurs rangs aux *demi-barbares*, comme on aimait à les appeler, qui venaient voter avec eux, qui parlaient devant eux de leurs droits,

qui décidaient souvent, par leurs suffrages, des institutions de la ville. Il fallut obéir; mais on se vengea de César et des intrus de César par des cris de colère, par des sarcasmes, par de malignes plaisanteries. Tantôt des avis affichés sur les places invitaient le peuple à ne point indiquer aux nouveaux pères conscrits le chemin du sénat; tantôt on faisait chanter par les soldats au triomphe du dictateur : « Qu'il conduisait les Gaulois devant son char, mais pour les mener au sénat, où ils quitteraient leurs braies et prendraient le laticlave (1). » Les paroles, les gestes, l'accent de ces étrangers fournissaient matière aux critiques les plus amères et aux plus ridicules doléances. Parce que l'accent était rude quelquefois et le langage incorrect, on s'écriait que tout était perdu, le bon goût et la belle langue latine, avec la dignité romaine (2); et Cicéron, homme nouveau, ne rougissait pas de se faire l'écho de pareilles puérilités. Mais tout ce courroux, toutes ces insultes n'aboutissaient qu'à resserrer encore davantage les liens qui unissaient les provinciaux à César.

Aussi, le poignard qui le frappa sembla, du même coup, avoir frappé au cœur toutes les provinces. La consternation fut universelle, et lorsqu'on sut que, par son testament, il léguait à la Sicile le droit de cité, comme un magnifique adieu qu'il envoyait en mourant aux nations conquises, la douleur n'eut plus de bornes. Dans ce brusque dénouement de tant d'espérances si vives et si tristement déçues, on crut reconnaître la main d'une fatalité ennemie. La superstition se mêla aux regrets; chaque pays eut ses prodiges; chaque peuple raconta ses pressentimens; et l'apparition d'une comète, au milieu de cette disposition des esprits, vint donner en quelque sorte à toutes les illusions un droit d'incontestable réalité. Les étrangers qui se trouvaient alors à Rome (et le nombre en était immense) prirent le deuil spontanément, et firent retentir les rues et les places de lamentations prononcées dans tous les idiomes de la terre. Les Juifs se distinguèrent entre tous, dans ce cortége funèbre des peuples, par la vivacité de leur affliction : pendant plusieurs nuits de suite, ils restèrent en sentinelle près du bûcher.

Ces faits, si authentiques qu'ils soient, se refuseraient à toute explication, s'ils ne se rapportaient qu'à l'homme et au peu de bien qu'un homme, fût-il César, peut faire à l'humanité. Mais ici l'action

(1) Suet., *J. Cæs.*, 80.
(2) Cicer., *ad Papir. Pæt.; Div.*, IX, 15.

personnelle du fondateur de l'empire se confondait avec le mouvement intime du monde; son ambition avait favorisé, excité une tendance qui devenait irrésistible; son génie avait trouvé pour point d'appui la plus grande crise qu'ait éprouvée la société antique. La situation des peuples était neuve effectivement; les organisations politiques du passé croulaient de toutes parts; Rome, après avoir détruit les nationalités diverses dans tout l'univers civilisé, sentait à son tour sa propre nationalité chanceler et céder à la réaction de l'univers. Il était manifeste à tous que les conditions sous lesquelles avaient jusqu'alors vécu les sociétés politiques, ne suffisaient plus à une grande portion du genre humain, et qu'un ordre de choses tout nouveau allait commencer. Cet ordre de choses, quel serait-il? L'histoire ne jetait aucun jour sur les incertitudes présentes, car rien dans le passé ne faisait deviner un tel avenir.

Le mot mystérieux qui échappait à la science humaine, les masses le demandèrent à la religion. On feuilleta de toutes parts les livres sacrés; on recueillit les vieux oracles; on en imagina de nouveaux au profit de l'idée qui travaillait toutes les ames. Jamais l'anxiété du doute, jamais la crédulité, ne furent plus en émoi. Des prophéties, en vers et en prose, circulaient d'Orient en Occident, et d'Occident en Orient, par milliers de volumes; chaque nation apportait les siennes, empreintes de sa foi religieuse et de son génie poétique, et les donnait comme la clé de cet avenir sans nom, vers lequel gravitaient toutes choses. Pour le Latium et la Grèce, nourris de fictions gracieuses, c'était un retour à l'âge d'or, au règne du bon Saturne, à la paix perpétuelle, à l'innocence des hommes. L'aruspice étrusque y voyait la fin d'un jour du monde, tandis que des sectes mystiques saluaient en lui l'aurore d'une année céleste, dont les grands mois allaient poindre. En Orient, d'autres interprétations religieuses, d'autres calculs cosmogoniques, d'autres rêves, d'autres espérances. Mais une concordance frappante au milieu de ces diversités, c'est que toutes les traditions, toutes les explications, annonçaient la venue d'un roi, qui réunirait les nations sous son sceptre et fermerait à jamais le temple de la guerre. Cette croyance était surtout répandue parmi les nations orientales (1). A Rome même, à la face du Capitole et sous les yeux du sénat, bien des signes avaient

(1) *Vesp.*, 4. — Tacit., *Hist.*, V, 13. — Joseph., *Bell. jud.*, VII, 28. — Appian. ap. Zonar., *Ann.*, II.

effrayé les pontifes, et bien des voix s'étaient écriées : « La nature est en travail d'un roi (1) ! » César sembla répondre à l'attente universelle, et le monde suivit avec anxiété sa marche à ce trône universel, qu'il élevait sur les débris du gouvernement de sa patrie. Chose étrange, que ce mysticisme politique débordant tout d'un coup au sein d'une société dont la tête rejetait à peu près toute religion positive; que ces prédictions et ces prodiges appliqués à César, à l'ambitieux épicurien qui, en plein sénat, avait nié l'immortalité de l'ame, au profit des complices de Catilina (2) !

Pourtant il en fut ainsi, et, dans la conscience d'un grand nombre d'hommes, cet homme fut vraiment dieu (3). L'auréole dont son laurier impérial avait été environné passa après sa mort au front de son fils. Octave devint à son tour un sujet de prodiges, de prophéties et de visions, même dans une sphère sociale, où l'on sait se garantir des impressions populaires (4). On voulait le croire prédestiné à l'accomplissement du grand travail ébauché par son père; et, comme le poète latin, on suppliait les dieux indigètes, les génies de Rome et du sol italique, divinités exclusives et jalouses, d'épargner au moins ce jeune homme, de ne point arrêter dans ses mains la consolidation du monde :

Dî patrii indigetes, et Romule, Vestaque mater,
Quæ tuscum Tiberim et romana palatia servas,
Hunc saltem everso juvenem succurrere sæclo
Ne prohibite (5) !...

Ainsi finit, dans Rome, ce gouvernement républicain aristocratique, qui n'avait eu de volonté et de puissance que pour subjuguer. Ébranlé profondément par la réaction des races italiques, il tomba sous celle des races étrangères. L'unité de l'Italie avait pu sortir toute faite du bouleversement de la guerre sociale, parce que les Italiens étaient déjà assimilés, parce qu'ils étaient déjà Romains, sauf le droit. Rien de pareil n'existait encore pour les nations sujettes, du moins quant à la plupart; et ni Pharsale, ni Munda, ni Philippes ne durent enfanter l'unité de l'empire. Ce que les provinces gagnè-

(1) Suet., *Aug.*, 94.
(2) Sallust., *Catil.*, 51.
(3) Suet., *J. Cæs.*, 88. — Dion., XLV, 7.
(4) Voir dans Suétone et dans Plutarque les songes de Catulus et de Cicéron.
(5) Virg., *Georg.*, I, 498.

rent dans les dernières guerres civiles, fut surtout une conquête morale : ce fut la ruine du système politique qui maintenait l'exclusion sociale; ce fut la reconnaissance définitive du principe d'association, à devoirs et droits mutuels; ce fut enfin, dans une reconstitution de l'ordre politique, la garantie que Rome ne combattrait plus désormais ce principe, sur lequel reposait la destinée de tant de peuples. En fait, l'autocratie des Césars n'eut pas un autre caractère que la toute-puissance tribunitienne des Gracques et de Marius, ou la royauté offerte à Sp. Cassius, à Saturninus et à tant d'autres; pouvoirs extraordinaires confiés à un seul par la majorité contre l'oligarchie, dans un but de progrès général. Cette grande et respectable mission du pouvoir impérial légitima, aux yeux d'une partie du monde, la perte de la liberté politique; aux yeux de l'autre, elle en adoucit le regret.

AMÉDÉE THIERRY.

ÉROSTRATE.[1]

(Érostrate arrive devant le temple, une torche à la main; il fait nuit.)

Depuis trois jours, pensif et muet comme une ombre,
Au bord des flots bruyans et dans la forêt sombre,
Je promène mes pas, et cherche vainement
A calmer de mon cœur le fatal rongement.
Un invisible dieu me ramène sans cesse
Devant le monument de la froide déesse,

(1) La poésie satirique est de tous les temps; mais on peut dire sans misanthropie qu'à notre époque elle aurait droit surtout à une large place. De plus, quand l'art veut la consacrer et lui prêter sa forme souveraine, elle acquiert un prix nouveau. C'est ce qu'a tenté M. Barbier en élevant la satire jusqu'au poème. De là *Érostrate*. Sous ce masque antique, l'auteur a voulu frapper la médiocrité ambitieuse que rien n'effraie, pas même le crime, quand il s'agit d'arriver à la réputation. Toutes les rêveries bizarres, systématiques, immorales, toutes les œuvres effrénées de notre temps, qui ont cherché la gloire ou plutôt le scandale à l'aide de l'exception et de la singularité, semblent stigmatisées par ce symbole frappant de l'incendiaire éphésien. — Outre *Érostrate*, les *Nouvelles Satires* contiennent une pièce étendue, intitulée *Potdevin*, dont le sujet se devine suffisamment. Nous prenons dans le premier de ces poèmes le tableau antique de l'incendie du temple d'Éphèse.

Et toujours me remplit l'ame du noir désir
De voir le vieux Vulcain dans ses bras le saisir.
Toujours le temple est là qui brille sur ma tête;
Toujours mon œil ardent se tourne vers son faîte;
Et le bois résineux qui fume dans ma main
Toujours d'un feu plus vif éclaire mon chemin.
O vision constante! éternelle pensée!
Ainsi qu'une couleuvre à mon ame enlacée,
Qui l'enserre et lui tient plus invinciblement
Que le lin vénéneux du fatal vêtement
Qui recouvrit jadis les épaules d'Hercule!
O poison de mon cœur! ô venin qui me brûle
Plus que le corps puissant du rejeton des dieux!
Pour éteindre à jamais tes élans douloureux,
Je vais te préparer un nouveau lit de flamme,
Et peut-être qu'alors tu quitteras mon ame?
Qui pourrait m'arrêter? L'homme et les animaux
Dans les bras du sommeil ont oublié leurs maux;
Les dieux même étendus sur leur couche embaumée
Respirent les pavots de la nuit enflammée:
La lune dans les airs orageux et brûlans
Ne guide point encor ses jeunes taureaux blancs,
Le silence est partout, sur la terre et sur l'onde;
Et tout autour de moi l'obscurité profonde
Rend le sol montueux, les arbres, le gazon,
Plus noirs que les bosquets des jardins de Pluton.
Nul astre dans les cieux qui luise et me contemple;
Nul mortel qui se tienne à la porte du temple;
Et moi, seul devant lui, comme un dieu souverain,
Prêt à le foudroyer des lueurs de ma main.
Quel sublime moment! quelle énorme puissance!
Moi, créature humaine et de faible existence,
Rien qu'avec un charbon, un mouvement de bras,
Je puis mettre d'un coup une merveille à bas,

Réveiller tous les dieux comme au bruit du tonnerre,
Jusqu'au fond de son cœur épouvanter la terre,
Et sur l'éternité, comme au haut d'un fronton,
Avec des clous d'airain fixer mon large nom!
Et je craindrais le bruit... Quoi! de la tourbe humaine,
Des peuples ignorans la clameur incertaine,
Les malédictions des pontifes menteurs,
Et tout le vain fracas qui suit les destructeurs...
Ah! tous ces bruits ne sont qu'une pâle fumée
Capable d'arrêter une ame mal armée :
Et la mienne est trop forte, et puis il faut finir
Ces terreurs dont la mort vient toujours m'assaillir.
Le sort en est jeté : marchons au sacrifice!
O vents! éveillez-vous; de votre aile propice
Secourez l'incendie en ses sombres élans;
Car ce rameau de pin qui, dans mes doigts tremblans,
Consume avec lenteur sa robe de résine,
Va, comme le porteur de la foudre divine,
L'aigle au bec flamboyant, aux ongles lumineux,
S'abattre sur le temple et l'inonder de feux.

(Au moment où il franchit les premiers degrés du temple, trois femmes en descendent et le font reculer.)

Mais que vois-je? grands dieux! on dirait trois statues,
Qui, de leur piédestal tout à coup descendues,
S'élancent du lieu saint et semblent vouloir fuir
Le terrible fléau prêt à les engloutir.

LA PIÉTÉ.

Il en est temps encore, ô jeune téméraire!
Arrête-toi, ne monte pas;

Laisse à tes pieds rouler la torche incendiaire,
    Le vent éteindre ses éclats.
Le crime suspendu sur tes tempes funèbres,
    Et plus noir que l'oiseau des nuits,
Peut regagner encor ses épaisses ténèbres,
    Rentrer dans les enfers sans bruits.
Arrête, arrête, infame! il en est temps encore :
    Ne force pas une cité
A voir, avant le jour, une sanglante aurore
    Briller sur son front agité.
Ne fais point qu'en ses murs la terreur souveraine
    Traîne ses sandales d'airain,
Et que, d'un œil hagard, toute la foule humaine
    Cherche en vain son temple demain.
Une ville sans temple est une solitude,
    Un désert immense, odieux;
Et rien n'est malheureux comme une multitude
    Qui vit sans autels et sans dieux.

ÉROSTRATE.

O femme! il est trop tard pour empêcher la flamme;
Le ciel s'est tout entier retiré de mon ame,
Et mon ame aujourd'hui ne pense qu'à s'ouvrir
Un chemin lumineux aux champs de l'avenir.

LA BEAUTÉ.

        Ah! si la Piété sainte
Par ses gémissemens ne sait pas te toucher;
Si les cris du respect et tous ceux de la crainte
Se brisent sur ton cœur comme sur un rocher;
Grace pour la Beauté, fille de l'Harmonie!

Grace pour un de ses enfans
Que, du haut des cieux triomphans,
Protégea l'œil divin de Vénus-Uranie!
Grace pour l'ame de ces lieux!
Grace pour celle qui respire
Dans les nobles contours et les marbres pieux
De ce beau temple qu'on admire!
Que le flambeau qui brûle et pétille à ta main
Respecte ses formes puissantes!
Que son fronton doré, ses colonnes luisantes
Ne soient pas l'aliment du vorace Vulcain!
Ah! s'il faut qu'il périsse, ô mortel en délire!
Avec lui je mourrai soudain,
Comme le son léger qui dans les airs expire,
Lorsqu'une main brise la lyre
Qui l'enfermait dans le creux de son sein!

ÉROSTRATE.

Je suis comme un nocher battu par la tempête,
J'ai le cœur insensible, et, pour sauver ma tête,
Je pousserais du pied dans les flots écumeux
Les plus beaux corps du monde étalés sous mes yeux.

LA MÉMOIRE.

Et moi, je suis la grande Mnémosyne,
Du monarque des dieux l'amoureuse divine,
La mère des neuf sœurs compagnes de Phœbus;
Je suis celle qui porte en sa large poitrine
Les grands forfaits et les grandes vertus.
Insensé que le mal entraîne,

Tu cours à ta perte certaine,
A l'infamie, au déshonneur;
Et puisque tout l'enfer est au fond de ton cœur,
Voilà de ton ame hautaine
Le reflet rouge et plein d'horreur
Que le temps roulera dans son onde lointaine.
Au bruit sauvage de ton nom,
Les peuples éperdus se voileront la tête,
Comme au sinistre aspect d'une ardente comète,
Au retentissement d'un désastre profond;
Ton nom sera hurlé sur toutes les ruines;
Ton nom sera l'écho des pestes, des famines;
L'épouvante du genre humain;
Et les cris à la bouche et le fouet à la main,
Les malédictions et leur frère l'outrage,
De peuple en peuple et d'âge en âge,
Te poursuivront sans relâche et sans fin.

ÉROSTRATE.

Eh bien! soit, ô déesse! aux noms des grands coupables
Que mon nom soit lié par des chaînes durables!
Que je sois relégué dans le troupeau honteux
Des destructeurs d'empire et des brigands fameux!
Je vivrai, c'est assez! La mort, la mort avare
Ne me plongera pas en entier au Tartare :
Quelque chose de moi, redoutable et certain,
Restera pour toujours dans l'habitacle humain;
Tu l'as dit, ô Mémoire! Allons, légères ombres,
Ainsi que les vapeurs et les nuages sombres
Qui se fondent aux feux de l'astre oriental,
Disparaissez devant ce rameau triomphal!
Et toi, Mort dévorante et toujours affamée,

Lionne impitoyable et jamais désarmée,
Ne bondis plus autour de mes malheureux flancs,
Et cesse de me suivre avec tes hurlemens!
Voici, pour t'apaiser, un sacrifice immense
Qui surpasse en hauteur, comme en magnificence,
Tous ceux que Jupiter et les dieux immortels
Virent jamais offrir au pied de leurs autels!
C'est plus que cent taureaux à la corne dorée
Que j'ose t'immoler, ô gorgone sacrée!
C'est mieux que du sang d'homme et des corps en monceau
Que je vais consumer du feu de mon flambeau;
C'est un temple superbe et toute sa richesse;
Le trône vénéré d'une grande déesse,
L'ouvrage merveilleux des hommes et des temps,
Des vases remplis d'or, des autels éclatans,
Des chapiteaux d'airain, des colonnes sublimes;
Voilà mon hétacombe et voilà mes victimes!
O Mort! accepte-les, et que le vieux néant
Pour moi ferme à jamais son gouffre dévorant!

(Les trois femmes disparaissent, et il entre dans le temple.)

LES ESPRITS DU FEU.

Enfans du Phlégéton, habitans du Tartare,
Sur les ailes des vents, courons, volons aux lieux
Où l'homme nous prépare
Une vaste débauche, un festin spacieux!

LES VENTS.

Dragons, esprits du feu, déroulez vos spirales!
Nous venons à votre aide avec nos sifflemens;

Voici le temple offert à vos enlacemens;
    Ouvrez vos gueules infernales!

LES TELCHINES.

Sous la terre pesante, allons, frères, tournons!
L'homme enfin va venger nos antiques affronts.

ÉROSTRATE.

(Il sort de l'édifice, et, lorsqu'il est descendu, il s'appuie contre un arbre en face du temple.)

Mes deux mains ont agi : la chose est consommée.
Dans tout le monument la flamme renfermée
Mugit, roule, et bientôt, débordant vers les cieux,
Portera ses chaleurs jusqu'au palais des dieux.
Ah! mon cœur se désenfle! ah! je vis, je respire
Comme un homme long-temps en proie au noir délire,
Et sur qui le repos vient s'asseoir un instant.
On dirait que soudain un large jet de sang
Soulage en s'écoulant le trop plein de ma veine.
Ah! quel que soit mon sort, je n'ai plus l'ame en peine!
Comme Ajax, j'ai trouvé dans une autre Ilion
Le linceul glorieux qui doit couvrir mon nom.

AUGUSTE BARBIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 janvier 1840.

La discussion de l'adresse dans les deux chambres est à l'intérieur le fait capital de la quinzaine qui vient de s'écouler.

Quelques bruits de salon avaient annoncé un effort de la pairie pour sortir du rôle par trop secondaire auquel elle paraît s'être exclusivement résignée dans ces grands drames politiques. On citait un noble pair préludant par ses lectures, dans un cercle élégant, aux combats de la tribune, et se fortifiant d'illustres approbations et de savans conseils. On disait que les diverses oppositions lanceraient dans l'arène leurs plus vaillans champions, que la lutte serait sérieuse, l'attaque renouvelée, et la victoire long-temps disputée.

Ces espérances des amis sincères et éclairés de nos belles institutions ne se sont pas réalisées. La chambre des pairs n'a employé à la discussion de son adresse qu'une séance et demie, pas tout-à-fait six heures. Le premier jour, la discussion offrit un instant les apparences d'un combat; le second jour, il n'y eut pas même escarmouche.

M. le duc de Noailles lut d'une voix monotone un discours digne d'estime, mais que les coteries avaient eu le tort de trop prôner. Un discours politique n'est pas une pièce de théâtre, et l'attention religieuse et le silence affectueux d'un petit salon, j'ai presque dit d'un boudoir, sont un mauvais *criterium* pour juger à l'avance les effets de la tribune. M. de Noailles a mieux fait lorsqu'il n'a pris conseil que de lui-même.

M. de Brézé a plusieurs des qualités de l'orateur parlementaire. C'est à lui que reviennent les honneurs de cette discussion. Malheureusement son talent est aussi inutile qu'il est incontestable. M. de Brézé est condamné, par ses opi-

nions politiques, à faire tous les ans le commentaire du même chapitre d'histoire ancienne. A moins de dépouiller le vieil homme, il ne peut prendre aucune part vraiment active aux choses réelles, aux affaires vivantes du pays. L'opposition de gauche, celle qui prétend dépasser ce qui est, ou du moins le modifier profondément, peut, malgré son excentricité et ses exagérations, jouer dans nos débats un rôle actif, de tous les jours; mais que peut une opposition qui voudrait, contrairement aux lois de notre nature, ramener le pays en arrière et ressusciter les morts? Le jour n'est pas loin où M. de Brézé ne sera plus compris de personne, où ses refrains obligés fatigueront même la politesse de la pairie, où son beau talent sera perdu pour tout le monde, pour son parti comme pour la France. Les royalistes de quelque valeur devraient pourtant comprendre, à la lumière de l'histoire, que le moment est arrivé de cesser, sous peine du ridicule, d'être des hommes rétrospectifs pour devenir des hommes de leur temps et de leur pays. La France, qui ne veut pas de jacobites, peut encore comprendre et accepter, dans une certaine mesure, des tories;

La première séance de la chambre des pairs n'a été remarquable que par deux faits bien divers, et, nous le dirons, la satisfaction que nous avons ressentie du premier de ces faits, n'a pu effacer l'impression pénible que le second nous a fait éprouver.

Un des ministres s'étant servi, pour dire qu'il ne parlerait pas du passé, d'expressions qui, à la rigueur, auraient pu être interprétées comme ne promettant au 15 avril qu'un silence indulgent, M. le comte Molé prit la parole pour déclarer que le 15 avril n'acceptait l'indulgence de personne, qu'il se faisait gloire de son administration et de tous ses actes, qu'il était prêt à les défendre envers et contre tous, et qu'il ne lui manquerait pas de nombreux et fidèles auxiliaires dans l'une et l'autre chambre. Cette déclaration faite d'un ton ferme, en termes pleins de simplicité et de noblesse, fut accueillie par de nombreuses marques d'approbation, et plus d'un membre de la chambre regrettait hautement que les orateurs qui ont parlé après la déclaration de M. Molé, ne lui eussent point fourni l'occasion de monter à la tribune.

Nous n'insisterons pas sur le second fait, sur l'apparition à la tribune de M le président du conseil. Nous avouerons sans détour qu'il nous est impossible de comprendre la résignation d'un homme aussi éminent à un rôle si peu digne de sa renommée et de sa gloire.

L'adresse ne s'est écartée du cadre tracé par le discours de la couronne que par un amendement en faveur de la Pologne, proposé par MM. d'Harcourt et Tascher, et que la chambre des pairs a adopté

C'est à la chambre des députés que de rudes combats ont été livrés au ministère. Dans la discussion générale, les partis ont essayé de se dessiner; le jeu des répulsions et des attractions n'a pas tardé à se faire apercevoir, et le travail parlementaire pour la reconstruction d'une majorité a pu frapper tous les yeux.

Il n'est pas d'observateur impartial qui, assistant à cette lutte, n'ait dû s'avouer à lui-même trois résultats importans, décisifs.

Le premier, c'est que, pour tout homme sérieux, ministre ou non, il est évident qu'il n'y a dans la chambre de majorité possible que celle qui aura pour noyau l'ancienne majorité, les 221. Hors de là, il n'y a que poussière et impossibilité de gouverner. Aussi c'est à elle que s'adressent toutes les coquetteries de la politique, toutes les séductions du talent. Les ministres ne sont pas les seuls qui la caressent et la flattent. L'ancienne majorité représente assez bien, pendant ces débats, un personnage grave, puissant, et par trop silencieux, qui reçoit sans dédain, sans colère, mais non sans froideur, les soins empressés des hommes qui espèrent capter sa faveur.

Le second fait, non moins grave, et qui, par ses résultats, corrobore et accroît l'importance du premier, c'est la gauche arborant de nouveau sa vieille bannière, et annonçant au pouvoir une hostilité plus dédaigneuse que violente, il est vrai, mais une hostilité qui n'admet pas de trève et moins encore une transaction. M. Odilon Barrot a lancé contre les centres le manifeste de son parti. La révocation des lois de septembre, le jugement de tous les attentats renvoyé au jury, la réforme électorale admise du moins en principe, tels sont pour le moment les dogmes du catéchisme de la gauche; M. Barrot en a fait l'exposé avec un talent, une éloquence qu'il serait injuste de méconnaître. En reprochant au cabinet, à plusieurs de ses membres du moins, de s'être détachés du centre gauche, d'avoir abandonné leur drapeau, de se laisser entraîner fatalement vers la droite, M. Barrot a voulu à la fois se replacer fortement à la tête de l'opposition, ressaisir les rênes de son gouvernement, et mettre le marché à la main à tous ceux qui, dans les crises de 1839, ont pu avoir avec la gauche des accointances plus ou moins intimes. Qui n'est pas avec nous est contre nous, qui n'est pas avec nous aujourd'hui sera contre nous demain; nous ne voulons plus de mélanges temporaires, de confusion, et par là même d'affaiblissement dans nos rangs. Les situations dans le parlement doivent être désormais nettes et tranchées pour tout le monde. Tels étaient le sens, la pensée dominante de la chaleureuse improvisation de M. Barrot. Ceux qui auraient pu se flatter de le voir peu à peu s'écarter des bancs de la gauche, et marcher lentement vers le pouvoir, au lieu d'attendre fièrement et fort inutilement, selon nous, que le pouvoir vienne à lui; ceux-là, s'il en est, n'ont qu'à faire amende honorable envers eux-mêmes; ils s'étaient trompés.

Peu importe qu'à la fin de son discours et par une transition qui, aux yeux d'un sévère logicien, pourrait peut-être mériter un autre nom, M. Odilon Barrot, après avoir tonné contre la confusion des partis et le pêle-mêle des opinions, ait appelé de tous ses vœux la formation et l'entrée au pouvoir d'un parti qu'il a appelé intermédiaire, intermédiaire entre la gauche et l'ancienne majorité. Quoi qu'il en soit de sa rigueur logique, cette conclusion a dû être avouée, louée même comme habile par les amis politiques de M. Barrot. Ce

parti intermédiaire, en effet, s'il était viable, ne pourrait vivre que des suffrages de la gauche, que dis-je? des suffrages de toutes les oppositions. M. Barrot en serait nécessairement le protecteur, le suzerain. L'avénement de ce parti, s'il pouvait se réaliser, s'il pouvait durer quelque temps, ne serait qu'un pont jeté entre la gauche et le pouvoir. La gauche a raison de le désirer, de l'appeler de tous ses vœux, d'en proclamer les avantages, la nécessité. Elle prêche dans le désert. Ceux-là même auxquels elle paraît s'adresser ne se font pas, ou, si l'on veut, ne se font plus d'illusion. Ils savent, à n'en pas douter, qu'il n'y aurait là pour eux ni probabilité de succès pour le présent, ni sûreté pour l'avenir. Des hommes politiques, des hommes d'état ne se placent pas ainsi entre deux abîmes, sur une crête entourée de précipices, uniquement pour le plaisir de montrer un moment au monde beaucoup d'adresse, beaucoup d'habileté, le talent plus étonnant qu'admirable des danseurs de corde. Ils ne sacrifient point ainsi l'avenir au présent, l'histoire de leur vie politique aux vanités d'un jour. Encore une fois, le conseil n'est ni acceptable ni accepté. Il s'adressait à des hommes qui connaissent mieux que personne la situation de la chambre, l'état du pays, leur propre position et les conditions de tout pouvoir honorable et durable.

Le discours de M. Odilon Barrot, dont la dernière partie, par trop posthume, peut être regardée comme non avenue, n'a donc pu avoir qu'un seul et unique résultat. Mais ce résultat est considérable, il est décisif à nos yeux. Nous tenons le problème de la nouvelle majorité comme à peu près résolu. Les déclarations de la gauche ont dû nécessairement refouler vers nos rangs tous les hommes que les accidens de la politique avaient seuls séparés momentanément du parti gouvernemental. Le travail de la nouvelle fusion est fortement préparé. Qu'on y apporte de tous les côtés de la franchise et de la modération, qu'on reconnaisse surtout de tous les côtés que rien n'est plus ridicule en politique que d'aspirer à l'impossible, et ce travail, si important pour le pays, pour la dignité de la chambre, pour la stabilité du pouvoir, ne tardera pas à être accompli. Nous aurons l'ancienne chambre moins le tiers-parti, moins ce parti bâtard, qui, impuissant par lui-même, avait cependant servi de dissolvant, et amené le gouvernement représentatif à deux doigts de sa perte; moins le tiers-parti, qui, dans la personne de ses membres les plus influens, fait peut-être en ce moment sa dernière expérience du pouvoir. Il y aura sans doute encore, et dans la majorité et dans l'opposition, des variétés, des nuances. C'est l'esprit de notre temps. Les corps puissamment organisés, le renoncement aux éclats d'une individualité impatiente et vaniteuse, la soumission absolue aux règles de conduite de son parti, ne sont plus de nos mœurs; ce sont ou vertus ou défauts étrangers à notre société. Il faut pour cela des aristocraties ou des couvens, des tories ou des jésuites. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre. Nous sommes des Français, et des Français du XIXe siècle. Il y aura donc toujours dans nos assemblées un fractionnement : cela est inévitable;

mais ce qu'on peut espérer, ce à quoi on doit travailler, c'est qu'il n'y ait cependant que deux armées, les amis et les adversaires du pouvoir, ceux qui, sans repousser des progrès sages et mesurés, veulent cependant avant tout affermir et maintenir ce qui est, et ceux dont la pensée dominante est l'innovation, dont le premier désir est de toujours marcher en avant, ceux pour qui la société ne devrait jamais connaître ni halte ni repos.

Dans ces deux armées, il pourra sans doute y avoir des nuances, comme il y a des armes et des bannières diverses dans nos camps militaires. Tout le monde cependant suit le même drapeau, et au jour de la bataille tout le monde combat pour la même cause. La variété dans l'unité, ce beau et brillant caractère du génie européen, doit se retrouver même dans nos assemblées politiques.

Le troisième fait mis en évidence par la discussion de l'adresse dans les deux chambres, est celui que nous avions si souvent et si vivement annoncé. C'est que, si nous avons quelques ministres, nous n'avons pas de ministère. Plus les ministres qui n'occupent pas les sommités politiques du cabinet, celles où se traitent nécessairement les grandes affaires du pays, les affaires étrangères et la guerre, montrent d'habileté et de talent parlementaire, plus il est évident pour tous que les intérêts du pays ne peuvent être confiés à des hommes qui ont besoin à chaque instant de trouver parmi leurs collègues un suppléant dévoué. Si nous sommes condamnés à vivre avec le 12 mai tel qu'il est, qu'on mette du moins les hommes qui le composent là où ils peuvent être le plus utiles; qu'on fasse au moins des échanges, qu'on donne à M. Villemain les affaires étrangères, et la guerre à M. Dufaure.

Au surplus, la majorité une fois reconstruite d'elle-même par la force des choses, elle ne se résignera point à ne pas avoir à sa tête les hommes d'état dont elle doit regretter l'absence et l'inaction.

Le cabinet du 12 mai, produit de la nécessité du moment, de circonstances fugitives, n'a pu être qu'une transition. Il a donné l'occasion à quelques hommes de développer leur habileté politique, leur talent de tribune. M. Villemain, en particulier, a pris rang parmi les hommes politiques et a été franchement accepté par la chambre. Mais encore une fois le cabinet est par trop incomplet; l'agencement des hommes est mauvais; il met en évidence les plus faibles, et en forçant les autres à sortir du rôle que leur assignent leurs fonctions, il les place tous dans une situation peu digne de la France et d'eux-mêmes.

La discussion des paragraphes de l'adresse a amené à la tribune M. Thiers. Sa parole a été ce qu'elle est toujours, brillante, vive, lucide, transparente. Son discours n'a pu laisser dans les esprits aucune obscurité, pas le moindre nuage. M. Thiers n'a point fait un discours d'opposition : adoptant sans réserve le système, il a seulement présenté quelques observations sur la conduite du gouvernement. Les armes du combat, si combat il y a eu, ont été si

courtoises, que le cabinet aurait pu à toute rigueur se regarder comme n'ayant pas été attaqué. Les observations douces et polies d'un orateur qui pourrait être si formidable sont à peine des avertissemens. M. Thiers a laissé entendre à plusieurs reprises qu'il aurait pu être sévère : il n'a pas voulu l'être; il a amnistié le cabinet : « Soyons amis, Cinna! » C'est là le résumé.

Le beau discours de M. Thiers a trompé plus d'une attente et donné un démenti spirituel et de bon goût aux prédictions de la salle des conférences. On disait qu'il voulait prendre le ministère corps à corps et le terrasser sur place; à peine s'est-il un instant occupé de lui pour lui dire : Tâchez de mieux vous conduire et vivez si vous le pouvez. On disait que, pour rendre son attaque plus directe et plus décisive, il parlerait de la politique générale, de l'état des partis, de la chambre, du ministère, en un mot de l'intérieur : M. Thiers n'a parlé que d'affaires étrangères, de l'Orient, et surtout de l'alliance anglaise.

Le paragraphe de l'Orient a été voté après quelques observations de M. Duchâtel et de M. Jouffroy, en réponse au discours de M. Thiers.

Il est juste de reconnaître que la position de M. le ministre de l'intérieur, faisant fonctions de ministre des affaires étrangères, n'était pas sans embarras. M. Thiers, simple député, sans responsabilité, sans pièces officielles dans son cabinet, pouvait tout dire, affirmer tout ce qui lui paraissait vrai, probable même. Le ministre, au contraire, devait être d'autant plus réservé qu'il connaissait mieux la vérité, l'état présent des négociations.

Nous croyons qu'il aurait pu faire une réponse péremptoire à une partie du moins du discours de M. Thiers. Nous croyons qu'il aurait pu dire : — L'alliance anglaise n'est point compromise; les nouvelles démarches de la Russie n'ont pas eu de succès; M. de Brunow a de nouveau échoué. Le cabinet anglais ne veut pas se séparer de nous; il n'accédera à aucune proposition que d'accord avec son allié, la France. Nous ne sommes donc pas dépourvus de tout crédit et de toute influence à Londres. Nous avons su à la fois défendre les intérêts et la dignité de la France, et ne pas rompre une alliance également utile et honorable aux deux pays. — C'est là, nous le croyons, la réponse qu'on aurait pu faire, si un ministre pouvait ainsi plier son langage officiel à toutes les vicissitudes du moment, et parler des faits diplomatiques à la tribune, avant qu'ils soient entrés dans le domaine de l'histoire. Il paraît certain, en effet, que tout ce qu'on a dit ces derniers jours sur le succès de la mission de M. de Brunow n'avait heureusement rien de fondé.

En attendant, un autre fait important s'est manifesté dans la chambre, et il n'a certes pas échappé à la sagacité de M. Thiers. C'est que la chambre n'entend pas raillerie sur le compte du pacha d'Égypte. Elle désire sans doute, et elle a raison de le désirer, dans l'intérêt des deux pays et de la paix du monde, elle désire, dis-je, le maintien, le raffermissement de l'alliance anglaise. Mais elle n'entend nullement sacrifier l'Égypte à l'Angleterre.

Les espérances qu'on pourrait lui faire concevoir de l'union intime de deux puissances aussi redoutables que l'Angleterre et la France, de la France représentée comme puissance essentiellement continentale, de l'Angleterre comme tenant le sceptre des mers, ces espérances ne la flattent que très médiocrement. Son instinct national lui dit que la question capitale aujourd'hui, c'est la question du commerce du monde, et en conséquence la question de l'Orient et de l'Égypte; que la puissance qui ne ferait pas tous ses efforts, qui ne dépenserait pas son dernier écu pour être une puissance maritime de premier ordre, souscrirait à sa propre déchéance, qu'elle aurait beau obtenir une, deux provinces d'agrandissement territorial, elle ne serait plus qu'une puissance de second ordre le jour où elle permettrait à la Russie et à l'Angleterre d'exploiter à leur gré l'Orient, et de s'emparer seules de tout ce qu'il renferme d'avenir pour la grandeur et la prospérité de l'Europe. La puissance aujourd'hui est au bord du Nil et de l'Euphrate. La France ne prétend pas s'en faire un privilége; mais elle ne doit y reconnaître privilége et droit exclusif pour personne.

Les affaires d'Espagne n'ont donné lieu qu'à un incident de quelque importance. M. le procureur-général Chégaray a interpelé le cabinet sur la persistance que les Anglais mettent à occuper le port du Passage. La réponse a été faible. Dire que les Anglais évacueront le Passage quand les circonstances le permettront, c'est ne rien dire. Ajoutons que la présence dans le port d'une frégate française ne change rien à l'état de la question. Toujours est-il qu'il y a garnison anglaise au Passage, que l'Angleterre est de fait maîtresse de ce point; qu'un port espagnol, à six lieues de notre frontière, est au pouvoir de ceux qui ont su se maintenir à Gibraltar, garder Malte, s'emparer des sept îles, et qui, tout récemment encore, ont montré, par leurs expéditions et leurs tentatives dans l'Orient, que l'extension et la sûreté de leur immense commerce, et la domination des mers, qui leur semble en être la garantie, sont le but qu'ils ne perdent jamais de vue, et auquel ils subordonnent toute autre considération et tout autre intérêt.

La question d'Afrique jouera probablement un grand rôle dans les discussions de la chambre. A la vérité il nous paraîtrait utile, raisonnable, d'ajourner cette importante question au moment où le gouvernement fera une demande spéciale de crédits pour l'Algérie. Il est peut-être imprudent d'intervenir dans la guerre d'Afrique par un débat prématuré, et qui se ressentira du vague et du décousu qui règne nécessairement dans la discussion de l'adresse. Ces considérations, nous le savons, n'influeront guère sur les luttes de la tribune. Les discours qu'on a préparés, les discours que les commettans attendent, nul ne veut les ajourner, nul du moins de ceux qui doivent les prononcer, et dont le *Moniteur* attend les feuillets. Cependant, dans l'état actuel de la question, il n'y a évidemment qu'une chose à dire, comme il n'est qu'une seule chose à faire : il faut donner, sans délai et sans lésinerie, au gouvernement,

tons les moyens nécessaires pour maintenir en Afrique l'honneur de nos armes, et venger la violation des traités que la France avait bien voulu sanctionner. Toute autre discussion ne peut être qu'ajournée. Le châtiment et la réparation d'abord; ce n'est qu'après, avec une pleine liberté de moyens et d'action, que la France pourra délibérer sur le parti définitif qu'il lui conviendra de prendre relativement à l'Afrique.

On annonce aussi une discussion sur le dernier paragraphe de l'adresse. On dit que plusieurs membres de la majorité sont curieux de savoir si l'expression de gouvernement parlementaire, dont les hommes de nuances diverses et les ministres eux-mêmes s'emparent comme d'une ancre de salut, est prise par tous dans une seule et même signification. Il est sans doute permis d'être curieux, même aux hommes politiques; mais il est en toutes choses des curiosités téméraires, imprudentes. Nous ne sommes pas frappés de l'utilité de ces débats spéculatifs. Nous ne voyons pas quel profit il peut y avoir à susciter à la tribune de subtiles controverses de théologie constitutionnelle.

Pour dire toute notre pensée, nous craignons qu'il n'y ait là quelques restes de ressentimens et de rancunes politiques que certes nous concevons mieux que personne, mais dont les effets ne seraient utiles ni aux hommes ni aux affaires du pays. L'ancienne majorité doit être satisfaite de la marche des choses; il ne serait ni sage ni politique de la troubler; les choses sont plus habiles que les hommes; elles s'arrangent d'elles-mêmes. Gardons-nous de les brouiller par une intervention plus passionnée que prudente.

V. DE MARS.